

Fusion par absorption de la société Sidec par la société Séchilienne

**Annexe commune aux rapports des conseils d'administration des sociétés
Sidec et Séchilienne aux Assemblées Générales Extraordinaires
des 17 et 18 décembre 2001.**



En application de son règlement n° 98-01, la Commission des opérations de bourse a apposé sur le présent document le visa numéro 01-1292 en date du 12 novembre 2001. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Ce visa, attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur les opérations réalisées et les sociétés concernées, n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il atteste que l'information contenue dans ce document correspond aux exigences réglementaires en vue de l'admission ultérieure à la Cote du Premier Marché d'Euronext Paris S.A. des titres qui, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale, seront émis en rémunération des apports.

Des exemplaires du document et du document de référence sont disponibles sans frais au siège de la société Séchilienne 75, Quai d'Orsay 75007 Paris.

Table des Matières

I.	RESPONSABLES DU DOCUMENT ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	6
1	POUR LA SOCIETE SECHILIENNE	6
1.1	Responsable du document	6
1.2	Attestation du responsable du document	6
1.3	Responsables du contrôle des comptes	6
1.4	Attestation des Commissaires aux comptes.....	7
1.5	Responsable de l'information	8
2	POUR LA SOCIETE SIDEC	9
2.1	Responsable du document	9
2.2	Attestation du responsable du document	9
2.3	Responsables du contrôle des comptes	9
2.4	Attestation des Commissaires aux comptes.....	10
2.5	Responsable de l'information	11
II.	RENSEIGNEMENT SUR L'OPERATION ET SES CONSEQUENCES	12
1	ASPECTS ECONOMIQUES DE LA FUSION.....	12
1.1	Liens préexistants entre les sociétés en cause.....	12
1.2	Motifs et buts de l'opération.....	14
2	ASPECTS JURIDIQUES DE L'OPERATION	15
2.1	L'opération elle-même.....	15
2.2	Contrôle de l'opération	19
2.3	Rémunération des apports et augmentation de capital.....	19
3	COMPTABILISATION DE LA FUSION	20
3.1	Désignation et valeur des apports	20
3.2	Réévaluations et réajustements effectués entre valeur de fusion et valeur comptable	21
3.3	Expertise de la valeur d'apport.....	21
3.4	Détail du calcul de la prime de fusion et du mali de fusion	34
4	REMUNERATION DES APPORTS	35
4.1	Méthodologie.....	35
4.2	Sidec.....	35
4.3	Séchilienne.....	37
4.4	Parités obtenues.....	39
4.5	Données historiques.....	41
4.6	Synthèse générale.....	42
5	CONSEQUENCES DE L'OPERATION.....	44
5.1	Impact de l'opération sur les capitaux propres	44
5.2	Capital et droits de vote	44
5.3	Changement envisagé dans la composition des organes d'administration et de direction.....	45
5.4	Comptes Consolidés pro forma à la date où l'opération prend effet	46
5.5	Évolution de la capitalisation boursière	51
5.6	Incidence sur le calcul du Bénéfice Net par Action	51
5.7	Orientations nouvelles envisagées	51
III.	PRESENTATION DU BENEFICIAIRE DES APPORTS	53
1	RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	53
1.1	Dénomination et siège social.....	53

1.2	Législation relative à l'émetteur et forme juridique	53
1.3	Date de constitution et durée de la société (article 6 des statuts)	53
1.4	Objet social résumé (article 3 des statuts)	53
1.5	Numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés – Code APE	53
1.6	Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société.....	54
1.7	Exercice social (article 43 des statuts).....	54
1.8	Répartition statutaire des Bénéfices (article 45 des statuts)	54
1.9	Assemblées Générales (article 31 des statuts)	54
1.10	Droit de vote double (article 37 des statuts)	55
1.11	Franchissement de seuils (article 13 des statuts)	55
2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL.....	56
2.1	Capital Social	56
2.2	Capital autorisé et non émis	56
2.3	Instruments financiers non représentatifs du Capital	56
2.4	Capital potentiel.....	56
2.5	Évolution du capital sur 5 ans	56
2.6	Répartition du capital et des droits de vote.....	57
2.7	Marché et Rendement des Titres	57
3	RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE	59
3.1	Présentation de la société	59
3.2	Dépendance à l'égard de brevets et de licences, de contrats d'approvisionnement, industriels, commerciaux ou financiers, ou de procédés nouveaux de fabrication.....	59
3.3	Litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière de l'émetteur ou de son groupe.....	59
3.4	Évolution des effectifs.....	60
3.5	Politique d'investissement.....	60
3.6	Données caractéristiques sur l'activité des sociétés filiales ou sous- filiales dont l'importance est significative au niveau des actifs ou des résultats de l'émetteur ou du groupe	60
4	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2000	61
4.1	Comptes consolidés.....	61
4.2	Annexes aux comptes consolidés	64
4.3	Comptes sociaux	68
4.4	Annexes aux comptes sociaux.....	70
4.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes au 31 décembre 2000	76
5	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2001	78
5.1	Évolution du périmètre sur le 1 ^{er} semestre 2001.....	79
5.2	Principes et Méthodes de consolidation.....	79
5.3	Bilan consolidé	80
5.4	Compte de résultat consolidé.....	81
5.5	Compte de résultat consolidé proforma	82
5.6	Tableau de financement consolidé	83
5.7	Notes annexes résumées aux états financiers consolidés	84
5.8	Évolution des capitaux propres consolidés.....	88
5.9	Liste des sociétés consolidées	89
5.10	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2001	90
6	ORGANES D'ADMINISTRATION DE CONTROLE ET DE DIRECTION	91
6.1	Composition et fonctionnement.....	91

6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur	92
6.3	Intéressement du personnel	92
7	ÉVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE.....	92
8	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	92
IV.	PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBEE	93
1	RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	93
1.1	Dénomination et siège social.....	93
1.2	Date de constitution et durée de la société (article 5 des statuts)	93
1.3	Législation relative à l'émetteur et forme juridique	93
1.4	Objet social résumé (article 3 des statuts).....	93
1.5	Numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés – Code APE	93
1.6	Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société.....	94
1.7	Exercice social (article 40 des statuts).....	94
1.8	Répartition statutaires des Bénéfices (article 43 des statuts).....	94
1.9	Assemblées Générales (article 26 et suivants des statuts).....	94
1.10	Droit de vote double	95
1.11	Composition	96
1.12	Fonctionnement	97
1.13	Commissaires aux Comptes.....	98
1.14	Conventions particulières	99
1.15	Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société.....	101
2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL.....	102
2.1	Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres qui le constituent avec mention de leurs principales caractéristiques	102
2.2	Capital autorisé non émis	102
2.3	Instruments financiers non représentatifs du capital.....	102
2.4	Titres donnant accès au capital.....	102
2.5	Répartition du capital et des droits de vote.....	103
3	RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE	104
3.1	Description des principales activités.....	104
3.2	Répartition du chiffre d'affaires	104
3.3	Évolution des effectifs.....	105
3.4	Données caractéristiques sur l'activité des sociétés filiales ou sous- filiales dont l'importance est significative au niveau des actifs ou des résultats de l'émetteur ou du groupe	105
3.5	Litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière de l'émetteur ou de son groupe.....	105
4	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2000	106
4.1	Comptes consolidés.....	106
4.2	Annexes aux comptes consolidés	108
4.3	Autres informations.....	125
4.4	Comptes sociaux	128
4.5	Annexe aux comptes sociaux	132
4.6	Tableau des filiales et participations.....	146
4.7	Rapport aux Commissaires aux comptes sur les comptes au 31 décembre 2000	147
5	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2001.....	149
5.1	Bilan consolidé	149
5.2	Compte de résultats consolidés.....	150

5.3	Principes et méthodes de consolidation	151
5.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2001	159
6	MARCHE ET RENDEMENT DES TITRES	160
6.1	Lieux de cotation.....	160
6.2	Dividendes sur 5 ans.....	160
7	EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE.....	161

I. RESPONSABLES DU DOCUMENT ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1 POUR LA SOCIETE SECHILIENNE

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT

Michel Bourgarel, Président Directeur Général de Séchilienne

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

"A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Séchilienne, ainsi que sur les droits attachés aux titres qui seront émis à la fusion ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Michel Bourgarel

1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Titulaires :

RSM Salustro Reydel, Jean-Pierre Crouzet - 8, avenue Delcassé, 75008 Paris

Ernst & Young Audit, Jean-Claude Lomberget - 4, rue Auber, 75009 Paris

Nommés le 19 juin 1998, pour une durée de six exercices, leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Suppléants :

Yves Canac – 2, rue d'Artois, 75008 Paris

Dominique Thouvenin - 4, rue Auber, 75009 Paris

Nommés le 19 juin 1998 pour une durée de six exercices, leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

1.4 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Séchilienne et en application du règlement COB98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes de Séchilienne, données dans le présent prospectus établi à l'occasion du projet de fusion par absorption de Sidec par Séchilienne.

Ce prospectus a été établi sous la responsabilité des Présidents des Conseils d'Administration de Séchilienne et de Sidec. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes de Séchilienne.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le prospectus, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1998, 1999 et 2000 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation dans nos rapports inclus à l'article III.4.5.

Les comptes intermédiaires consolidés établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration et couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2001 ont pour leur part fait l'objet d'un examen limité par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France. Aucune réserve ni observation n'a été formulée dans notre rapport inclus à l'article III.5.10.

Les comptes pro forma couvrant les périodes du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2000 et du 1er janvier 2001 au 30 juin 2001 établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de Séchilienne et présentés dans le prospectus ont fait l'objet d'un examen par nos soins selon les normes de la profession applicables en France. Au terme de ces examens limités qui ont fait l'objet de rapports inclus aux articles II.5.4.3 et II.5.4.4 du présent prospectus, nous avons conclu que les conventions retenues dans les comptes pro forma constituent une base raisonnable pour présenter les effets de la fusion par absorption de Sidec par Séchilienne et que leur traduction chiffrée est appropriée et que les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de Séchilienne, présentées dans ce prospectus établi à l'occasion de la fusion par absorption de Sidec par Séchilienne.

Concernant les informations pro forma contenues dans le présent prospectus, nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Paris, le 9 novembre 2001.

RSM Salustro Reydel

Ernst & Young Audit

Jean-Pierre Crouzet

Jean-Claude Lomberget

1.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Michel Bourgarel, Président Directeur Général de Séchilienne
N° de téléphone : 01.40.62.55.55

2 POUR LA SOCIETE SIDEC

2.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT

Président Directeur Général de Sidec: Xavier Lencou-Barême

2.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

"A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité, elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Sidec, elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

Xavier Lencou-Barême

2.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Titulaires :

Cabinet MAZARS & GUERARD, Jean Videlaine et Philippe Strohm - Le Vinci,
4 allée de l'Arche, 92 075 La Défense Cedex

Cabinet BEFEC PRICE WATERHOUSE, Xavier Aubry - Price Waterhouse
Coopers, Tour AIG, 34 place des Corolles, 92 908 Paris La Défense

Nommés en juin 1997 pour une durée de six exercices, leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002

Suppléants :

Jean-Louis Lebrun - 135, Bd Haussmann, 75008 Paris

Gérard Dantheny – 98, rue de Courcelles 75017 Paris

Nommés en juin 1997 pour une durée de six exercices, leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002

2.4 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Sidec et en application du règlement COB n° 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le chapitre IV « Présentation de la société absorbée » du présent prospectus établi à l'occasion du projet de fusion par absorption de Sidec par Séchilienne.

Ce prospectus a été établi sous la responsabilité du Président Directeur Général de Sidec. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le prospectus, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Le chapitre IV ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1998, 1999 et 2000 arrêtés par votre conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes intermédiaires consolidés établis sous la responsabilité de la direction de la société et couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2001 ont pour leur part fait l'objet d'un examen limité par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France. Nous avons émis une réserve dans notre rapport inclus dans le chapitre IV.5.4 du prospectus en raison de l'absence de comparatif au 30 juin 2000.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de Sidec, présentés dans ce prospectus établi à l'occasion de la fusion par absorption de Sidec par Séchilienne.

Fait à Paris,

Le 9 novembre 2001

Cabinet MAZARS & GUERARD
Jean Videlaïne
Philippe Strohm

Cabinet BEFEC PRICE WATERHOUSE
Xavier Aubry

2.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Dominique Fond
Directeur Général
N° de téléphone : 01.44.94.82.22

II. RENSEIGNEMENT SUR L'OPERATION ET SES CONSEQUENCES

1 ASPECTS ECONOMIQUES DE LA FUSION

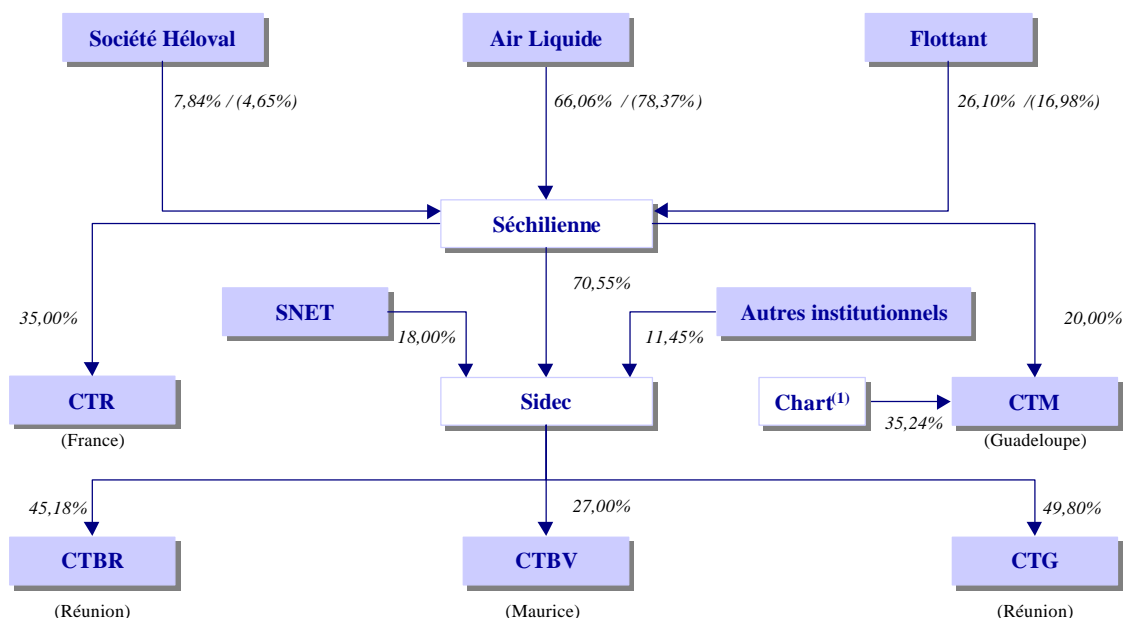
1.1 LIENS PREEXISTANTS ENTRE LES SOCIETES EN CAUSE

1.1.1 Liens en capital

Séchilienne détient à ce jour, directement et indirectement, 70,55% du capital et des droits de vote de Sidec.

Le Conseil d'Administration de Séchilienne dans sa séance du 23 décembre 1999 a approuvé le projet de prise de participation de Séchilienne dans le capital de Sidec dans le but de donner à Séchilienne le statut de premier actionnaire et d'opérateur industriel de Sidec. Séchilienne détenait alors 27,22% du capital de Sidec. Dans le cadre de cette autorisation, 20,98% du capital de Sidec ont été acquis au 1^{er} trimestre 2000 portant ainsi le pourcentage de participation de Séchilienne à 48,20%. Par la suite, 22,35% du capital de Sidec ont été acquis en janvier 2001 portant ainsi le pourcentage de participation de Séchilienne à 70,55%.

L'organigramme ci-dessous présente l'actionnariat et les participations de Sidec et Séchilienne au 21 septembre 2001, date précédant le dépôt du rapport d'évaluation auprès des Commissaires à la fusion :



Entre parenthèses : droits de vote

(1) Filiale d'EDF à 100%

1.1.2 Cautions

Néant

1.1.3 Administrateurs communs

Michel Bourgarel (Président Directeur Général et Administrateur de Séchilienne, Administrateur de Sidec) – Bruno Turpin (Administrateur de Séchilienne, Administrateur de Sidec)

1.1.4 Accords techniques ou commerciaux

Néant

1.1.5 Conventions particulières

1.1.5.1 Conventions entre Séchilienne et Sidec

Nature et objet :

Aux termes d'une convention signée entre Séchilienne et la société Sidec, Séchilienne s'est substituée à la société Sidec pour le financement, et les conséquences qui découleraient de son utilisation, d'un gage espèce de 4 573 470 euros en faveur du G.I.E. "Fleur de Canne", dans le cadre d'un contrat de crédit-bail entre la Société Compagnie Thermique du Moule (Guadeloupe) et ce G.I.E.

Modalités :

Versement d'un montant de 4 573 470 euros au G.I.E. "Fleur de Canne", portant intérêts capitalisables.

Ce montant est remboursable à la date de levée de l'option d'achat par C.T.M., soit au plus tard le 31 décembre 2016, sauf en cas d'exercice de la garantie par le G.I.E. qui s'imputerait sur la valeur de rachat.

Séchilienne a capitalisé au titre de l'exercice 2000 un montant d'intérêts de 204 042 euros, soit 655 993 euros depuis l'origine.

1.1.5.2 Conventions entre Séchilienne et Air Liquide

Nature et objet :

Convention de mise en commun des disponibilités financières entre Séchilienne et Air Liquide SA.

Modalités :

Convention, conclue pour une durée indéterminée, de mise en commun des disponibilités financières entre Séchilienne et L'Air Liquide SA ayant pris effet le 3 mai 1999 en faisant application des conditions du marché. Elle permet aux sociétés contractantes d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoin de trésorerie ou peuvent utiliser leur excédent, tout en réalisant un équilibre financier à l'intérieur du groupe Air Liquide.

Au 31 décembre 2000, Séchilienne est emprunteuse à hauteur de 27 655 522 euros. Le montant des intérêts versés en 2000 par Séchilienne au titre de cette convention est de 1 413 856 euros.

1.1.6 Filiales détenues en commun

Séchilienne détient 20% du capital et des droits de vote de CTM (Compagnie Thermique du Moule), qui exploite une centrale en Guadeloupe. Cette société est également détenue à hauteur de 44,76% du capital et des droits de vote par Sidec et à 35,24% par EDF via la société Chart.

Séchilienne détient 35% du capital et des droits de vote de CTR (Compagnie Thermique du Rouvray), qui exploite une centrale près de Rouen. Cette société est également détenue à hauteur de 65% du capital et des droits de vote par Sidec.

1.2 MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION

Lors de l'Assemblée Générale Mixte de Séchilienne du 13 juin 2001, le Président de Séchilienne, M. Bourgarel, a annoncé que compte tenu de l'augmentation de la participation de Séchilienne dans Sidec de 48,20% à 70,55% du capital, des études sur la restructuration juridique du capital du Groupe Séchilienne avaient été commencées à son initiative, ces études pouvant éventuellement conduire à une fusion entre Séchilienne et Sidec.

Ces analyses ont conduit à envisager une fusion de Séchilienne et Sidec permettant d'une part de simplifier la structure du groupe, et d'autre part d'offrir aux minoritaires de Sidec une liquidité accrue de leurs titres.

Elle créera une société énergétique avec une capitalisation boursière d'environ 636MF (soit environ 1,6 fois la capitalisation actuelle) dont le principal actionnaire, Air Liquide, détiendra environ 40% du capital et des droits de vote (après suppression des droits de vote double) contre 66,06% du capital et 78,37% des droits de vote précédemment.

2 ASPECTS JURIDIQUES DE L'OPERATION

2.1 L'OPERATION ELLE-MEME

2.1.1 Date du projet de traité fusion

Le traité de fusion a été établi le 26 octobre 2001

2.1.2 Date d'arrêté des comptes utilisés pour la détermination des valeurs de fusion

Les termes et conditions de la fusion ont été établis par les deux sociétés sur la base des comptes au 31 décembre 2000, derniers comptes sociaux annuels publiés par les deux sociétés

2.1.3 Date de rétroactivité de l'opération

La fusion prendra effet après les assemblées générales approuvant l'opération et sera rétroactive au 1^{er} janvier 2001

2.1.4 Date de réunion des Conseils d'Administration ayant approuvé l'opération

Séchilienne : Conseil d'Administration du 25 octobre 2001

Sidec : Conseil d'Administration du 25 octobre 2001

Lors des Conseils d'Administration de Séchilienne et de Sidec du 25 octobre 2001, le projet de fusion et les termes de la fusion ont été votés à l'unanimité des administrateurs présents.

2.1.5 Date de dépôt du projet de traité fusion au tribunal de commerce

Le traité de fusion a fait l'objet d'un dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 6 novembre 2001.

Les avis de fusion seront publiés au BALO et dans un Journal d'annonces légales dans les délais légaux. Le délai d'opposition des créanciers commencera à courir dès le jour de la publication de l'avis de fusion pour une durée de 30 jours.

2.1.6 Régime fiscal de l'opération

2.1.6.1 Pour les sociétés fusionnées

(a) Impôt sur les sociétés

La fusion sera placée sous le régime fiscal de faveur édicté par les articles 210 A et 115 du CGI en matière d'impôt sur les sociétés. En conséquence, les plus-values nettes et les profits dégagés sur les éléments d'actif apportés ne seront pas soumis à l'impôt sur les sociétés.

A ce titre Séchilienne a souscrit les différents engagements prévus à l'article 210A du Code Général des Impôts.

(b) Droit d'enregistrement

La fusion sera placée sous le régime de faveur édicté par les articles 816 et suivants du Code Général des Impôts (CGI) et par les articles 301A à 301F de l'annexe II du CGI en matière de droits d'enregistrement. Seul le droit fixe de 1 500 francs sera donc perçu à titre de droits d'enregistrement.

2.1.6.2 Pour les actionnaires

En l'état actuel de la législation fiscale, le régime fiscal prévu par le droit français est celui indiqué ci- après.

L'attribution des titres représentatifs de l'apport aux actionnaires de la société absorbée, quels qu'ils soient, n'est pas considérée comme une distribution de revenus mobiliers soumise à l'impôt en France.

S'agissant des plus-values réalisées à l'occasion de l'échange des titres lors de la fusion, le régime fiscal dépend de la qualité de l'actionnaire.

- **Actionnaires personnes physiques résidentes française détenant les actions dans leur patrimoine privé**

- 1) En application de l'article 150 0-B du CGI, les plus-values d'échange bénéficient d'un sursis d'imposition et ne sont donc pas retenues pour l'établissement de l'impôt sur le revenu du contribuable au titre de l'année de la fusion.
- 2) Lors de la cession ultérieure des actions reçues en échange lors de la fusion, la plus-value réalisée par le contribuable est déterminée par différence entre le prix de cession des titres reçus en échange et le prix de revient des titres échangés.

Si le montant des cessions de titres réalisées par le contribuable et les membres de son foyer fiscal excède 50 000 francs l'année au cours de laquelle les titres reçus à l'échange sont cédés, la plus-value est alors imposée au taux global de 26 % qui se décompose comme suit :

- 16 % au titre de l'impôt sur le revenu (article 200-A-2 du CGI)

- 7,5 % au titre de la contribution sociale généralisée (article 1600-OC du CGI) 2% au titre du prélèvement social (article 1600-OF du CGI),
- 0,5% au titre de la contribution au remboursement de la dette sociale (article 1600-OG du CGI)

- **Actionnaires personnes morales résidentes françaises assujettis à l'impôt sur les sociétés**

- 1) En principe, l'échange emporte les mêmes conséquences que la cession de titres, les gains étant alors imposés selon les modalités suivantes :

Les plus ou moins-values dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés relèvent du régime de droit commun, soit actuellement :

- Au taux effectif de 35,53% pour les exercices clos en 2001 (33,33 majoré de la contribution supplémentaire de 6%) pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 50 millions de FRF et dont le capital, entièrement libéré, est détenu pour au moins 75% par des personnes physiques ou par une société satisfaisant elle-même à l'ensemble de ces conditions.
- Au taux effectif de 36,43% pour les exercices clos en 2001 (33,33% majoré de la contribution supplémentaire de 6% et d'une contribution sociale de 3,3% sur la fraction de l'impôt sur les sociétés excédant 5 millions de FRF) pour les personnes morales, soumises à l'impôt sur les sociétés ne remplissant pas les conditions visées ci-dessus.

Néanmoins, conformément aux dispositions de l'article 219-I a ter du CGI les gains ou pertes nets réalisés à l'occasion de la cession de titres qui répondent à la définition de titres de participation au sens comptable et fiscal et qui étaient détenus depuis au moins deux ans relèvent, sous réserve de satisfaire à l'obligation de constitution de la réserve spéciale de plus-values à long terme du régime des plus ou moins-values à long terme, soit actuellement :

- Au taux effectif de 20,14% pour les exercices clos en 2001 (19% majoré de la contribution supplémentaire de 6%) pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 50 millions de FRF et dont le capital, entièrement libéré, est détenu de manière continue pour au moins 75% par des personnes physiques ou par une société satisfaisante elle-même à l'ensemble de ces conditions.
- Au taux effectif de 20,70% pour les exercices clos en 2001 (19% majoré de la contribution supplémentaire de 6% et de la contribution sociale de 3,3% sur la fraction de l'impôt sur les sociétés excédant 5 millions de FRF par période de 12 mois) pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ne remplissant pas les conditions visées ci-dessus.

Constituent notamment des titres de participation, la actions revêtant ce caractère au plan comptable, ainsi que, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et des titre ouvrant droit au régime fiscal des sociétés mères et filiales visé aux articles 145 et 216 du CGI.

- 2) En application des dispositions de l'article 38-7 bis du CGI, les personnes morales résidentes de France peuvent bénéficier d'un sursis d'imposition des plus-values réalisées lors de l'échange de leurs actions de la société absorbée.

Lors de la cession des titres reçus en échange, les plus ou moins-values réalisées sont déterminées par rapport à la valeur fiscale qu'avaient les titres de la société absorbée chez le cédant.

Les plus ou moins-values résultant de l'échange sont alors comprises dans le résultat fiscal de l'exercice au cours duquel les titres de la société absorbante reçus en échange sont cédés, selon le régime applicable lors de ladite cession (régime de droit commun ou régime des plus-values à long terme).

- **Actionnaires non-résidents**

Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession de leurs actions par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B du CGI ou dont le siège est situé hors de France et qui n'ont à aucun moment détenu, directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, plus de 25% des droits dans les bénéfices sociaux de la société à un moment quelconque au cours des cinq années qui précèdent la cession, ne sont pas soumises à l'impôt en France (Art. 244 bis C du CGI)

2.2 CONTROLE DE L'OPERATION

2.2.1 Date des Assemblées Générales appelées à approuver l'opération

Les Assemblées Générales de Sidec et de Séchilienne seront appelées à approuver l'opération respectivement de 17 et le 18 décembre 2001.

2.2.2 Commissaires à la fusion

Par ordonnance en date du 1^{er} août 2001 le Tribunal de Commerce de Paris a nommé messieurs :

- Michel Leclercq demeurant au 185, avenue Charles de Gaule, 92200 Neuilly sur Seine,
- Bernard Lelarge demeurant au 21 bis, rue Lord Byron, 75008 Paris.

Les commissaires à la fusion ont rendu leurs rapports le 7 novembre 2001. Il a été déposé au siège social des deux sociétés et au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Les rapports des commissaires à la fusion sont présentés au chapitre II.3.3.

2.3 REMUNERATION DES APPORTS ET AUGMENTATION DE CAPITAL

- La valeur nominale des actions créées est de 0,77 €
- Le nombre net d'actions créées, s'agissant d'une fusion-renonciation, est de 530 128, la participation de 70,55% de Séchilienne dans Sidec n'étant quant à elle pas rémunérée en application de l'article L. 236-3 al. 2 du Code de Commerce
- Les actions nouvelles émises au profit des actionnaires de Sidec seront entièrement assimilées aux anciennes composant actuellement le capital de Séchilienne. Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges.
- Les actions nouvelles donneront droit à leurs titulaires à tous dividendes mis en paiement à compter de leur date d'émission.
- Elles seront négociables dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital, date à laquelle Séchilienne s'engage à en demander l'admission aux négociations sur le Premier Marché Euronext Paris.

3 COMPTABILISATION DE LA FUSION

3.1 DESIGNATION ET VALEUR DES APPORTS

Les éléments d'actif et de passif sont apportés par absorption de Sidec par Séchilienne pour leur valeur comptable déterminée à partir des comptes sociaux arrêtés le 31 décembre 2000.

Désignation et valeurs des actifs et passifs apportés		
<u>Actifs Apportés</u>	<u>MF</u>	<u>M€</u>
Immobilisations corporelles		
Valeurs brutes	704,2	107,4
Amortissement	(358,6)	(54,7)
Valeurs nettes	345,6	52,7
Immobilisations financières		
Valeurs brutes	437,7	66,7
Provisions	(5,7)	(0,8)
Valeurs nettes	432,0	65,9
<u>Actifs Circulants</u>		
Créances clients	36,8	5,6
Autres créances	64,7	9,9
Banques	21,9	3,3
Comptes de régularisation	3,4	0,5
Total actifs apportés	904,4	137,9
<u>Passifs Apportés</u>		
Emprunts et dettes financières	148,6	22,7
Dettes Fournisseurs	30,1	4,6
Dettes fiscales et sociales	6,8	1,0
Dettes sur immobilisations	105,3	16,0
Dettes Comptes courants filiales	133,6	20,4
Comptes de régularisation et charges à payer	11,3	1,7
Total des Passifs Apportés	435,7	66,4
Actif Net Apporté (avant mise en distribution 2001)	468,7	71,5
Dividendes mis en distribution en 2001	(44,6)	(6,8)
Actif Net Apporté après distribution	424,1	64,7

L'actif net apporté par Sidec s'élève à 424,1 MF, après distribution par Sidec du dividende au titre de l'exercice 2000 intervenu le 27 septembre 2001.

3.2 REEVALUATIONS ET REAJUSTEMENTS EFFECTUES ENTRE VALEUR DE FUSION ET VALEUR COMPTABLE

Les apports sont réalisés à la valeur nette comptable.

3.3 EXPERTISE DE LA VALEUR D'APPORT

3.3.1 Rapport des Commissaires à la fusion sur la rémunération des apports

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 31 juillet 2001 concernant la fusion par voie d'absorption de la Société Industrielle pour le Développement de l'Énergie et de la Cogénération (ci-après désignée SIDEC) par la société Séchilienne, nous avons établi le présent rapport sur la rémunération des apports prévu par l'article L 236-10 du Code de Commerce, étant précisé que notre appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange qui a été arrêté dans le projet de traité de fusion, signé par les représentants des sociétés concernées en date du 26 octobre 2001. Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable du rapport d'échange. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

Notre rapport comportera les paragraphes suivants :

- Présentation de l'opération
- Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération
- Appréciation du caractère équitable du rapport d'échange proposé

3.3.1.1 Présentation de l'opération

- Présentation des sociétés participant à l'opération:

La société Séchilienne est une société anonyme au capital de 647 947,3 euros divisé en 841 490 actions de 0,77 euros de nominal chacune, dont le siège social est situé 75, Quai d'Orsay – 75007 PARIS. La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 775 667 538.

L'activité de la société Séchilienne consiste en :

- l'industrie et le commerce, tant en France qu'à l'étranger, de tous produits, appareils et équipements électrométallurgiques, électroniques, médicaux, électrochimiques, chimiques, gazeux, métallurgiques, électriques, mécaniques, thermiques, hydrauliques, de manutention et de traction,
- la fabrication, l'exploitation, la vente, la représentation, tant en France qu'à l'étranger de tous produits, appareils et équipements se rapportant à l'un des objets ci-dessus indiqués,
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

Son actionnariat est le suivant :

Actionnaires	Nbre d'actions	%
Air Liquide	555 910	66,06%
Société Heloval	65 980	7,84%
Flottant	219 600	26,10%
Total	841 490	100,00%

La société Air Liquide bénéficie de droits de votes double qui la conduise à détenir 78,37 % des droits de votes de Séchilienne.

La société Sidec est une société anonyme au capital de 43 905 316,96 euros divisé en 2 880 000 actions identiques de 15,24 Euros de nominal chacune, dont le siège social est situé 30 rue de Miromesnil – 75008 Paris. La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 330 434 309.

L'activité de la société Sidec consiste en :

- l'étude, la réalisation, le financement, l'approvisionnement et l'exploitation, soit directement, soit indirectement, d'installations utilisant l'énergie charbon et/ou toute autre forme d'énergie fossile ou renouvelable,
- la participation directe ou indirecte à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, dont l'objet social serait

susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social ou se rattacherait à cet objet ou à des objets similaires ou connexes, la prise en gérance de ces entreprises ou sociétés,

- et, d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

Son actionnariat est le suivant :

Actionnaires	Nbre d'actions	%
Séchilienne	2 031 795	70.55%
S.N.E.T.	518 399	18.00%
Financières Tuileries	115 200	4.00%
S S M Coal	60 000	2.08%
Spie Trindel	50 000	1.74%
B.N.P.	38 400	1.33%
Société Générale	34 200	1.19%
Natexis Banques Populaires	32 000	1.11%
Autres	6	0.00%
Total	2 880 000	100.00%

Il n'existe pas de droits de vote double au profit d'aucun des actionnaires de Sidec.

- Description de l'opération

La présente opération consiste en la fusion, par voie d'absorption, de la société Sidec par la société Séchilienne. La société Séchilienne détient 70,55 % du capital de la société Sidec avant l'opération. La société Séchilienne est détenue à hauteur de 66,06 % par la société Air Liquide SA.

La société Séchilienne est une société cotée à la bourse de Paris (code SICOVAM 6040).

L'opération a pour objectifs de simplifier la structure du groupe et d'offrir aux minoritaires de Sidec une liquidité accrue de leurs titres.

Les parties conviennent de faire rétroagir l'opération au 1^{er} janvier 2001. Toutefois, la société Séchilienne n'aura la propriété des biens et droits apportés, et l'augmentation de capital simultanée qui en résulte ne sera réalisée, qu'à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion.

Sur le plan fiscal, l'opération considérée est placée :

- en matière d'impôt sur les sociétés, sous le régime défini aux articles 210 A et 115 du Code Général des Impôts,
- en matière de droits d'enregistrement, sous le régime prévu aux articles 816 et suivants du Code Général des Impôts, et aux articles 301 A et 301 B de l'annexe II du Code Général des Impôts.

- Rapport d'échange retenu et augmentation de capital de la société absorbante

Le rapport d'échange retenu entre l'action Séchilienne et l'action Sidec est de 1,60 actions Sidec pour 1 action Séchilienne.

Compte tenu de ce rapport d'échange, la société Séchilienne émettra 530 128 actions de 0,77 euros de nominal à titre d'augmentation de capital qui seront remises aux actionnaires de la société Sidec autres que la société Séchilienne.

Ces actions nouvelles émises au profit des actionnaires de Sidec seront entièrement assimilées aux actions composant actuellement le capital de Séchilienne, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges.

Elles donneront droit à leurs titulaires à tous dividendes mis en paiement à compter de leur date d'émission.

Elles seront négociables dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

3.3.1.2 Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération

En exécution de notre mission, nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, afin de vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes.

- Nous nous sommes entretenus avec les représentants des sociétés concernées par la présente opération, ainsi que leurs conseils externes, tant pour prendre connaissance de l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe que pour analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées.
- L'évaluation des actifs autres que les immobilisations et des passifs de la société absorbée Sidec et de la société absorbante Séchilienne a été déterminée à partir de leur valeur dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000. Afin de nous assurer de la fiabilité des états comptables qui nous ont été communiqués, nous avons pris connaissance des travaux des commissaires aux comptes des deux sociétés mis en œuvre dans le cadre de la certification des comptes annuels de l'exercice 2000. A l'issue de cet examen, nous avons estimé pouvoir nous appuyer sur leurs travaux.
- Nous nous sommes également appuyés sur les travaux que nous avons réalisés en qualité de commissaires à la fusion chargés d'apprécier la valeur des apports pour cette opération.

- Nous avons vérifié la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés absorbante et absorbée en examinant le caractère adéquat des méthodes et critères d'évaluation retenus ainsi que leur correcte mise en œuvre.
- Vérification du caractère adéquat des méthodes et critères d'évaluation retenus

La parité de fusion de Sidec et de Séchilienne a été déterminée par référence à une analyse multicritères fondée sur :

- La valeur intrinsèque de Sidec estimée sur la base :
 - de l'actif net réévalué après impôt
 - des transactions récentes intervenues sur le capital de Sidec
 - des dividendes prévisionnels actualisés
- La valeur intrinsèque de Séchilienne estimée sur la base :
 - de l'actif net réévalué après impôt, sa participation dans Sidec étant prise en compte selon les trois méthodes d'évaluation indiquées ci-dessus, soit l'actif net corrigé de Sidec, sa valeur de transaction et les dividendes prévisionnels actualisés
 - des dividendes prévisionnels actualisés
 - du cours de bourse
- Le résultat net et la situation nette par action Séchilienne et Sidec.

Les différentes valeurs ainsi obtenues sont les suivantes :

Méthode	Sidec	Séchilienne	Parité
Actif net réévalué après impôts	1 132	513	1,55
Valeur de transaction de Sidec et Actif net Réévalué de Séchilienne sur la base de la valeur de Sidec ainsi obtenue	844	352	1,43
Dividendes prévisionnels actualisés de Sidec et Actif Net Réévalué de Séchilienne sur la base de la valeur de Sidec ainsi obtenue	993	436	1,50
Dividendes prévisionnels actualisés	993	506	1,74
Cours de bourse de Séchilienne (base moyenne 1 mois) comparé à l'Actif Net réévalué de Sidec	906	390	1,47
Cours de bourse de Séchilienne (base moyenne 1 mois) comparé à la valeur de transaction de Sidec	675	390	1,98
Cours de bourse de Séchilienne (base moyenne 1 mois) comparé aux dividendes prévisionnels actualisés de Sidec	795	390	1,68
Situation nette comptable pro forma année 2000	521	224	1,47
Résultat net pro forma année 2000	83,5	47	1,93

A l'issue de nos vérifications, nous considérons que les méthodes et critères d'évaluation retenus sont adéquats.

Toutefois, l'approche fondée sur la comparaison de la capitalisation boursière de Séchilienne doit être considérée avec prudence compte tenu des faibles volumes d'échange sur le titre, même si elle reste une référence forte pour ses actionnaires minoritaires.

En outre les comparaisons fondées sur les situations nettes avant réévaluation et sur les résultats nets des sociétés n'ont pas été retenues comme des critères fondamentaux de détermination des parités.

- Vérification de la mise en œuvre des méthodes et critères d'évaluation retenus

Nous avons indiqué que les méthodes et critères d'évaluation retenus sont adéquats pour déterminer la valeur réelle des sociétés absorbante et absorbée. Nous avons contrôlé leur correcte mise en œuvre étant précisé que :

- Les valeurs d'Actif Net Réévalué et de dividendes actualisés se fondent sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront différer, parfois de manière significative, des informations prévisionnelles retenues.
- Les approches fondées sur l'Actif Net Réévalué prennent en compte une imposition au taux de droit commun des plus values latentes constatées lors de la réévaluation des actifs de chacune des sociétés.
 - La prise en compte de l'impôt conduit à constater une décote qui peut être assimilée à une décote de holding, pesant essentiellement sur la valeur de Séchilienne de 13 à 26 % selon les différentes approches d'Actif Net Réévalué et de l'ordre de 10 % sur l'Actif Net Réévalué de Sidec.
 - Les parités obtenues, sans application de l'impôt se situent entre 1,64 et 1,89.
- La valeur fondée sur les dividendes actualisés ne retient pas un taux de distribution de dividendes homogène entre les deux sociétés. Dans l'hypothèse d'un taux de distribution semblable la parité s'établirait à 1,8.
- Dans le cadre de l'approche fondée sur la capitalisation boursière de Séchilienne, compte tenu du caractère minoritaire de cette méthode de valorisation, il a été appliqué aux valeurs de Sidec calculées sur base majoritaire une décote de 20 % soit l'inverse de la prime de contrôle de 25 % généralement constatée sur le marché.

A l'issue de nos vérifications, nous considérons comme satisfaisante la mise en œuvre des méthodes et critères d'évaluations retenus.

3.3.1.3 Appréciation du caractère équitable du rapport d'échange proposé

Le rapport d'échange retenu entre l'action Séchilienne et l'action Sidec est de 1,60 actions Sidec pour 1 action Séchilienne.

Compte tenu des développements qui précèdent, nous estimons que le rapport d'échange proposé est calculé suivant des méthodes et critères homogènes et cohérents entre les sociétés absorbante et absorbée.

Cette parité privilégie les critères et méthodes suivants qui semblent les plus appropriés pour la pesée relative des sociétés, soit :

Méthodes	Parité
Actif net réévalué après impôts	1,55
Actif net réévalué avant impôts	1,89
Valeur de transaction de Sidec et Actif Net Réévalué de Séchilienne après impôts sur la base de la valeur de Sidec ainsi obtenue	1,43
Valeur de transaction de Sidec et Actif Net Réévalué de Séchilienne avant impôts sur la base de la valeur de Sidec ainsi obtenue	1,64
Dividendes prévisionnels actualisés de Sidec et Actif Net Réévalué de Séchilienne après impôts sur la base de la valeur de Sidec ainsi obtenue	1,50
Dividendes prévisionnels actualisés de Sidec et Actif Net Réévalué de Séchilienne avant impôts sur la base de la valeur de Sidec ainsi obtenue	1,75
Dividendes prévisionnels actualisés	1,74
Dividendes prévisionnels actualisés avec un taux de distribution semblable	1,80

L'impact sur la répartition du capital après fusion, en fonction des différentes parités ainsi obtenues est le suivant :

Pourcentage dans le capital après fusion sur la base d'une parité de :							
Actionnariat avant fusion	% dans le capital	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9
Air Liquide	66,06%	38,41%	39,51%	40,53%	41,47%	42,35%	43,16%
Sté HELOVAL	7,84%	4,56%	4,69%	4,81%	4,92%	5,03%	5,12%
Flottant	26,10%	15,17%	15,61%	16,01%	16,38%	16,73%	17,05%
Total	100,00%						
Séchilienne	70,55%						
S.N.E.T.	18,00%	25,58%	24,56%	23,62%	22,75%	21,94%	21,18%
Financières Tuileries	4,00%	5,69%	5,46%	5,25%	5,06%	4,88%	4,71%
S S M Coal	2,08%	2,96%	2,84%	2,73%	2,63%	2,54%	2,45%
Spie Trindel	1,74%	2,47%	2,37%	2,28%	2,19%	2,12%	2,04%
B.N.P.	1,33%	1,90%	1,82%	1,75%	1,69%	1,63%	1,57%
Société Générale	1,19%	1,69%	1,62%	1,56%	1,50%	1,45%	1,40%
Natexis Banques Populaires	1,11%	1,58%	1,52%	1,46%	1,40%	1,35%	1,31%
Autres	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Compte tenu des commentaires qui précèdent et de la faible sensibilité sur l'actionnariat après fusion des différentes parités obtenues, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la parité retenue.

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange proposé de 1,60 actions Sidec pour 1 action Séchilienne est équitable.

Fait à Paris, le 7 novembre 2001

Michel LECLERCQ

Bernard LELARGE

3.3.2 Rapport des Commissaires à la fusion sur la valeur des apports

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 31 juillet 2001 concernant la fusion par voie d'absorption de la Société Industrielle pour le Développement de l'Énergie et de la Cogénération (ci-après désignée Sidec) par la société Séchilienne, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu par l'article L 225-147 du Code de Commerce, étant précisé que notre appréciation sur la rémunération des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion, signé par les représentants des sociétés concernées en date du 26 octobre 2001. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les éventuels avantages particuliers. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des actions à émettre par la société absorbante, augmentée de la prime de fusion, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre rapport comportera les paragraphes suivants :

- Présentation de l'opération
- Diligences accomplies et appréciation des apports
- Conclusion

3.3.2.1 Présentation de l'opération

- Présentation des sociétés participant à l'opération

Cf 3.3.1.1

- Description de l'opération

Cf 3.3.3.1

- Base d'évaluation des apports

Les biens sont apportés à leur valeur nette comptable sur la base du bilan au 31 décembre 2000 de la société Sidec.

Les biens et droits apportés par la société Sidec comprennent :

	<u>En francs</u>	<u>En euros</u>
Actifs apportés	904 471 308	137 885 762
Passifs pris en charge	435 746 181	66 429 077
Actif net apporté (avant dividendes)	468 725 127	71 456 685
Dividendes mis en distribution en 2001	(44 640 000)	(6 805 324)
Actif net apporté (après distribution)	424 085 127	64 651 361

S'analysant comme suit :

	<u>En francs</u>	<u>En euros</u>
<u>Actifs apportés</u>		
Immobilisations corporelles	345 604 760	52 687 106
Immobilisations financières	431 976 533	65 854 398
Créances clients	36 805 636	5 610 983
Autres créances	64 732 723	9 868 440
Disponibilités	21 919 715	3 341 639
Comptes de régularisation	3 431 941	523 196
Total Actifs Apportés	904 471 308	137 885 762
<u>Passifs pris en charges</u>		
Emprunts et dettes financières	148 621 817	22 657 250
Dettes fournisseurs	30 144 012	4 595 425
Dettes fiscales et sociales	6 832 284	1 041 575
Dettes sur immobilisations	105 272 066	16 048 623
Dettes comptes courants filiales	133 590 747	20 365 778
Comptes de régularisation et charges à payer	11 285 255	1 720 426
Total Passifs pris en charge	435 746 181	66 429 077
Actif net apporté (avant mise en distribution 2001)	468 725 127	71 456 685
Dividendes mis en distribution en 2001	(44 640 000)	(6 805 324)
ACTIF NET APPORTÉ (après distribution)	424 085 127	64 651 361

- Charges et conditions

Les apports sont réalisés sous les charges et conditions d'usage en la matière.

- Régime fiscal

Sur le plan fiscal, l'opération considérée est placée :

- en matière d'impôt sur les sociétés, sous le régime défini aux articles 210 A et 115 du Code Général des Impôts,
- en matière de droits d'enregistrement, sous le régime prévu aux articles 816 et suivants du Code Général des Impôts, et aux articles 301 A et 301 B de l'annexe II du Code Général des Impôts.

L'apport prendra effet au 1^{er} janvier 2001. En conséquence, les opérations réalisées par la société Sidec depuis le 1^{er} janvier 2001 et jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société Séchilienne.

- Détermination de la prime et du mali de fusion

Les modalités de l'opération vont générer une prime de fusion et un mali de fusion déterminés comme suit :

	<u>en francs</u>	<u>en euros</u>
Prime de fusion		
Valeur nette des apports	124 899 697	19 040 836
Valeur nominale des titres émis par la société SECHILIENNE	(2 677 610)	(408 199)
Dividendes SIDEC revenant à SECHILIENNE en 2001	31 492 824	4 801 050
Prime de fusion	153 714 911	23 433 687
Mali de fusion		
Actif net apporté	424 085 127	64 651 361
Valeur des apports	(124 899 697)	(19 040 836)
Valeur comptable des actions SIDEC	(443 681 102)	(67 638 748)
Mali de fusion	(144 495 672)	(22 028 223)

La réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour le Conseil d'Administration de la société SECHILIENNE de prélever sur la prime de fusion le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion, ainsi que le montant nécessaire à la dotation de la réserve légale afin de porter cette dernière au dixième du nouveau capital social résultant de l'opération de fusion.

3.3.2.2 Diligences accomplies et appréciation des apports

- Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des apports et l'exhaustivité des passifs transmis,
- analyser les valeurs individuelles proposées dans le traité d'apport,
- examiner le résultat de l'activité apportée pendant la période intercalaire,
- s'assurer que, jusqu'à la date du présent rapport, aucun fait ou événement susceptible de remettre en cause la valeur des apports n'est intervenu,
- opérer une approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble,
- nous nous sommes appuyés sur les travaux des commissaires aux comptes des sociétés concernées pour orienter nos investigations. Les comptes audités de ces sociétés ont fait l'objet de certifications sans réserve.

- Appréciation de la valeur des apports

Méthode d'évaluation

Les apports sont évalués sur la base de leurs valeurs nettes comptables au 31 décembre 2000.

Méthodologie et appréciation

Nous nous sommes entretenus avec les représentants des sociétés concernées par la présente opération, ainsi que leurs conseils externes, tant pour prendre connaissance de l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe, que pour analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées.

L'évaluation des actifs autres que les immobilisations et des passifs de la société absorbée Sidec et de la société absorbante Séchilienne a été déterminée à partir de leur valeur dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000. Afin de nous assurer de la fiabilité des états comptables qui nous ont été communiqués, nous avons pris connaissance des travaux des commissaires aux comptes des deux sociétés mis en œuvre dans le cadre de la certification des comptes annuels de l'exercice 2000. A l'issue de cet examen, nous avons estimé pouvoir nous appuyer sur leurs travaux.

Nous nous sommes également appuyés sur les travaux que nous avons réalisés en qualité de commissaires à la fusion chargés d'apprécier la rémunération des apports pour cette opération.

Les investigations opérées n'ont pas révélé d'éléments susceptibles de ramener, globalement, les valeurs retenues à un montant inférieur à l'estimation proposée.

3.3.2.3 Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à **424 085 127 francs (soit 64 651 361 euros)** n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, augmentée de la prime de fusion.

Il n'est pas stipulé d'avantages particuliers.

Fait à Paris, le 7 novembre 2001

Michel LECLERC

Bernard LELARGE

3.4 DETAIL DU CALCUL DE LA PRIME DE FUSION ET DU MALI DE FUSION

La valeur de l'actif net apporté par Sidec s'élève à 64 651 361 euros après distribution. La différence entre ce montant d'actif net apporté augmenté du dividende payé par Sidec à Séchilienne en septembre 2001 (4 801 050 euros soit 70,55% de 6,8 millions d'euros) et la somme :

- du montant de l'augmentation de capital de Séchilienne soit 408 199 euros, et
 - du montant de la quote-part de l'actif net apporté par Sidec correspondant aux droits de Séchilienne dans le capital de Sidec soit 45 610 525 euros,
- constitue une prime de fusion de 23 433 687 euros sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires, anciens et nouveaux de Séchilienne.

La différence entre :

- le montant de la quote-part de l'actif net apporté par Sidec correspondant aux actions de Séchilienne dans le capital de Sidec soit 45 610 525 euros
- et la valeur dans les livres de Séchilienne de sa participation dans Sidec soit 67 638 748 euros

représente un mali de fusion qui s'établit à 22 028 223 euros.

Afin d'éviter de faire apparaître dans les comptes sociaux de Séchilienne, Société absorbante, une perte sans signification, il est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires de Séchilienne d'imputer le mali de fusion, résultant de l'absorption de Sidec, sur la prime de fusion mentionnée ci-dessus, plutôt que de l'enregistrer en charges de l'exercice ou à l'actif du bilan social de Séchilienne.

Par ailleurs de convention exprès, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour le Conseil d'administration de Séchilienne de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion.

Prime de fusion et mali de fusion

<u>Prime de Fusion</u>	MF	M€
Valeur de l'actif net apporté	424,1	64,7
Dividendes Sidec revenant à Séchilienne en 2001	31,5	4,8
Augmentation de capital ⁽¹⁾	(2,7)	(0,4)
Quote-part de l'actif net apporté correspondant aux droits de Séchilienne	(299,2)	(45,6)
Prime de Fusion	153,7	23,4
<u>Mali de Fusion</u>		
Quote-part de l'actif net apporté correspondant aux droits de Séchilienne	299,2	45,6
Valeur comptable des actions Sidec chez Séchilienne ⁽²⁾	(443,7)	(67,6)
Mali de Fusion	(144,5)	(22,0)

(1) Soit 530 128 actions nouvelles à émettre (sur la base de 848.204 actions Sidec à rémunérer pour une parité de 1.6 action Sidec pour une action Séchilienne)

(2) Soit une VNC de 256,9 MF au 31 décembre 2000 à quoi vient s'ajouter la valeur d'acquisition des 22,35% acquis en janvier 2001 (186,8 MF)

4 REMUNERATION DES APPORTS

4.1 METHODOLOGIE

La parité de fusion de Sidec et Séchilienne a été déterminée par référence à une analyse multicritères fondée sur :

- la valeur intrinsèque de Sidec estimée sur la base
 - de l'actif net réévalué après impôt
 - des transactions récentes intervenues sur le capital de Sidec
 - des dividendes prévisionnels actualisés
- La valeur intrinsèque de Séchilienne estimée sur la base :
 - de l'actif net réévalué après impôt
 - des dividendes prévisionnels actualisés
 - du cours de bourse
- le résultat net et la situation nette par action Séchilienne et Sidec

Compte tenu de la nature de l'activité de Sidec et Séchilienne, les critères d'évaluation fondés sur des approches analogiques telles que les comparaisons boursières ou les transactions comparables ont été écartés. En effet, il apparaît difficile d'identifier des holdings de même nature en termes d'activité et d'actifs détenus.

Par ailleurs, il a été choisi de ne pas retenir les méthodes fondées sur l'actualisation des flux de trésorerie consolidés, non réellement significatifs pour des sociétés holding par rapport à l'actif net réévalué et aux flux de dividendes.

Les parités de dividende historique par action ont également été écartées, devant la difficulté d'estimer quel aurait été le dividende payé par Séchilienne pro-forma sa participation actuelle dans Sidec (politique de dividende discrétionnaire).

4.2 SIDEC

4.2.1 Actif Net Réévalué

L'actif net réévalué de Sidec a été déterminé en prenant en compte :

- la valeur de la quote-part de Sidec dans les Compagnies Thermiques
- la valeur actualisée des flux d'exploitation perçus par Sidec
- la valeur actuelle des nouveaux projets
- la valeur des dépôts-gages⁽¹⁾ constitués par Sidec au titre des contrats de crédit-bail conclus par les Compagnies Thermiques⁽²⁾.

⁽¹⁾ Sûreté réelle consistant en l'affectation en garantie d'une somme d'argent (destinée, en l'espèce, à garantir la valeur du bien objet du crédit-bail au moment de l'exercice l'option d'achat)

⁽²⁾ Les dépôts-gages de Sidec bénéficient d'une rémunération généralement supérieure à celle offerte par le marché pour un placement sans risque. Ces dépôts-gages étant comptabilisés chez Sidec à leur valeur nette comptable, ils ont été réévalués compte tenu de leur sur/sous-rémunération par rapport à un actif sans risque offrant un intérêt capitalisé sur une période identique (zéro-coupon)

- Le taux d'actualisation retenu varie entre 7,5% et 9,5% et correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC) des sociétés cotées du secteur plus une prime justifiée par la faible liquidité des actifs évalués, et fonction du niveau de risque spécifique de chacune des Compagnies Thermiques. Le taux d'actualisation utilisé pour les flux de Compagnie Thermique du Rouvray tient compte du niveau de risque spécifique lié à OTOR Papeterie du Rouen.

Sur ces bases, la valeur de Sidec, sur la base de l'actif net réévalué après impôt, ressort à **1.132MF**.

4.2.2 Transactions sur Sidec

En janvier 2000, Charbonnages de France et Séchilienne ont signé un accord portant sur le changement de contrôle de Sidec, et prévoyant la cession immédiate par Charbonnages de France à Séchilienne de 9,22% du capital de Sidec, et la cession différée, avant le 14 décembre 2002, de 19,22% du capital de Sidec par le biais de promesses croisées exerçables à tout moment à un prix pré-déterminé, Charbonnages de France bénéficiant d'une promesse d'achat consentie par Séchilienne et cette dernière d'une promesse de vente consentie par Charbonnages de France. La cession a eu lieu, suite à l'exercice de la promesse d'achat par Charbonnages de France, en janvier 2001.

La valeur moyenne pondérée qui ressort de cette transaction est de **844MF**. Cependant cette valeur, établie en janvier 2000, ne tient pas compte des récentes perspectives opérationnelles plus favorables de Sidec.

4.2.3 Dividendes actualisés

Les différentes hypothèses utilisées reposent sur :

- les résultats d'exploitation prévisionnels de Sidec et des dividendes futurs prévisionnels versés par les Compagnies Thermiques
- une hypothèse de stabilité du taux de distribution au niveau de 2000
- la prise en compte d'une valeur terminale calculée à partir d'un taux de croissance perpétuelle de 1,0%.
- un taux d'actualisation entre 7,5% (CMPC moyen des sociétés européennes du secteur de l'énergie, hypothèse basse retenue pour valoriser les Compagnies Thermiques) et 9,5%

Cette méthode fait ressortir une valorisation de type minoritaire. Afin de la rendre homogène avec les valorisations majoritaires, il a été appliqué une prime de contrôle de 25%⁽¹⁾.

On obtient alors une valorisation moyenne de Sidec de **993MF**.

⁽¹⁾ Niveau proche du milieu de la fourchette des primes constatées en France lors d'offres publiques d'achat réalisées en numéraire ayant entraîné un changement de contrôle entre 1992 et 2000

4.3 SECHILIENNE

4.3.1 Actif Net Réévalué

L'actif net réévalué de Séchilienne a été déterminé par transparence.

La valeur de la quote-part de Séchilienne dans Sidec a été déterminée en retenant alternativement les valeurs obtenues sur la base de l'ANR, des transactions et des dividendes actualisés développés précédemment.

La valeur de la quote-part dans CTM et CTR a été calculée de façon homogène aux méthodes utilisées pour les valoriser chez Sidec.

La dette nette au 31 décembre 2000 a été retraitée (i) de l'acquisition de titres Sidec en janvier 2001 pour 190MF (y compris frais d'acquisition) (ii) de l'apport en fonds propres à CTR pour 28MF, dont 20MF apparaissent déjà sous forme d'avances au bilan du 31 décembre 2000.

Les immobilisations financières correspondent au gage déposé auprès de Sidec en refinancement du gage déposé par Sidec auprès du GIE finançant les installations de CTM.

Sur ces bases, la valeur après impôt de Séchilienne ressort à **514MF**, en retenant Sidec à sa valeur d'ANR, à **352MF**, en retenant Sidec à sa valeur de transactions, et à **436MF**, en retenant Sidec à sa valeur de dividendes actualisés.

4.3.2 Dividendes actualisés

Les hypothèses de dividendes reposent sur :

- les flux projetés avec un taux de croissance identique à celui des résultats nets sociaux de Sidec
- une hypothèse de taux de distribution augmentant progressivement jusqu'à 88% en 2010 (contre 68% actuellement)
- la prise en compte d'une valeur terminale de la société calculée à partir d'un taux de croissance perpétuelle de 1,0%
- un taux d'actualisation entre 7,5% (CMPC moyen des sociétés européennes du secteur de l'énergie, hypothèse basse retenue pour valoriser les Compagnies Thermiques) et 9,5%

En prenant en compte une prime de contrôle de 25%, on obtient une valorisation moyenne de Séchilienne sur base majoritaire de **506MF**.

4.3.3 Cours de bourse

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du cours de bourse de Séchilienne depuis un an au 21 septembre 2001, date précédant le dépôt du rapport d'évaluation auprès des Commissaires à la fusion.

Séchilienne – évolution du cours	
<i>(en €)</i>	
Cours au 21 septembre 2001	68,0
Moyenne 1 Mois ⁽¹⁾	70,7
Moyenne 3 Mois ⁽¹⁾	75,9
Moyenne 6 Mois ⁽¹⁾	71,7
Moyenne 1 An ⁽¹⁾	55,2

(1) Moyenne arithmétique
Source : Datastream

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes de Séchilienne sur un an

Volumes sur un an			
	Volumes mensuels	Moyenne quotidienne	Moy. Quot. en % du flottant⁽¹⁾
Octobre 2000	7 240	362	0,16%
Novembre 2000	16 210	811	0,36%
Décembre 2000	2 290	115	0,05%
Janvier 2001	3 580	179	0,08%
Février 2001	6 150	308	0,14%
Mars 2001	4 340	217	0,10%
Avril 2001	9 710	486	0,21%
Mai 2001	5 160	258	0,11%
Juin 2001	3 450	173	0,08%
Juillet 2001	2 070	104	0,05%
Août 2001	1 048	52	0,02%
Septembre 2001 ⁽²⁾	1 316	66	0,03%
Moyenne	5 214	261	0,11%

(1) Calculé sur 226.782 titres soit 26,94% du capital de Séchilienne

(2) Jusqu'au 21 septembre

Source : Datastream

Après un regain d'intérêt sur le titre avec des volumes en novembre de 3 à 4 fois supérieurs à la moyenne annuelle, les volumes échangés ont rejoint des niveaux assez bas, faisant apparaître une faible liquidité du titre.

4.4 PARITES OBTENUES

4.4.1 ANR et Dividendes actualisés

La tableau ci-dessous présente les parités obtenues sur la base :

- de l'ANR, en retenant alternativement, pour la quote part de Sidec dans Séchilienne, les valeurs déterminées selon les méthodes de l'ANR, des transactions et des dividendes actualisés ;
- des dividendes actualisées des deux sociétés.

Synthèse des parités obtenues sur la base des valeurs intrinsèques

	ANR de Séchilienne en fonction de la méthode retenue pour Sidec ⁽¹⁾			Dividendes actualisés
	ANR après		Dividendes	
	IS	Transactions	actualisés	
Valeur des fonds propres de Sidec (MF)	1 132	844	993	993
Soit en €/ action	59,9	44,7	52,6	52,6
Valeur des fonds propres de Séchilienne (MF)	513 ⁽¹⁾	352 ⁽¹⁾	436 ⁽¹⁾	506
Soit en €/ action	93,0	63,8	78,9	91,6
Parité Sidec / Séchilienne	1,55	1,43	1,50	1,74

(1) ANR après IS de Séchilienne en retenant alternativement, pour la valeur de la quote part de Sidec détenue par Séchilienne, les valeurs de Sidec déterminées selon les méthodes de l'ANR, des transactions et des dividendes actualisés

Sur ces bases, la parité Sidec / Séchilienne ressort dans une fourchette comprise entre 1,43 et 1,74 action Sidec pour une action Séchilienne.

En retenant les valeurs d'ANR avant prise en compte des impôts sur les plus-values, la parité serait de 1,89 au lieu de 1,55.

En retenant, de façon théorique, un taux de distribution du résultat net de Sidec égal à celui de Séchilienne (soit une progression vers un taux de distribution de l'ordre de 88% à moyen terme, le taux retenu par Sidec étant de l'ordre de 69%), la parité sur base des flux actualisés de dividendes serait de 1,80 au lieu de 1,74.

4.4.2 Cours de bourse

Le tableau ci-dessous présente les parités obtenues en retenant Séchilienne à sa valeur boursière sur différentes périodes de valorisation au 21 septembre 2001. Sidec a été retenue à sa valeur d'ANR, de transactions et de dividendes actualisés.

Afin de prendre en compte le caractère majoritaire des méthodes d'ANR et de transactions, une décote de 20%⁽¹⁾ a été appliquée aux valorisations obtenues par ces méthodes afin de les rendre comparables au cours de bourse qui représente la valeur de l'action Séchilienne pour un actionnaire minoritaire.

Parités Séchilienne / Sidec sur la base du cours de bourse

		Méthode retenue pour Sidec		
		ANR après	Transactions	Dividendes actualisés
		IS		
Valeur des fonds propres de Sidec base minoritaire (MF)		906	675	795
Soit en €/ action		47,9	35,7	42,1
Séchilienne (€/ action)				
Spot au 21 septembre 2001	68,0	1,42	1,90	1,62
Moyenne 1 mois ⁽¹⁾	70,7	1,47	1,98	1,68
Moyenne 3 mois ⁽¹⁾	75,9	1,58	2,12	1,81
Moyenne 6 mois ⁽¹⁾	71,7	1,50	2,01	1,71
Moyenne 1 an ⁽¹⁾	55,2	1,15	1,50	1,31

(1) Moyenne arithmétique

En retenant les cours Spot, moyenne un mois et trois mois, afin de prendre en compte l'intégration par le marché des récentes perspectives opérationnelles plus favorables de Séchilienne, la parité ressort entre 1,42 et 2,12 actions Sidec pour une action Séchilienne. Ces résultats doivent être considérés avec prudence du fait des faibles volumes d'échange (cf. 4.3.3) sur le titre Séchilienne qui affecte la pertinence du cours de bourse comme critère d'évaluation.

⁽¹⁾ Correspondant à l'inverse d'une prime de contrôle de 25% (cf Note (1) du §4.2.3).

4.5 DONNEES HISTORIQUES

4.5.1 Méthodologie

Afin de comparer les situations nettes et les résultats nets historiques de Sidec et Séchilienne sur une base homogène, les retraitements suivants ont été effectués :

- le résultat des sociétés mises en équivalence de Sidec a été ajusté afin de l'harmoniser avec les principes comptables de Séchilienne. Les écarts concernent notamment le retraitement des crédits baux pratiqués dans les comptes consolidés de Sidec. Comme précisé dans les principes et méthodes de consolidation des comptes consolidés de Séchilienne annexés au présent document, la charge liée aux crédits baux ne présente pas d'écart entre les comptes sociaux et les comptes consolidés. Cette option se justifie par les caractéristiques que présentent les échéanciers des crédits baux et des contrats de vente qui y sont adossés ; lesquels assurent une évolution équilibrée de la rentabilité sur la durée des contrats,
- le résultat net et la situation nette de Séchilienne ont été retraités afin de prendre en compte la participation actuelle de Séchilienne dans Sidec de 70,55%.

4.5.2 Parités obtenues

Le tableau ci-dessous présente les parités obtenues sur la base des situations nettes et des résultats nets historiques de Sidec et Séchilienne :

Synthèse des parités obtenues sur la base des données historiques

	RN consolidé			Situation Nette		
	1998	1999	2000	1998	1999	2000
Sidec (MF)	46,7	57,8	83,5	441,4	474,7	520,8
Soit en €/ action	2,47	3,06	4,42	23,36	25,13	27,57
Séchilienne pro forma (MF)	13,6	25,0	47,0	161,4	182,5	224,0
Soit en €/ action	2,46	4,52	8,51	29,24	33,07	40,57
Parité Sidec / Séchilienne	0,99	1,48	1,93	1,25	1,32	1,47

Sur ces bases la parité ressort dans une fourchette comprise entre 0,99 et 1,93 action Sidec pour une action Séchilienne, resserrée à 1,47-1,93 action Sidec pour une action Séchilienne sur la base des données 2000.

En retenant la situation nette à fin 2000 diminuée des dividendes à payer en 2001 au titre de l'exercice 2000, la parité serait de 1,53 au lieu de 1,47.

4.6 SYNTHESE GENERALE

- **En retenant dans l'ANR de Séchilienne**, la valeur de Sidec sur la base de **transactions récentes** (soit une valorisation implicite de Sidec de 844MF à 100%), la parité ressort à 1,43 action Sidec pour une action Séchilienne. Il convient cependant de remarquer que cette valeur de transaction ne prend pas en compte les récentes perspectives opérationnelles plus favorables sur Sidec. Sur la base d'une revalorisation théorique de 10% à 20% de Sidec, afin de prendre en compte l'évolution de la société depuis janvier 2000, date de signature de la transaction retenue (les résultats 2000 ayant été supérieurs de l'ordre de 20% aux prévisions établies fin 1999), soit une valorisation de Sidec de 928MF à 1 013MF pour 100%, la parité ressortirait entre 1,47 et 1,51 action Sidec pour une action Séchilienne.

En retenant dans l'ANR de Séchilienne, la valeur de Sidec déterminée par les **flux de dividendes actualisés**, la parité ressort à 1,50 action Sidec pour une action Séchilienne.

En retenant dans l'ANR de Séchilienne, la valeur de Sidec sur la base de **l'ANR après impôt**, méthodologie qui permet d'appréhender pleinement la valeur des actifs de Sidec, la parité ressort à 1,55 action Sidec pour une action Séchilienne.

- La parité ressort à 1,74 action Sidec pour une action Séchilienne sur la base des **dividendes actualisés** des deux sociétés.
- Sur la base du **cours de bourse**, référence importante pour l'actionnaire de Séchilienne malgré l'absence de liquidité / les faibles volumes échangés, la parité ressort entre 1,42 et 2,12 actions Sidec pour une action Séchilienne.
- Enfin, sur la base des **données historiques 1998 - 2000**, la parité ressort ente 0,99 et 1,93 action Sidec pour une action Séchilienne, fourchette restreinte à 1,47 -1,93 sur la base des données 2000.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des fourchettes de parités obtenues sur la base des valeurs intrinsèques et des données historiques :

Synthèse des parités Sidec / Séchilienne			
		Plus bas	Plus haut
Valeur intrinsèque	{ ANR après IS	1,43	1,55 ⁽²⁾
	{ Dividendes actualisés	1,74	1,74 ⁽³⁾
	{ Cours de bourse	1,42	2,12
Données historiques	{ Résultat net ⁽¹⁾	0,99	1,93
	{ Situation nette ⁽¹⁾	1,25	1,47 ⁽⁴⁾

(1) Le plus bas correspond aux données 1998 - 1999, le plus haut, aux données 2000

(2) 1,89 au lieu de 1,55 en retenant l'ANR avant IS

(3) 1,80 au lieu de 1,74 en égalisant le pay-out prévisionnel de Sidec avec celui de Séchilienne

(4) 1,53 au lieu de 1,47 en tenant compte des dividendes à payer en 2001

La parité proposée de 1,60 action Sidec pour une action Séchilienne s'inscrit dans le milieu de la fourchette des parités de valeurs intrinsèques et des parités historiques et est en cohérence avec les parités obtenues sur la base des trois méthodes les plus significatives et pertinentes pour les actionnaires, à savoir :

- Les transactions sur le capital de Sidec (dernières valeurs sur Sidec extériorisées) ;
- L'actif net réévalué (qui permet de prendre en compte la valeur patrimoniale des deux sociétés et en particulier l'acquisition par Séchilienne de 22,35% du capital de Sidec en janvier 2001) ;
- Et les données historiques 2000 proforma (performances les plus récentes des deux sociétés, retraitées de l'acquisition de 22,35% du capital de Sidec en janvier 2001).

Il faut rappeler en effet que les faibles volumes d'échange sur les actions Séchilienne peuvent affecter la pertinence du cours de bourse comme critère de détermination de la parité.

5 CONSEQUENCES DE L'OPERATION

5.1 IMPACT DE L'OPERATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres (sociaux) pro forma <i>(en M€)</i>					
	Nombre des titres	Capital social	Primes, réserves et autres	Capitaux propres	Capitaux propres (MF)
Séchilienne au 31 décembre 2000 après approbation des comptes	841 490	0,6	21,3	21,9	143,8
Impact de la fusion ⁽¹⁾	530 128	0,4	1,5	1,9	12,5
Total pro forma	1 371 618	1,0	22,8	23,8	156,3

(1) net de l'imputation du mali de fusion sur la prime de fusion

5.2 CAPITAL ET DROITS DE VOTE

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de Séchilienne / Sidec pro forma de la fusion, sur la base de la parité proposée de 1,60 action Sidec pour une action Séchilienne.

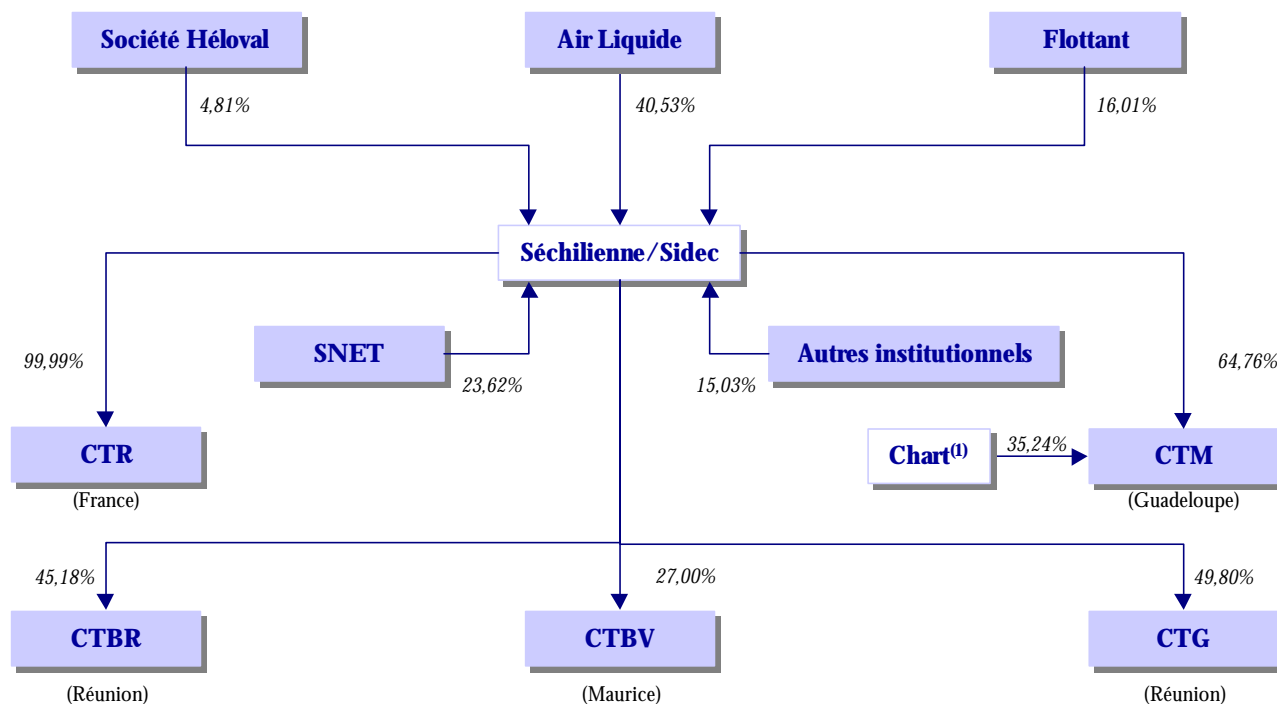
Il est rappelé qu'il sera proposé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 18 décembre 2001, la suppression des droits de vote double. En conséquence, postérieurement à la fusion, chaque action ne donnera droit qu'à un seul droit de vote.

	Avant fusion		Après fusion⁽¹⁾		Après fusion⁽²⁾	
	En actions	En %	En actions et en DDV	En %	En DDV	En %
Air Liquide	555 910	66,1%	555 910	40,5%	1 110 230	57,0%
Sociétés du groupe Heloval	65 980	7,8%	65 980	4,8%	65 980	3,4%
Public Séchilienne	219 600	26,1%	219 600	16,0%	240 496	12,4%
Snet			323 999	23,6%	323 999	16,6%
Financière Tuileries			72 000	5,2%	72 000	3,7%
SSM Coal			37 500	2,7%	37 500	1,9%
Spie Trindel			31 250	2,3%	31 250	1,6%
BNP			24 000	1,7%	24 000	1,2%
SG			21 375	1,6%	21 375	1,1%
Natexis Banque Populaire			20 000	1,5%	20 000	1,0%
Autres			4	0,0%	4	0,0%
Total	841 490	100,0%	1 371 618	100,0%	1 946 834	100,0%

(1) Après prise en compte de la suppression des droits de vote double

(2) Avant la suppression des droits de vote double

L'organigramme ci-dessous présente l'actionnariat et la participation de Séchilienne/Sidec pro forma de la fusion, après suppression des droits de vote double



(1) Filiale d'EDF à 100%

5.3 CHANGEMENT ENVISAGE DANS LA COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Des changements pourraient intervenir dans la composition des organes d'administration mais n'ont pas encore été déterminés à ce stade.

5.4 COMPTES CONSOLIDES PRO FORMA A LA DATE OU L'OPERATION PREND EFFET

5.4.1 Bilan pro forma

Bilan consolidé proforma fusionné (*)				
	en milliers d'euros	en milliers de francs	en milliers d'euros	en milliers de francs
	31 déc. 2000	31 déc. 2000	30 juin 2001	30 juin 2001
ACTIF				
Immobilisations corporelles	107 353,5	704 192	117 366,7	769 874
moins : Amortissements	(54 666,5)	(358 589)	(56 519,4)	(370 743)
	52 687,0	345 603	60 847,3	399 131
Survaleurs	36 765,2	241 164	36 765,2	241 164
moins : Amortissements	(1 597,9)	(10 482)	(1 852,6)	(12 152)
	35 167,3	230 683	34 912,6	229 012
Immobilisations corporelles et incorporelles	87 854,3	576 286	95 759,9	628 143
Titres mis en équivalence	44 551,4	292 241	41 882,5	274 734
Créances rattachées à des participations	8 119,6	53 261	4 200,6	27 554
Autres immobilisations financières	31 750,1	208 267	30 093,4	197 400
Immobilisations financières	84 421,1	553 769	76 176,5	499 688
Impôts différés actif	0,0	0	450,5	2 955
Total des valeurs immobilisées	172 275,4	1 130 054	172 386,9	1 130 786
Valeurs d'exploitation	0,0	0	26,8	176
Clients et effets à recevoir	6 252,5	41 013	9 233,5	60 567
Autres débiteurs & comptes de régularisation actif	11 664,5	76 514	28 974,3	190 059
Prêts & Titres de placement	0,0	0	6 116,6	40 122
Banques	3 433,3	22 521	2 863,4	18 783
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles	21 350,3	140 048	47 187,8	309 531
Total de l'actif circulant	21 350,2	140 048	47 214,6	309 707
TOTAL DE L'ACTIF	193 625,7	1 270 102	219 601,5	1 440 493
PASSIF	31 déc. 2000	31 déc. 2000	30 juin 2001	30 juin 2001
Capitaux propres	71 096,3	466 361	74 351,3	487 712
Intérêts minoritaires	0,0	0	0,0	0
Provisions pour risques	914,7	6 000	914,7	6 000
Impôts différés passif	160,4	1 052	416,3	2 731
Total des capitaux permanents	72 171,4	473 413	75 682,4	496 443
Dettes à court terme				
Emprunts et dettes auprès des Établissements de crédit	17 433,3	114 356	382,3	2 508
Comptes courants des sociétés affiliées	79 414,5	520 925	112 634,4	738 833
Fournisseurs et effets à payer	21 473,1	140 854	13 322,5	87 390
Autres dettes, comptes de régularisation passif	3 133,4	20 554	17 580,0	115 318
Total du passif circulant	121 454,3	796 689	143 919,2	944 049
TOTAL DU PASSIF	193 625,7	1 270 102	219 601,5	1 440 493

(*) Le bilan proforma comprend les effets (i) de l'acquisition des 22,35% des titres SIDEC en janvier 2001 considérée comme étant réalisée depuis le 1 janvier 2000 et (ii) de la fusion

Le bilan proforma après fusion au 31 décembre 2000 a été établi sur la base comptes publiés au 31 décembre 2000 avec :

- une prise en compte rétroactive au 1^{er} janvier 2000 de l'acquisition en janvier 2001 de 22,35% de Sidec pour un montant de 28,5 millions d'euros. Cette acquisition a été financée par emprunt et a donné lieu à la constatation d'une survalueur de 11,2 millions d'euros (cf. comptes consolidés note 5.7.2),
- une fusion absorption rétroactive au 1^{er} janvier 2000. En application du règlement CR 99-02, les apports ont été valorisés dans les comptes consolidés proforma à leur juste valeur. A ce titre les 530 128 actions Séchilienne à émettre en rémunération de l'apport des 29,45% de la société Sidec ont été valorisés sur la base de 71,7 euros par action (moyenne du cours de bourse de Séchilienne observée sur les six derniers mois), soit 38 millions d'euros au total.

L'écart entre cet apport de 29,45% de Sidec ainsi valorisé et la quote-part de situation nette qu'il représente sur la base des comptes consolidés de Séchilienne au 31 décembre 2000, correspond à une survalueur de 14,6 millions d'euros. Cette survalueur s'ajoute aux survaleurs dégagées sur l'acquisition des 70,55% de Sidec pour un montant de 20,7 millions d'euros et est amortie sur une durée de 30 ans.

5.4.2 Compte de résultats pro forma

Compte de résultats pro forma fusionné

	Décembre 2000		Juin 2001	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Chiffre d'affaires	27 362,6	179 487	31 222,3	204 805
- Coût des ventes, frais généraux et d'innovation	(21 754,3)	(142 699)	(25 243,7)	(165 588)
Résultat d'exploitation avant amortissements	5 608,3	36 788	5 978,6	39 217
- Dotation aux comptes d'amortissements	(777,0)	(5 097)	(1 852,9)	(12 154)
Résultat d'exploitation	4 831,3	31 691	4 125,7	27 063
- Résultat financier	(26,1)	(171)	(373,8)	(2 452)
Résultat courant des entreprises intégrées	4 805,2	31 520	3 751,9	24 611
- Autres produits et charges	(982,7)	(6 446)	(220,4)	(1 446)
Résultat net des entreprises intégrées avant impôts	3 822,5	25 074	3 531,5	23 165
- Impôts sur les sociétés courants	(2 172,4)	(14 250)	(1 999,7)	(13 117)
- Impôts sur les sociétés différés	71,5	469	194,5	1 276
Résultat net des entreprises intégrées après impôts	1 721,6	11 293	1 726,3	11 324
- Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	9 895,3	64 909	6 901,4	45 270
- Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(1 198,6)	(7 862)	(625,3)	(4 101)
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 418,3	68 340	8 002,4	52 493
- Part des minoritaires	0,0	0	0,0	0
Résultat net part du Groupe	10 418,3	68 340	8 002,4	52 493
Par action⁽¹⁾	7,60	49,82	5,83	38,27

(1) Séchilienne n'ayant pas émis de titres donnant accès au capital, le résultat par action est identique sur une base diluée

Le compte de résultat proforma après fusion comprend :

- l'impact des frais financiers liés aux acquisitions des 22,35% en janvier 2001 et des 20,98% en février 2000 pour un montant de 1,5 millions d'euros, considérées comme étant faites rétroactivement au 1^{er} janvier 2000,
- l'amortissement des survaleurs dégagées sur ces mêmes acquisitions d'un montant de 0,4 millions d'euros et sur la fusion pour un montant de 0,3 millions d'euros.

L'incidence sur le bénéfice net par action est traduit dans le point 5.6.

Les écarts entre les états proforma après fusion au 30 juin 2001 et les comptes publiés et annexés au présent document (voir III.4) ne concernent que l'impact de la fusion avec le transfert des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et la constatation d'un goodwill de 14,6 millions d'euros en application du principe de la juste valeur (information détaillée dans le point précédent).

5.4.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes pro forma au 31 décembre 2000

Messieurs les Administrateurs de la société Séchilienne.

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes pro forma couvrant la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000 tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis à l'occasion de l'opération de fusion par absorption de Sidec par Séchilienne.

Ces comptes pro forma ont été établis sous votre responsabilité le 25 octobre 2001, à partir des comptes consolidés qui sont présentés avec les comptes pro forma, et qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve ni observation sur ces comptes consolidés.

Les comptes annuels et consolidés de Sidec pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000 ont fait l'objet d'un audit par Mazars & Guerard et Befec- Price Waterhouse et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes de la profession. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes consolidés.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

A notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets de la fusion par absorption de Sidec par Séchilienne dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés.

Paris, le 26 octobre 2001
Les Commissaires aux Comptes

RSM Salustro Reydel
Jean-Pierre Crouzet

Ernst & Young Audit
Jean-Claude Lomberget

5.4.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes pro forma au 30 juin 2001

Messieurs les Administrateurs de la société Séchilienne.

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes pro forma couvrant la période du 1^{er} janvier 2001 au 30 juin 2001 tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis à l'occasion de l'opération de fusion par absorption de Sidec par Séchilienne.

Ces comptes pro forma ont été établis sous votre responsabilité le 25 octobre 2001, à partir des comptes semestriels consolidés qui sont présentés avec les comptes pro forma, et qui ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Nous n'avons pas formulé de réserve ni d'observation dans notre rapport d'examen limité sur ces comptes semestriels consolidés.

Les comptes intermédiaires consolidés de Sidec couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2001 ont fait l'objet d'un examen limité par Mazars & Guerard et Befec-Price Waterhouse, et ont fait l'objet d'une réserve pour absence de comparatif au 30 juin 2000 sans conséquence sur notre opinion.

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes de la profession. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes consolidés.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'élément de nature à remettre en cause le caractère raisonnable des conventions retenues pour présenter les effets de l'opération de fusion par absorption de Sidec par Séchilienne dans les comptes pro forma, la traduction chiffrée de ces conventions et la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés..

Paris, le 26 octobre 2001
Les Commissaires aux Comptes

RSM Salustro Reydel
Jean-Pierre Crouzet

Ernst & Young Audit
Jean-Claude Lomberget

5.5 ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION BOURSIERE

	<u>Avant fusion</u>	<u>Après fusion</u>
Nombre d'actions	841 490	1 371 618
Cours de référence (€) ⁽¹⁾	70,7	70,7
Capitalisation (MF)	390	636
Capitalisation (M€)	59	97

(1) Cours moyen un mois au 21 septembre 2001

Suite à la fusion, la capitalisation boursière sera augmentée d'environ 60%.

5.6 INCIDENCE SUR LE CALCUL DU BENEFICE NET PAR ACTION

Le tableau ci-dessous présente l'impact de la fusion sur le bénéfice net par action de Séchilienne.

	<u>Avant fusion</u>	<u>Après fusion</u>	<u>Variation</u>
Résultat net consolidé 2000 (MF) ⁽¹⁾	47,0	68,3 ⁽²⁾	
Résultat net consolidé 2000 (M€) ⁽¹⁾	7,2	10,4	
Nombre d'actions	841 490	1 371 618	
BNPA (€)	8,51	7,60	(10,8%)

(1) Pro forma d'une participation de 70,55% de Séchilienne dans Sidec (Voir III.5 renseignements financiers consolidés au 30 juin 2001)

(2) Cf II 5.4.2 Compte de résultats pro forma

Les prévisions pour le second semestre permettent d'anticiper pour l'année 2001 une croissance du bénéfice net par action : le bénéfice net par action 2001, après cette fusion, devrait être supérieur de plus de 15% au bénéfice net par action publié en 2000.

5.7 ORIENTATIONS NOUVELLES ENVISAGEES

L'année 2002 sera marquée par la montée en puissance des projets mis en place lors des années précédentes et déjà partiellement actifs en 2001. Ainsi, la centrale de bagasse/charbon de l'Ile Maurice entrera dans sa deuxième année d'exploitation tandis que l'installation de cogénération gaz chez OTOR Papeterie de Rouen fonctionnera pour la première fois en année pleine.

Face aux succès rencontrés sur les projets existants, le management étudie des extensions/nouvelles installations et entend utiliser au mieux l'expertise accumulée afin de continuer à offrir aux actionnaires une croissance soutenue des résultats.

La fusion devrait en outre permettre d'augmenter significativement le dividende par action de Séchilienne.

Air Liquide, actionnaire principal de Séchilienne, a annoncé, lors de l'Assemblée Générale de Séchilienne du 13 juin 2001, accepter la dilution qui résulterait de la restructuration juridique du capital de Séchilienne et de Sidec. Natexis et Spie Trindel, détenant respectivement 1,11% et 1,74% du capital et des droits de vote de Sidec, ont manifesté leur intention de ne pas rester dans la nouvelle entité. Les autres actionnaires de Séchilienne et Sidec n'ont pas fait mention de leur intention quant au devenir de leurs participations.

III. PRESENTATION DU BENEFICIAIRE DES APPORTS

1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

Séchilienne, Société Anonyme au Capital de 647 947,30 euros
Siège social : 75, quai d'Orsay – 75007 Paris

1.2 LEGISLATION RELATIVE A L'EMETTEUR ET FORME JURIDIQUE

Séchilienne est une Société Anonyme régie par les articles L225-1 à L225-270 du Code du Commerce.

1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE LA SOCIETE (ARTICLE 6 DES STATUTS)

La société a été constituée en 1897. Sa durée expirera le 31 décembre 2039, la dernière prorogation de 90 ans ayant eu lieu par délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du 1er février 1948 à compter du 31 décembre 1949.

1.4 OBJET SOCIAL RESUME (ARTICLE 3 DES STATUTS)

- Séchilienne a pour objet social, l'industrie et le commerce, tant en France qu'à l'étranger, de tous produits, appareils et équipements électrométallurgistes, électroniques, médicaux, électrochimiques, chimiques, gazeux, métallurgiques, électriques, mécaniques, thermiques, hydrauliques, de manutention et de traction.
- La fabrication, l'exploitation, la vente, la représentation, tant en France qu'à l'étranger de tous produits, appareils et équipements se rapportant à l'un des objets ci-dessus indiqués.
- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

1.5 NUMERO D'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES – CODE APE

775 667 538 RCS Paris

1.6 LIEUX OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SOCIETE

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société :
75, quai d'Orsay – 75007 Paris

1.7 EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 43 DES STATUTS)

L'exercice social dure du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

1.8 REPARTITION STATUAIRE DES BENEFICES (ARTICLE 45 DES STATUTS)

L'Assemblée décide souverainement de l'affectation du bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, après le prélèvement destiné à constituer le fonds de réserve légale qui doit être au moins égal au minimum obligatoire.

Elle peut en totalité ou pour partie l'affecter à tous fonds de réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le distribuer aux actionnaires.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition dans la mesure où la loi le permet.

1.9 ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLE 31 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale se réunit de droit chaque année, dans le courant du premier semestre sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle se réunit en outre extraordinairement toutes les fois que le Conseil en reconnaît l'utilité. Les réunions auront lieu au siège social ou à tout autre endroit désigné par le Conseil.

L'Assemblée Générale est convoquée dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires, titulaires de titres nominatifs depuis un moins au moins avant la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués par lettre missive qui est recommandée s'ils le demandent et s'ils en avancent les frais.

Tous les copropriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative. L'usufruitier est convoqué tant à l'Assemblée Générale Ordinaire qu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et ne soient pas privées du droit de vote.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par son conjoint ou par un mandataire pourvu que ce mandataire soit lui-même membre de l'Assemblée Il est également valablement représenté par son représentant légal ou judiciaire.

Les actionnaires personnes morales peuvent déléguer à l'Assemblée Générale tout associé en nom administrateur ou membre de leur personnel, muni d'une attestation de ses fonctions, qu'il soit ou non personnellement actionnaire.

1.10 DROIT DE VOTE DOUBLE (ARTICLE 37 DES STATUTS)

Les actionnaires de nationalité française et ceux ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne, propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées qui ont été inscrites à leur nom pendant deux ans au moins, disposeront, eux ou leurs mandataires, d'un droit de vote double, sans limitation autre que celle fixée pour les Assemblées constitutives ou assimilées .

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toutes actions ayant fait l'objet d'une convention porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai de deux ans ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Ce droit de vote double sera supprimé lors de la réalisation de la fusion.

1.11 FRANCHISSEMENT DE SEUILS (ARTICLE 13 DES STATUTS)

Tout détenteur, direct ou indirect, d'une fraction du capital de la Société égale à un pour cent, ou un multiple de ce même pourcentage inférieur à cinq pour cent est tenu d'en informer la Société dans le délai de quinze jours à compter du franchissement, dans l'un ou l'autre sens, de chacun de ces seuils.

Cette disposition complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement des seuils de participation supérieurs au vingtième, au dixième, au cinquième, au tiers et à la moitié du capital.

La Société pourra demander, dans les conditions et sous les sanctions prévues par la loi, communication à l'organisme chargé de la compensation des titres, des renseignements concernant son actionnariat.

2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

2.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 647 947,30 euros et divisé en 841 490 actions de 0,77 euros chacune entièrement libérée selon la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 13 Juin 2001 de diminuer le nominal de l'action de 7,7 euros à 0,77 euros et d'en multiplier le nombre par dix avec effet à la date du 10 juillet 2001.

2.2 CAPITAL AUTORISE ET NON EMIS

Le Conseil d'Administration a reçu de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 1999, l'autorisation pour cinq ans d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de 20 millions d'euros, primes comprises, par souscription en numéraire au moyen de l'émission d'actions nouvelles, avec ou sans primes.

La souscription à ces actions nouvelles sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes ou aux cessionnaires de leurs droits.

Cette autorisation n'a pas été utilisée.

2.3 INSTRUMENTS FINANCIERS NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant

2.4 CAPITAL POTENTIEL

Néant

2.5 ÉVOLUTION DU CAPITAL SUR 5 ANS

Date	Nature de l'opération	Montant du capital en francs	Nombre d'actions existantes
31/12/96		4 207 450 F	84 149
31/12/97		4 207 450 F	84 149
31/12/98		4 207 450 F	84 149
		Montant du capital en euros	
16/06/99	Conversion du capital en euros par prélèvement de 42 805,67FF sur le compte "Prime de fusion"	647 947,3 €	84 149
31/12/99		647 947,3 €	84 149
31/12/00		647 947,3 €	84 149
10/07/01	Division du nominal et multiplication par dix du nombre d'actions	647 947,3 €	841 490

2.6 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 21 septembre 2001, date précédant le dépôt du rapport d'évaluation auprès des Commissaires à la fusion, le nombre de droits de vote était de 1 416 706 pour un nombre d'actions total de 841 490.

Air Liquide détenait 66,06 % des actions constituant le capital.

Le 12 juillet 2001, la société Heloval S.A. Avenue Louise, 207 Bte 2 B-1050 Bruxelles a fait une déclaration de franchissement de seuil pour les sociétés de son groupe comme suit :

- SF Comborn 11 bis avenue Victor Hugo F-75116 Paris : 1670 actions,
- Valbel avenue Louise 207 Bte2 B-1050 Bruxelles: 58 500 actions,
- SCPPA 20 rue de la Trémoille 75008 Paris : 480 actions,
- Auxitex 4 cours de Gourgue F-33000 Bordeaux : 5 330 actions,

soit un total de 65 980 actions (avant division du nominal par 10) représentant 7,84% du capital.

Au 21 septembre 2001, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 82. A l'exception de ceux mentionnés ci-dessus, aucun actionnaire n'a fait une déclaration de franchissement de seuils au cours des douze derniers mois.

	En actions⁽¹⁾	En %	Droits de vote⁽¹⁾	En %
Air Liquide	555 910	66.06%	1 110 230	78.37%
Société Heloval	65 980	7.84%	65 980	4.66%
Flottant	219 600	26.10%	240 496	16.98%
Total	841 490	100.0%	1 416 706	100.0%

(1) Après division du nominal par 10

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires entre les actionnaires de Séchilienne.

2.7 MARCHE ET RENDEMENT DES TITRES

2.7.1 Lieux de cotation

Séchilienne est cotée au Premier Marché d'Euronext Paris, code Sicovam 6040.

2.7.2 Volumes traités et évolution des cours

Date	Haut (€)	Bas (€)	Dernier (€)	Volume
Octobre 2000	30,7	25,0	30,5	7 240
Novembre 2000	39,4	31,0	38,1	16 210
Décembre 2000	38,9	37,0	38,5	2 290

Janvier 2001	42,8	38,0	41,6	3 580
Février 2001	47,2	41,0	46,4	6 150
Mars 2001	51,5	49,0	51,0	4 340
Avril 2001	71,0	51,0	69,0	9 710
Mai 2001	84,6	70,6	70,5	5 160
Juin 2001	77,5	65,1	75,9	3 450
Juillet 2001	83,0	76,0	81,0	2 070
Août 2001	81,0	66,2	76,9	1 048
Septembre 2001 ⁽¹⁾	75,2	64,0	68,0	1 316

(1) Jusqu'au 21 septembre
Source : Datastream

2.7.3 Dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits (art. 2277 du Code civil). Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont réservés à l'État (art. L.27 du Code du domaine de l'État).

Données financières sur cinq ans : voir 4.1.4

3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE

Séchilienne est une société anonyme, cotée au premier marché de la Bourse de Paris. Sa capitalisation boursière était de 375MF au 21 septembre 2001.

Séchilienne est détenue à 66,06% par Air Liquide en capital et à 78,37% en droits de vote.

3.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

Séchilienne n'a pas d'activité en propre et détient des participations principalement dans les sociétés suivantes :

- Sidec qui exploite directement ou à travers des filiales des centrales thermiques en France métropolitaine et, dans les DOM-TOM, des centrales utilisant des technologies de bio-énergie.
- CTM (Compagnie Thermique du Moule), qui exploite une centrale thermique à la Guadeloupe, dont Séchilienne détient 20% d'intérêts en direct et dont Sidec détient 44,76%.
- CTR (Compagnie Thermique du Rouvray), qui exploite une centrale de cogénération près de Rouen, dont Séchilienne détient 35% du capital en direct et dont Sidec détient 65%.

3.1.1 Répartition du chiffre d'affaires

Séchilienne n'ayant pas d'activité en propre, ses produits d'exploitation sont marginaux (moins de 2,5% du résultat net) car toutes ses participations sont consolidées par mise en équivalence au 31 décembre 2000. Ces produits d'exploitation divers sont générés en France.

3.2 DEPENDANCE A L'EGARD DE BREVETS ET DE LICENCES, DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS, OU DE PROCÉDES NOUVEAUX DE FABRICATION

Néant

3.3 LITIGE OU FAIT EXCEPTIONNEL SUSCEPTIBLE D'AVOIR OU AYANT EU DANS LE PASSE RECENT UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR OU DE SON GROUPE

Néant

3.4 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

L'effectif de Séchilienne se compose d'une personne uniquement en 1999, 2000 et 2001.

3.5 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Séchilienne n'ayant pas d'activité en propre, la politique d'investissement de la société consiste essentiellement en l'acquisition / cession de participations. En 2000 et 2001, la principale prise de participation a été l'acquisition de 20,98% et 22,35% du capital de Sidec aux mois de janvier 2000 et janvier 2001, pour 102MF et 187MF respectivement.

3.6 DONNEES CARACTERISTIQUES SUR L'ACTIVITE DES SOCIETES FILIALES OU SOUS-FILIALES DONT L'IMPORTANCE EST SIGNIFICATIVE AU NIVEAU DES ACTIFS OU DES RESULTATS DE L'EMETTEUR OU DU GROUPE

<u>Société</u>	<u>% détenu</u>	<u>CA 2000 (MF)</u>	<u>RN 2000 (MF)</u>	<u>Capitaux propres 2000 (MF)</u>
Sidec	70,55%	176	52	476
CTM	44,76%	202	59	211
CTR	65,00%	4	0,1	0,4

4 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2000

4.1 COMPTES CONSOLIDES

4.1.1 Compte de résultat

	<u>En milliers d'euros</u>			<u>En milliers de francs</u>
	<u>31.12.1998</u>	<u>31.12.1999</u>	<u>31.12.2000</u>	<u>31.12.2000</u>
Produits d'exploitation	62,1	64,3	66,2	434
Charges d'exploitation	(209,4)	(217,7)	(223,9)	(1 469)
Résultat d'exploitation	(147,3)	(153,4)	(157,7)	(1 035)
Résultat financier	(11,1)	7,8	(861,2)	(5 649)
Résultat des mises en équivalence	2 366,4	3 292,6	7 156,7	46 945
Dotations aux amortissements des survaleurs	(132,7)	(66,6)	(338,6)	(2 221)
Produits et charges exceptionnels	52,5	52,4	52,4	344
Impôts sur les sociétés courants	(2,2)	(2,1)	(2,1)	(14)
Résultat net en milliers d'euros	2 125,6	3 130,7	5 849,5	38 370

Nombre d'actions composant le capital	84 149	84 149	84 149	84 149
Résultat net par action en euros ⁽¹⁾	25,26	37,20	69,51	455,98
Évolution en %		47,3%	86,8%	86,8%

(1) Séchilienne n'ayant pas émis de titres donnant accès au capital, le résultat par action est identique sur une base diluée

4.1.2 Bilan

Actif	Notes	En milliers d'euros			En milliers de francs
		31.12.1998	31.12.1999	31.12.2000	31.12.2000
Immobilisations incorporelles	(a)				
- Survaleurs		1 399,0	1 399,0	9 521,9	62 459
- Moins amortissements		(332,6)	(399,3)	(737,9)	(4 840)
		1 066,4	999,7	8 784,0	57 619
Immobilisations financières	(b)				
- Titres mis en équivalence		23 414,5	24 991,9	43 913,6	288 055
- Créances rattachées à des participations		0,0	0,0	3 111,2	20 408
- Autres immobilisations financières		4 888,6	5 025,5	5 229,5	34 303
		28 303,1	30 017,4	52 254,3	342 766
Total des valeurs immobilisées		29 369,5	31 017,1	61 038,3	400 385
Valeurs réalisables ou disponibles					
- Créances diverses	(c)	828,8	830,9	830,8	5 450
- Comptes de régularisation actif	(c)	0,0	711,6	0,0	0
- Banques		29,0	31,7	4,0	26
		857,8	1 574,2	834,8	5 476
Total de l'actif		30 227,3	32 591,3	61 873,1	405 861

Passif	Notes	En milliers d'euros			En milliers de francs
		31.12.1998	31.12.1999	31.12.2000	31.12.2000
Capitaux propres					
- Capital		641,4	647,9	647,9	4 250
- Prime de fusion		41,5	34,9	34,9	229
- Réserves		21 857,2	23 393,8	25 683,1	168 470
- Résultat consolidé		2 125,6	3 130,7	5 849,5	38 370
		24 665,7	27 207,3	32 215,4	211 319
Provisions pour risques	(d)	914,7	914,7	914,7	6 000
Total capitaux permanents		25 580,4	28 122,0	33 130,1	217 319
Dettes à court terme					
- Compte courant L'Air Liquide S.A.		4 456,8	3 675,6	28 646,2	187 907
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0,0	0,8	5,3	35
- Autres dettes et comptes de régularisation		190,1	792,9	91,5	600
		4 646,9	4 469,3	28 743,0	188 542
Total du passif		30 227,3	32 591,3	61 873,1	405 861
Engagements donnés hors bilan	(e)				

Notes : voir les notes annexes aux états financiers consolidés.

4.1.3 Tableau de financement

	En milliers d'euros			En milliers de francs
	31.12.1998	31.12.1999	31.12.2000	31.12.2000
Résultat net	2 125,6	3 130,7	5 849,5	38 370
Amortissements survaleurs	132,8	66,6	338,6	2 221
Produits financiers non encaissés	(160,4)	(136,9)	(204,0)	(1 338)
Résultat net des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)	(1 239,4)	(1 560,6)	(3 388,7)	(22 228)
Autofinancement	858,6	1 499,8	2 595,4	17 025
Distributions	(538,7)	(589,1)	(841,4)	(5 519)
Investissements financiers	(345,4)	(16,8)	(23 655,8)	(155 172)
Autres valeurs immobilisées	0,0	0,0	(3 111,1)	(20 407)
Variation du besoin en fonds de roulement	(18,6)	(110,8)	10,1	65
Variation de l'endettement net	(44,1)	783,1	(25 002,8)	(164 008)
Endettement net au début de l'exercice	(4 383,7)	(4 427,8)	(3 644,7)	(23 908)
Endettement net en fin d'exercice	(4 427,8)	(3 644,7)	(28 647,5)	(187 916)
Détermination de l'endettement net	31.12.1998	31.12.1999	31.12.2000	31.12.2000
Compte courant Air Liquide S.A.	(4 456,8)	(3 675,6)	(28 646,2)	(187 907)
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,0	(0,8)	(5,3)	(35)
Banques	29,0	31,7	4,0	26
Endettement net	(4 427,8)	(3 644,7)	(28 647,5)	(187 916)

4.1.4 Données financières sur cinq ans

	En milliers d'euros					2000
	1996	1997	1998	1999	2000	En milliers de francs
Résultat net part du Groupe	2 297,9	2 040,5	2 125,6	3 130,7	5 849,5	38 370
Autofinancement	744,3	614,6	858,4	1 499,8	2 595,4	17 025
Paiements sur investissements	1 546,4	1 383,0	345,4	16,8	23 655,8	155 172
Mises en distribution	538,7	538,7	589,1	841,4	1 682,2	11 034
Capitaux propres en fin d'exercice	21 577,1	23 078,9	24 665,7	27 207,3	32 215,4	211 319
Endettement net en fin d'exercice	3 998,9	4 383,7	4 427,8	3 644,7	28 647,5	187 916
Capital						
Nombre d'actions composant le capital	84 149	84 149	84 149	84 149	84 149	84 149
Données par action en euros						en francs
Résultat net par action ⁽¹⁾	27,31	24,25	25,26	37,20	69,51	456
Dividende attribué à chaque action non amortie	6,40	6,40	7,00	10,00	20,00	131
Dividende attribué à chaque action amortie	6,17	6,17	6,78	9,77	15,92	104

(1) Séchilienne n'ayant pas émis de titres donnant accès au capital, le résultat par action est identique sur une base diluée.

4.2 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

4.2.1 Principes et méthodes de consolidation

Depuis l'exercice 1995, Séchilienne présente des comptes consolidés. Cette consolidation a fait suite à l'augmentation de son pourcentage d'intérêts dans la Société Industrielle pour le Développement de l'Énergie Charbon et de la Cogénération (Sidec) et, à sa souscription au capital dans la société Compagnie Thermique du Moule (C.T.M.).

Les principes comptables appliqués par Séchilienne, société consolidée dans le groupe Air Liquide, sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Ils ne diffèrent pas, dans leur ensemble, des principes et méthodes utilisés pour l'établissement des comptes de Séchilienne S.A., sauf pour les besoins de la consolidation.

L'application à compter du 1^{er} janvier 2000 du nouveau règlement CRC n°99-02 n'a pas d'incidence sur les comptes.

4.2.1.1 Méthodes de consolidation

(a) Les participations sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

La mise en équivalence consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une société au prorata de la participation détenue par la société-mère dans son capital.

(b) Dates d'arrêtés des comptes

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes annuels le 31 décembre.

(c) Survaleurs

Pour toutes les sociétés consolidées, l'écart de valeur constaté entre le prix d'acquisition et la part des capitaux propres existant à la date d'entrée dans le portefeuille de la société-mère constitue une survaleur immobilisée à l'actif du bilan consolidé.

La survaleur représente soit la valeur d'un fonds de commerce, soit le seul prix de contrôle.

Les survaleurs sont amorties linéairement sur des durées n'excédant pas 30 ans, durées moyennes des principaux contrats des filiales de Sidec.

(d) Impôts différés

Les différences temporaires entre les bases imposables fiscalement et les résultats comptables donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Pour chacune des sociétés, les impôts différés débiteurs sont constatés dans la mesure où ils n'excèdent pas le montant des impôts différés créditeurs.

4.2.1.2 Méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés de Séchilienne sont établis à partir de comptes historiques non réévalués.

Le résultat consolidé des sociétés du Groupe Sidec correspond au résultat social des entités retraité principalement des impôts différés. Les loyers des contrats de crédits-baux mis en place pour le financement sans recours, des projets de Sidec et de ses filiales, ne font pas l'objet de retraitement entre les comptes sociaux et les comptes consolidés. Cette option se justifie par les caractéristiques que présentent les échéanciers de ces crédits-baux et des contrats de ventes qui y sont adossés ; lesquels assurent une évolution équilibrée de la rentabilité sur la durée des contrats.

4.2.2 Notes annexes aux états financiers consolidés

4.2.2.1 Survaleurs (a)

<i>En milliers d'euros</i>	1999	2000
Survaleur	1 399,0	9 521,9
Amortissements	(399,3)	(737,9)
Net au Bilan	999,7	8 784,0

Cette survaleur concerne uniquement la société Sidec.

4.2.2.2 Immobilisations financières (b)

(a) “ Titres mis en équivalence ”

L'évolution du poste comprend le résultat des sociétés mises en équivalence à fin décembre 2000 pour un montant de 7 156,7 millions d'euros net des dividendes reçus pour 3 767,9 milliers d'euros (soit 25 millions de francs) et la quote-part de situation nette acquise dans le cadre de la prise de participation complémentaire dans le capital de Sidec de 20,98% pour 15 533,0 milliers d'euros (soit 102 millions de francs).

Le solde au 31 décembre représente essentiellement la quote-part de la situation nette du groupe Sidec y compris la participation directe dans CTM. Il en est de même pour le résultat des sociétés mises en équivalence.

(b) “ Autres immobilisations financières ”

En 1996, Séchilienne a contribué à la mise en place du financement de projet sans recours par le versement d'un gage espèce de 4,6 millions d'euros (soit 30 millions de francs) au GIE “ Fleur de canne ” dans le cadre du contrat de crédit bail. Ce montant porte intérêts capitalisables ; il est remboursable à la date de levée de l'option d'achat soit par CTM soit par la Sidec et au plus tard le 31 décembre 2016. En cas d'exercice de la garantie par le GIE, Séchilienne se verrait octroyer la propriété des équipements faisant l'objet du contrat.

4.2.2.3 Créances diverses et comptes de régularisation actif (c)

Depuis 1996, figure dans le poste « Créances diverses », un crédit d'impôts de 810 milliers d'euros (soit 5 millions de francs) résultant de la défiscalisation de la souscription au capital de CTM (loi Pons) à encaisser au plus tard en 2002.

4.2.2.4 Provisions pour risques (d)

Une provision de 914,7 milliers d'euros (soit 6 millions de francs) figure au passif du bilan. Il s'agit d'une provision pour couverture des risques industriels des projets récents et en cours.

4.2.2.5 Évènements postérieurs a la clôture de l'exercice (e)

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 décembre 1999 a approuvé le projet de rachats de participations de Sidec dans le but de donner à Séchilienne le statut de premier actionnaire et d'opérateur industriel de Sidec. Dans le cadre de cette autorisation, 20,98% du capital de Sidec ont été acquis en février 2000 portant ainsi son pourcentage de participation à 48,2%. L'acquisition a été réalisée pour un montant de 23 millions d'euros (soit 150 millions de francs). Par ailleurs 22,35% du capital de Sidec ont été acquis en janvier 2001 portant ainsi son pourcentage de participation à 70,55%. L'acquisition a été réalisée pour un montant de 28,5 millions d'euros (soit 187 millions de francs).

4.2.2.6 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (f)

- Néant

4.2.3 Évolution des capitaux propres consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves	Capitaux Propres
Capitaux propres 31 Décembre 1998	641,3	41,5	23 982,9	24 665,7
Incorporation de primes pour Conversion du capital en euros	6,6	(6,6)	-	-
Distributions			(589,1)	(589,1)
Résultat de 1999			3 130,7	3 130,7
Capitaux propres 31 Décembre 1999	647,9	34,9	26 524,5	27 207,3
Distributions			(841,4)	(841,4)
Résultat de 2000			5 849,5	5 849,5
Capitaux propres 31 Décembre 2000	647,9	34,9	31 532,6	32 215,4

Liste des sociétés consolidées

Sociétés consolidées par mise en équivalence à fin décembre 2000	% d'intérêts
Société Industrielle pour le Développement de l'Énergie Charbon et de la Cogénération et ses filiales consolidées (Sidec)	48,20
Compagnie Thermique du Moule (dont 20% en direct et 21,57% via Sidec)	41,57
Compagnie Thermique du Rouvray (dont 35% en direct et 31,33% via Sidec)	66,33

4.3 COMPTES SOCIAUX

4.3.1 Compte de résultat

Compte de Résultat au 31 décembre (en euros)

Charges	1998	1999	2000	Produits	1998	1999	2000
Charges d'exploitation				Produits d'exploitation			
- Charges externes	145 454	151 736	151 240	Reprises sur provisions	4 433	5 110	6 291
- Impôts, taxes et versements assimilés	5 702	5 111	8 636	Autres produits	57 628	59 328	59 938
- Charges de personnel	58 202	60 868	64 047	Total	62 061	64 439	66 229
Total	209 358	217 715	223 923	Produits Financiers			
Charges Financières				De participations	1 126 906	1 732 060	3 767 977
- Intérêts et charges assimilées	171 490	129 181	1 413 856	Intérêts et produits assimilés	160 434	136 819	552 773
Total	171 490	129 181	1 413 856	Total	1 287 340	1 868 879	4 320 750
Charges Exceptionnelles				Produits Exceptionnels			
- Dotations aux amortissements		142 318	142 318	Reprises sur provisions	52 511	52 511	52 511
- Sur opérations en capital	15		62	Sur opérations en capital	15		66
Total	15	142 318	142 380	Total	52 526	52 511	52 576
Impôt sur les Bénéfices	2 211	2 211	2 211	Total des Produits	1 401 927	1 985 828	4 439 555
Total des Charges	383 074	491 426	1 782 370				
Bénéfice Net	1 018 853	1 494 402	2 657 185				
TOTAL GENERAL	1 401 927	1 985 828	4 439 555	TOTAL GENERAL	1 401 927	1 985 828	4 439 555

4.3.2 Bilan

Bilan au 31 décembre

(en euros)

ACTIF	1998 ⁽¹⁾	1999 ⁽¹⁾	2000 ⁽¹⁾	PASSIF	1998 ⁽²⁾	1999 ⁽²⁾	2000 ⁽²⁾
Immobilisations Financières				Capitaux Propres			
Participations	20 693 007	20 709 807	43 653 980	Capital	641 422	647 947	647 947
Créances rattachées à des participations			3 111 257	Prime de fusion	41 511	34 985	34 985
Autres immobilisations financières	4 888 603	5 025 422	5 229 464	Ecarts de réévaluation	2 769	2 769	2 769
Total immobilisations	25 581 610	25 735 229	51 994 700	Réserve légale	64 142	64 142	64 795
Créances				RSPVLT	15 152 627	15 152 627	15 152 627
-Créances diverses	828 917	830 911	830 779	Réserve générale	929 939	929 939	929 939
Disponibilités	28 941	31 838	4 003	Report à nouveau	3 026 544	3 456 398	4 108 703
Total actif circulant	857 858	862 749	834 782	Bénéfice net	1 018 853	1 494 402	2 657 185
				Total	20 877 807	21 783 210	23 598 951
				Provisions pour Risques	914 694	914 694	914 694
				Dettes			
				Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		799	5 358
				Compte courant Liquide S.A.	4 456 885	3 675 616	28 646 299
				Dettes fiscales et sociales	5 678	12 578	11 804
				Dividendes de l'exercice		-	-
				Autres dettes et Compte de régularisation	184 404	780 355	79 332
Comptes de régularisation actif		5 692 274	426 956		4 646 967	4 469 348	28 742 793
TOTAL DE L'ACTIF	26 439 468	27 167 252	53 256 438	TOTAL DU PASSIF	26 439 468	27 167 252	53 256 438

(1) Montant net

(2) Avant approbation des comptes

4.4 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Le bilan et le compte de résultat de la société Séchilienne sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante.

4.4.1 Règles et méthodes comptables

Les titres de participation sont enregistrés pour leur valeur d'origine à la date d'entrée. Lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation (valeur de rendement, valeur d'actif net) est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4.4.2 Notes annexes aux comptes sociaux

4.4.2.1 Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	Immobilisation financières			
	<i>(en euros)</i>			
	Valeur brute 1er janvier 2000	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31 décembre 2000
Participations	20 709 807	22 944 234	62	43 653 980
	20 709 807	22 944 234	62	43 653 980
Créances rattachées à des participations		3 111 257		3 111 257
Autres immobilisations financières	5 025 422	204 042		5 229 464
Total	25 735 229	26 259 533	62	51 994 700

L'accroissement des participations de Séchilienne provient de l'achat de 604.136 actions Sidec pour 22 944 234 euros.

La diminution de nos participations est due : à la cession de 3 actions Sidec pour 62 euros.

La variation des créances rattachées à des participations concerne une avance accordée à la Compagnie Thermique du Rouvray : avance : 3 048 980 euros; intérêts courus 62 277 euros.

Les autres immobilisations financières sont en augmentation de 204 042 euros, correspondant aux intérêts de l'année 2000 sur le versement en 1996 d'un gage espèce

de 4 573 470 euros au GIE "Fleur de canne" dans le cadre du financement d'un contrat de crédit bail entre la Compagnie Thermique du Moule et ce GIE. Ce montant porte intérêts capitalisables, il est remboursable à la date de l'option d'achat soit par la Compagnie Thermique du Moule soit par la Sidec et au plus tard le 31 décembre 2016. En cas d'exercice de la garantie par le GIE, Séchilienne se verrait octroyer la propriété des équipements faisant l'objet de ce contrat. En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, il convient de noter que notre société a, suite à l'acquisition d'actions Sidec, porté sa participation dans celle-ci de 27,22 % à 48,20 %. En outre, suite à l'achat complémentaire de 643 664 actions en janvier 2001 notre participation dans Sidec atteint 70,55 %.

4.4.2.2 Capitaux propres

Au 31 décembre 2000, le capital est composé de 84 149 actions au nominal de 7,70 euros, dont 83 949 actions non amorties au nominal de 7,70 euros et 200 actions amorties de 50% au nominal de 7,70 euros. Le dividende statutaire servi aux actions non amorties est le double de celui servi aux actions amorties de 50%.

Variation des capitaux propres

(en euros)

	Au 31 décembre 1999⁽¹⁾	Affectation du résultat 1999(2)	Autres Variations	Au 31 décembre 2000⁽¹⁾
Capital	647 947			647 947
Prime de fusion	34 985			34 985
Ecart de Réévaluation	2 769			2 769
Réserves :				
Réserve légale	64 142	653		64 795
Réserve de plus-values à long terme	15 152 627			15 152 627
Réserve générale	929 939			929 939
Report à nouveau	3 456 398	652 306		4 108 703
Bénéfice net	1 494 402	(1 494 402)	2 657 185	2 657 185
Total	21 783 210	(841 444)	2 657 185	23 598 951

(1) Avant affectation du résultat

(2) Suivant décision A.G.O. du 16/06/2000

Séchilienne est consolidée dans les comptes de L'Air Liquide selon la méthode de l'intégration globale.

4.4.2.3 Provisions pour risques

Une provision de 914 694 euros figure au passif du bilan. Il s'agit d'une provision pour couverture des risques industriels des projets récents et en cours.

4.4.2.4 États des créances, des dettes et des comptes de régularisation

Créances au 31 décembre 2000

(en euros)

	<u>Montants bruts</u>	<u>Dont à un an au plus</u>	<u>Dont à plus d'un an</u>
Créances rattachées à des participations	3 111 257	3 111 257	
Autres immobilisations financières	5 229 464		5 229 464
Créances	830 779	17 459	813 320 ⁽¹⁾
Comptes de régularisation actif	426 956	142 318	284 637
Total	9 598 455	3 271 034	6 327 421

- (1) Dont 809.512 euros correspondant au crédit d'impôt constaté en 1996, suite à la défiscalisation de la souscription au capital de la Compagnie Thermique du Moule (loi Pons). Ce crédit sera remboursable au plus tard en 2002. Les comptes de régularisation actif correspondent aux frais engagés en 1999 sur le projet d'acquisition de titres Sidec. Ces frais d'un montant total de 0,7 million d'euros sont amortis sur 5 ans à compter de 1999.

Créances au 31 décembre 1999

(en euros)

	<u>Montants bruts</u>	<u>Dont à un an au plus</u>	<u>Dont à plus d'un an</u>
Autres immobilisations financières	5 025 422		5 025 422
Créances	830 911	19 188	811 723
Comptes de régularisation actif	569 274	142 318	426 956
Total	6 425 607	161 506	6 264 101

Dettes au 31 décembre 2000

(en euros)

	<u>Montants bruts</u>	<u>Dont à un an au plus</u>	<u>Dont à plus d'un an</u>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	5 358	5 358	
Compte courant L'Air Liquide SA	28 646 299	28 646 299	
Dettes fiscales et sociales	11 804	11 804	
Autres dettes et comptes de régularisation	79 332	79 332	
Total	28 742 793	28 742 793	

Dettes au 31 décembre 1999*(en euros)*

	<u>Montants bruts</u>	<u>Dont à un an au plus</u>	<u>Dont à plus d'un an</u>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	799	799	
Compte courant L'Air Liquide SA	3 675 616	3 675 616	
Dettes fiscales et sociales	12 578	12 578	
Autres dettes et comptes de régularisation	780 355	780 355	
Total	4 469 348	4 469 348	

4.4.2.5 État des postes concernant des entreprises liées

Postes concernant les entreprises liées*(en euros)*

	<u>Au 31 décembre 1999</u>		<u>Au 31 décembre 2000</u>	
	<u>total</u>	<u>dont entreprises liées</u>	<u>total</u>	<u>dont entreprises liées</u>
Bilan				
Créances diverses	830 911	16 970	830 779	15 205
Compte courant L'Air Liquide SA	3 675 616	3 675 616	28 646 299	28 646 299
Autres dettes et comptes de régularisation	780 355	60 005	79 332	
Compte de résultat				
Charges d'exploitation	217 715	125 978	223 923	121 502
Charges financières	129 181	129 181	1 413 856	1 413 856
Produits d'exploitation	64 439	59 328	66 229	59 938
Produits financiers	1 868 879		4 320 750	
Charges exceptionnelles	142 318		142 380	
Produits exceptionnels	52 511		52 576	

4.4.2.6 Impôts sur les bénéfices

L'impôt correspond au montant de l'imposition forfaitaire annuelle de 1998 qui n'a pu être imputée. Le résultat courant taxable est obtenu après affectation des réintégrations, des déductions et des crédits d'impôts afférents à ce résultat.

4.4.2.7 Situation fiscale latente

Les impôts différés résultent des écarts entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Les montants à la clôture de l'exercice peuvent être estimés à :

Impôts latents		
<i>(en euros)</i>		
	Au 31 décembre 1999	Au 31 décembre 2000
	(taux 37,77%)	(taux 36,43%)
Impôts différés actif (allègement de la charge future d'impôt)	985 097	1 246 470

4.4.2.8 Personnel

	Au 31 décembre 1999	Au 31 décembre 2000
Effectif moyen	1	1

4.4.2.9 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Néant

4.4.2.10 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 décembre 1999 a approuvé le projet de rachats de participations de Sidec dans le but de donner à Séchilienne le statut de premier actionnaire et d'opérateur industriel de Sidec. Dans le cadre de cette autorisation, 22,35 % du capital de Sidec ont été acquis en janvier 2001 portant ainsi son pourcentage de participation à 70,55 %. L'acquisition a été réalisée pour un montant de 28 477 456 euros.

En euros

Sociétés	Capital au		Quote-part du capital détenu en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus après la réévaluation de 1980		Dont écart de réévaluation	Prêts & avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes 2000	Bénéfice net ou (Perte) 2000	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	31.12.2000	31.12.2000		Valeur brute	Valeur nette						
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication :											
I - FILIALES (50% au moins du capital détenu par la Société)											
a) Sociétés Françaises : néant											
b) Sociétés étrangères : néant											
II - PARTICIPATIONS(10 à 50% du capital détenu par la Société)											
a) Sociétés Françaises :											
Société Industrielle pour le Développement de l'Energie Charbon et de la cogénération 100, avenue Albert - 1 ^{er} 92503 RUEIL MALMAISON											
	43 905 317	17 781 778	48.20%	39 161 292	39 161 292				25 673 199	9 769 591	2 751 056
Compagnie Thermique du Moule Site de Gardel 97160 Le MOULE											
	22 379 516	687 478	20.00%	4 475 888	4 475 888				30 843 885	9 047 872	1 016 922
Compagnie Thermique du Rouvray 30, rue de Miromesnil 75008 PARIS											
	48 000		35.00%	16 800	16 800		3 048 980		623 909	18 060	
b) Sociétés étrangères : néant											
B - Renseignements globaux concernant les autres Filiales et Participations :											
- Filiales non reprises au I : néant											
- Participations non reprises au II néant											

4.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2000

4.5.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Séchilienne établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 18 avril 2001

Les Commissaires aux comptes :

Ernst & Young Audit

RSM Salustro Reydel

Jean-Claude Lomberget

Jean-Pierre Crouzet

4.5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SECHILIENNE établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les normes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 18 avril 2001

Les Commissaires aux comptes :

Ernst & Young Audit

RSM Salustro Reydel

Jean-Claude Lomberget

Jean-Pierre Crouzet

5 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2001

Au 30 juin 2001, Séchilienne détient :

- une participation de 70,55% dans la Société Industrielle pour le Développement de l'Energie Charbon et de la Cogénération (Sidec). Cette société exploite directement ou à travers des filiales des centrales thermiques en France métropolitaine et dans les DOM-TOM,
- une participation dans la Compagnie Thermique du Moule (CTM) de 20% en direct et 31,57% via Sidec. Cette société exploite une centrale à la Guadeloupe,
- une participation dans la Compagnie Thermique du Rouvray (CTR) de 35% en direct et 45,86% via Sidec. Cette société a mis en service en fin d'exercice 2000 une centrale de cogénération gaz pour OTOR Papeterie de Rouen.

Au cours du mois de janvier 2001, Séchilienne a acquis 22,35% de la société Sidec et pris à ce titre la majorité dans cette société avec un pourcentage de participation de 70,55%.

Cette acquisition a été réalisée pour un montant de 28,5 millions d'euros avec un financement par endettement auprès de l'Air Liquide SA. La survalueur dégagée sur l'opération s'élève à 11,5 millions d'euros et est amortie sur une durée de 30 ans, durée moyenne des contrats des filiales de Sidec.

A compter de cette acquisition, Sidec est consolidée par intégration globale ainsi que la société CTR.

Le résultat net consolidé s'élève à 5,7 millions d'euros comparé à 2,5 millions d'euros sur la même période en 2000. Cette croissance comprend :

- l'impact de l'augmentation du pourcentage de participation dans SIDEc,
- l'impact des nouveaux contrats des sociétés CTBV et CTR en service respectivement depuis juillet 2000 et début 2001,
- l'impact des opérations de l'activité de Sidec au cours du premier semestre en 2001.

En 2000, la répartition de l'activité de Sidec et de CTG avait été différente de celle constatée en 2001, avec un premier semestre faible en 2000,

A structure et activité identiques, la croissance de l'activité est d'environ +15%.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 31,2 millions d'euros. Ce chiffre d'affaires est constitué à hauteur de près de 60% par l'activité de CTR, et le reste par l'activité de Sidec SA. La croissance par rapport à juin 2000, base proforma, s'explique principalement par le nouveau contrat CTR .

Le volume d'activité dégagé sur ce premier semestre et les prévisions pour le second semestre permettent d'anticiper une bonne croissance en 2001 par rapport à 2000.

Données sociales : Le résultat de Séchilienne S.A. atteint 4,7 millions d'euros au premier semestre 2001 contre 2,7 millions d'euros en 2000 sur la même période. Ce résultat comprend l'intégralité des revenus de participation pour l'exercice 2001. La

croissance du résultat provient de l'augmentation du dividende par action de CTM et de SIDEC SA. et de la prise de participation complémentaire dans SIDEC SA.

5.1 ÉVOLUTION DU PERIMETRE SUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2001

Comme mentionné dans le rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2000, Séchilienne a acquis une participation complémentaire de 22,35% en janvier 2001 dans le capital de Sidec. A compter de cette acquisition, Séchilienne, détenant 70,55% de Sidec, consolide cette participation par intégration globale.

Compte tenu de l'impact significatif de ce changement de périmètre sur la présentation des comptes consolidés de Séchilienne par rapport à la consolidation de Sidec par mise en équivalence pratiquée jusqu'au 31 décembre 2000, les résultats pro forma au 30 juin 2000 et au 31 décembre 2000 et le bilan proforma au 31 décembre 2000 sont présentés pour information.

5.2 PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés semestriels de Séchilienne sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur pour les comptes intermédiaires.

Les participations retenues pour la consolidation sont celles dont Séchilienne contrôle directement ou indirectement plus de 20% des droits de vote. Les méthodes de consolidation utilisées sont soit l'intégration globale, soit la mise en équivalence.

La consolidation par intégration globale est appliquée aux participations détenues à plus de 50% et sous contrôle exclusif. Elle concerne, la société Sidec détenue à 70,55% et la société CTR (Compagnie Thermique du Rouvray) détenue à 65% par Sidec et à 35% par Séchilienne.

La mise en équivalence est retenue pour les autres participations détenues à plus de 20%. Elle concerne les participations dans les sociétés gérées de manière collégiale, y compris la participation dans CTM détenue à plus de 50%, dans lesquelles le Groupe Séchilienne ne peut exercer seul une influence notable sur les décisions stratégiques et ne détient pas le contrôle économique.

5.3 BILAN CONSOLIDE

Actif	en milliers d'euros			en milliers de francs
	31-12-2000	2000 Proforma *	30-06-2001	30-06-2001
Immobilisations corporelles		107 353,5	117 366,7	769 875
moins : Amortissements		(54 666,5)	(56 519,4)	(370 743)
		52 687,0	60 847,3	399 132
Survaleurs	9 521,9	22 084,4	22 084,4	144 864
moins : Amortissements	(737,9)	(1 108,5)	(1 118,5)	(7 337)
	8 784,0	20 975,9	20 965,9	137 527
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 784,0	73 662,9	81 813,2	536 659
Titres mis en équivalence	43 913,6	44 551,4	41 882,5	274 731
Créances rattachées à des participations	3 111,2	8 119,6	4 200,6	27 554
Autres immobilisations financières	5 229,5	31 750,1	30 093,4	197 400
Immobilisations financières	52 254,3	84 421,1	76 176,5	499 685
Impôts différés actif			450,5	2 955
Total des valeurs immobilisées	61 038,3	158 084,0	158 440,2	1 039 299
Valeurs d'exploitation			26,8	176
Clients et effets à recevoir		6 252,5	9 233,5	60 568
Autres débiteurs & comptes de régularisation actif	830,8	11 664,5	28 974,3	190 059
Prêts & Titres de placement			6 116,6	40 122
Banques	4,0	3 433,3	2 863,4	18 783
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles	834,8	21 350,3	47 187,8	309 532
Total de l'actif circulant	834,8	21 350,3	47 214,6	309 708
Total de l'actif	61 873,1	179 434,3	205 654,8	1 349 007
	en milliers d'euros			en milliers de francs
Passif	31-12-2000	2000 Proforma *	30-06-2001	30-06-2001
Capital	647,9	647,9	647,9	4 250
Primes de fusion	34,9	34,9	34,9	229
Réserves	25 683,1	25 683,1	30 029,8	196 982
Résultat de l'exercice	5 849,5	7 158,2	5 661,0	37 134
Capitaux propres	32 215,4	33 524,1	36 373,6	238 595
Intérêts minoritaires		23 380,8	24 031,0	157 632
Provisions pour risques	914,7	914,7	914,7	6 000
Impôts différés passif		160,4	416,3	2 731
Total des capitaux permanents	33 130,1	57 980,0	61 735,6	404 958
Dettes à court terme				
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	5,3	17 433,3	382,3	2 508
Comptes courants des sociétés affiliées	28 646,2	79 414,5	112 634,4	738 833
Fournisseurs et effets à payer		21 473,1	13 322,5	87 390
Autres dettes, comptes de régularisation passif	91,5	3 133,4	17 580,0	115 318
Total du passif circulant	28 743,0	121 454,3	143 919,2	944 049
Total du passif	61 873,1	179 434,3	205 654,8	1 349 007

* Les comptes proforma comprennent le groupe SIDEC comme étant détenue à 70,55% depuis le 1^{er} janvier 2000 et consolidé à ce titre par intégration globale

5.4 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	- en milliers d'Euros -			En milliers de Francs
	<u>DEC. 2000</u>	<u>JUIN 2000</u>	<u>JUIN 2001</u>	<u>JUIN 2001</u>
Chiffre d'affaires			31 222,3	204 805
- Coût des ventes, frais généraux et d'innovation	(157,7)	(85,8)	(25 243,7)	(165 588)
Résultat d'exploitation avant amortissements	(157,7)	(85,8)	5 978,6	39 217
- Dotation aux comptes d'amortissements			(1 852,9)	(12 154)
Résultat d'exploitation	(157,7)	(85,8)	4 125,7	27 063
- Résultat financier	(861,2)	(349,1)	(373,8)	(2 452)
Résultat courant des entreprises intégrées	(1 018,9)	(434,9)	3 751,9	24 611
- Autres produits et charges	52,4		(220,4)	(1 446)
Résultat net des entreprises intégrées avant impôts	(966,5)	(434,9)	3 531,5	23 165
- Impôts sur les sociétés courants	(2,1)		(1 999,7)	(13 117)
- Impôts sur les sociétés différés			194,5	1 276
Résultat net des entreprises intégrées après impôts	(968,6)	(434,9)	1 726,3	11 324
- Part dans les résultats des stés mises en équivalence	7 156,7	3 103,2	6 901,4	45 270
- Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(338,6)	(169,8)	(380,6)	(2 497)
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 849,5	2 498,5	8 247,1	54 097
- Part des minoritaires			2 586,1	16 963
Résultat net part du Groupe	5 849,5	2 498,5	5 661,0	37 134
Résultat net par action ⁽¹⁾	69,51	<i>en euros</i> 29,69	67,27	<i>en francs</i> 441,29
	<u>12 mois</u>	<u>6 mois</u>	<u>6 mois</u>	<u>6 mois</u>
Résultat net par action ⁽²⁾⁽³⁾	6,95	2,97	6,73	44,12

(1) Avant division du nominal par 10

(2) Après division du nominal par 10

(3) Séchilienne n'ayant pas émis de titres donnant accès au capital, le résultat par action est identique sur une base diluée

5.5 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PROFORMA

	- en milliers d'Euros -			En milliers de Francs
	<u>DEC. 2000 PROFORMA</u>	<u>JUIN 2000 PROFORMA</u>	<u>JUIN 2001</u>	<u>JUIN 2001</u>
Chiffre d'affaires	27 362,6	13 574,5	31 222,3	204 805
- Coût des ventes, frais généraux et d'innovation	(21 754,3)	(11 653,2)	(25 243,7)	(165 588)
Résultat d'exploitation avant amortissements	5 608,3	1 921,3	5 978,6	39 217
- Dotation aux comptes d'amortissements	(777,0)	(639,1)	(1 852,9)	(12 154)
Résultat d'exploitation	4 831,3	1 282,2	4 125,7	27 063
- Résultat financier	(26,1)	474,0	(373,8)	(2 452)
Résultat courant des entreprises intégrées	4 805,2	1 756,2	3 751,9	24 611
- Autres produits et charges	(982,7)	(533,9)	(220,4)	(1 446)
Résultat net des entreprises intégrées avant impôts	3 822,5	1 222,3	3 531,5	23 165
- Impôts sur les sociétés courants	(2 172,4)	(939,7)	(1 999,7)	(13 117)
- Impôts sur les sociétés différés	71,5	37,2	194,5	1 276
Résultat net des entreprises intégrées après impôts	1 721,6	319,8	1 726,3	11 324
- Part dans les résultats des stés mises en équivalence	9 895,3	4 669,4	6 901,4	45 270
- Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(709,2)	(354,6)	(380,6)	(2 497)
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 907,7	4 634,6	8 247,1	54 097
- Part des minoritaires	3 749,5	1 546,7	2 586,1	16 963
Résultat net part du Groupe	7 158,2	3 087,9	5 661,0	37 134
Résultat net par action ⁽¹⁾	85,07	36,70	67,27	441,29
	<u>12 mois</u>	<u>6 mois</u>	<u>6 mois</u>	<u>6 mois</u>
Résultat net par action ⁽²⁾⁽³⁾	8,51	3,67	6,73	44,12

(1) Avant division du nominal par 10

(2) Après division du nominal par 10

(3) Séchilienne n'ayant pas émis de titres donnant accès au capital, le résultat par action est identique sur une base diluée

5.6 TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

	31.12.2000	30.06.2000	30.06.2001	30.06.2001
	en milliers d'Euros	en milliers d'Euros	en milliers d'Euros	en milliers de Francs
RESULTAT NET PART DU GROUPE	5 849,5	2 498,5	5 661,0	37 134
PART DES MINORITAIRES			2 586,1	16 963
AMORTISSEMENTS	338,6	169,8	2 233,5	14 651
PRODUITS FINANCIERS NON ENCAISSES	(204,0)	(73,9)	(1 196,1)	(7 846)
IMPOTS DIFFERES			(194,5)	(1 276)
RESULTAT NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE (Net des dividendes reçus)	(3 388,7)	(3 103,2)	(4 525,1)	(29 683)
AUTOFINANCEMENT	2 595,4	(508,8)	4 564,9	29 943
DISTRIBUTIONS	(841,4)	(841,4)	(1 682,1)	(11 034)
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS			(19 797,5)	(129 863)
INVESTISSEMENTS FINANCIERS	(23 655,8)	(22 944,2)	(28 886,2)	(189 481)
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	(3 111,1)		2 368,3	15 535
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	10,1	168,6	(703,3)	(4 613)
SOLDE AVANT FINANCEMENT	(25 002,8)	(24 125,8)	(44 135,9)	(289 513)
IMPACT PERIMETRE			(31 253,3)	(205 007)
VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET	(25 002,8)	(24 125,8)	(75 389,2)	(494 520)
ENDETTEMENT NET AU DEBUT DE L'EXERCICE	(3 644,7)	(3 644,7)	(28 647,5)	(187 916)
ENDETTEMENT NET EN FIN D'EXERCICE	(28 647,5)	(27 770,5)	(104 036,7)	(682 436)

DETERMINATION DE L'ENDETTEMENT NET	31.12.2000	30.06.2000	30.06.2001	30.06.2001
COMPTES COURANTS DES SOCIETES AFFILIEES	(28 646,2)	(27 773,8)	(112 634,4)	(738 833)
EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	(5,3)	(11,9)	(382,3)	(2 508)
PRETS, TITRES DE PLACEMENT & BANQUES	4,0	15,2	8 980,0	58 905
ENDETTEMENT NET	(28 647,5)	(27 770,5)	(104 036,7)	(682 436)

12 mois

6 mois

6 mois

6 mois

5.7 NOTES ANNEXES RESUMEES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5.7.1 Immobilisations Corporelles

Immobilisations corporelles		
<i>(en milliers d'euros)</i>		
	31 Déc. 2000	30 Juin 2001
Valeurs brutes	0,0	117 366,7
Amortissements	0,0	(56 519,4)
Net au Bilan	0,0	60 847,3

Le solde au 30 juin 2001 représente essentiellement l'investissement dans la centrale de co-génération de CTR.

5.7.2 Survaleurs

Survaleurs		
<i>(en milliers d'euros)</i>		
	31 Déc. 2000	30 Juin 2001
Survaleurs	9 521,9	22 084,4
Amortissements	(737,9)	(1 118,5)
Net au Bilan	8 784,0	20 965,9

L'augmentation des survaleurs de 12 562,5 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2000, correspond à :

- un complément de survaleur de 11 157,7 milliers d'euros dégagé à l'occasion de l'acquisition en janvier 2001 pour un montant de 28 477 milliers d'euros de 22,35% du capital de Sidec. Au 30 juin 2001, la survaleur brute totale correspondant à l'acquisition de 70,55% du capital de la société Sidec s'élève à 20 679,6 milliers d'euros.
- l'impact de la consolidation par intégration globale de la société Sidec dont les comptes présentent une survaleur de 1 404,8 milliers d'euros liée à l'augmentation de la participation dans la société CTBR de 40,40% à 45,18% au cours de l'année 2000.

Les survaleurs sont amorties linéairement sur des durées n'excédant pas 30 ans, durées moyennes des principaux contrats des filiales de Sidec.

5.7.3 Immobilisations Financières

5.7.3.1 Titres mis en équivalence

Titres mis en équivalence (en milliers d'euros)				
31 Déc. 2000	Périmètre & Conversion	Résultat	Dividendes mis en distribution	30 Juin 2001
43 913,6	(1 018,0)	6 901,4	(7 914,5)	41 882,5

L'impact de périmètre résulte de la consolidation par intégration globale du groupe Sidec et de CTR mis en équivalence jusqu'au 31 décembre 2000. L'impact de conversion concerne la participation dans la société CTBV située à l'Ile Maurice.

Le solde au 30 juin 2001 correspond aux quotes-parts de situations nettes des sociétés détenues principalement par Sidec.

Les données des principales sociétés consolidées par mise en équivalence sont les suivantes (informations en milliers d'euros sauf indication contraire) :

	CTM		CTG		CTBR		CTBV	
	2000	Juin 2001	2000	Juin 2001	2000	Juin 2001	2000	Juin 2001
Localisation	Le Moule (Guadeloupe)		Saint-Louis (Réunion)		Saint-André (Réunion)		Port-Louis (Ile Maurice)	
Capacité de production	64 MWh - 275 T/h vapeur		64 MWh - 275 T/h vapeur		60 MWh - 275 T/h vapeur		70 MWh - 280 T/h vapeur	
Chiffre d'affaires	30 843,9	17 297,3	30 114,6	18 830,4	28 761,0	17 430,4	13 049,7	11 553,6
Résultat net (100%)	6 825,9	3 950,3	3 906,2	3 062,5	5 217,9	3 289,8	4 243,7	2 862,5
Actif immobilisé net (hors crédit-bail) dont Immobilisations financières	27 394,6 5 648,8	27 103,5 5 648,8	20 301,0 3 071,1	20 295,1 3 076,0	7 499,6 6 417,8	7 569,4 6 607,4	83 718,6 514,7	85 926,3 481,9
Crédit-bail capitalisable (encours fin de période)	92 546,9	91 419,7	82 892,5	81 157,0	66 511,5	62 410,8	-	-
Endettement net / (Trésorerie nette) (hors crédit bail)	-3 626,5	-3 487,3	7 529,3	4 997,7	-15 065,8	-9 733,4	54 059,3	54 138,5

Comme précisé dans les principes et méthodes de consolidation et d'évaluation, les loyers des contrats de crédits-baux mis en place pour le financement sans recours, des projets de Sidec et de ses filiales, ne font pas l'objet de retraitement entre les comptes sociaux et les comptes consolidés. Cette option se justifie par les caractéristiques que présentent les échéanciers de ces crédit-baux et des contrats de ventes qui y sont adossés ; lesquels assurent une évolution équilibrée de la rentabilité sur la durée des contrats.

Les loyers sont en effet d'une part progressif et présentent d'autre part une cadence d'amortissement plus rapide que la durée de vie économique des biens loués et de la durée du contrat de vente aux clients. Dans ce contexte, le jour de la levée des options, la valeur de l'option est sensiblement inférieure à la valeur nette comptable qui résulterait d'un amortissement linéaire sur la durée de vie économique des biens concernés.

En contrepartie, les contrats de ventes ont été élaborés en cohérence avec le planning de charges des contrats de crédit baux pour permettre un équilibre économique et financier dès le début des contrats. Par ailleurs, lors de la levée de l'option des contrats de crédit baux, cette dernière étant faible, la charge annuelle calculée sur la valeur de l'option est sensiblement réduite et les contrats de ventes sont en également ajusté à la baisse.

Dans ce contexte, le retraitement des crédit baux n'aurait pas d'incidence sur le résultat net consolidé et sur les réserves consolidées du Groupe. Par ailleurs, le retraitement serait également sans incidence sur le bilan consolidé du fait de la consolidation par mises en équivalence des sociétés qui portent les contrats

5.7.3.2 Autres immobilisations financières

Autres Immobilisations financières			
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Déc. 2000	Périmètre	Variation	Juin 2001
5 229,5	27 232,2	(2 368,3)	30 093,4

Le solde au 30 juin 2001 comprend principalement des dépôts de garantie et des gages espèces ainsi qu'un prêt subordonné s'élevant respectivement à 24 160,4 et 5 597,3 milliers d'euros.

Les dépôts de garantie et gages espèces ainsi que le prêt subordonné sont liés aux contrats de crédit-baux qui servent à financer les centrales thermiques. Ces dépôts et gages portent intérêts capitalisables. Ils sont remboursables selon un échéancier fixe ou à la date de levée de l'option d'achat. Pour les dépôts gages, en cas d'exercice de la garantie par le GIE, la Séchilienne et/ou Sidec se verraient octroyer la propriété des équipements faisant l'objet des contrats.

5.7.4 Endettement Net

Endettement net		
<i>(en milliers d'euros)</i>		
	Déc. 2000	Juin 2001
Comptes courants des sociétés affiliées	(28 646,2)	(112 634,4)
Emprunts auprès des établissements de crédit	(5,3)	(382,3)
Prêts, Titres de placement & Banques	4,0	8 980,0
Endettement net	(28 647,5)	(104 036,7)

Les comptes courants des sociétés affiliées comprennent 89 487,6 milliers d'euros de financement reçu du Groupe Air Liquide (28 646,2 milliers d'euros au 31 décembre 2000) et 23 146,8 milliers d'euros de trésorerie reçue des filiales de Sidec.

5.7.5 Information sur la saisonnalité des activités

Pour les filiales qui exploitent des centrales bagasse-charbon , filiales qui réalisent l'essentiel du résultat du Groupe, le résultat au 30 juin est structurellement supérieur à la moitié du résultat attendu sur l'année entière. Cette situation résulte des conditions de facturations pratiquées avec le client et de la saisonnalité des coûts de production (bagasse-charbon).

5.8 ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	<u>Capital</u>	<u>Primes</u>	<u>Réserves</u>	<u>Capitaux Propres</u>	<u>Intérêts Minoritaires</u>
Capitaux propres au 31 Décembre 1999	647,9	34,9	26 524,5	27 207,3	0,0
Distributions			(841,4)	(841,4)	0,0
Résultat de 2000			5 849,5	5 849,5	0,0
Capitaux propres au 31 Décembre 2000	647,9	34,9	31 532,6	32 215,4	0,0
Distributions			(1 682,1)	(1 682,1)	0,0
Résultat du 30 juin 2001			5 661,0	5 661,0	2 586,1
Réserve de conversion			179,3	179,3	0,0
Impact périmètre				0,0	21 444,9
Capitaux propres au 30 Juin 2001	647,9	34,9	35 690,8	36 373,6	24 031,0

5.9 LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés consolidées par intégration globale à fin juin 2001	<u>% d'intérêts</u>
Société Industrielle pour le Développement de l'Energie Charbon et de la Cogénération (Sidec)	70,55
Compagnie Thermique du Rouvray (CTR)	80,86
<i>(dont 35% en direct et 45,86% via Sidec)</i>	

Sociétés consolidées par mise en équivalence à fin juin 2001	<u>% d'intérêts</u>
Compagnie Thermique de Bois Rouge (CTBR)	31,86
Exploitation, Maintenance, Services (EMS) (filiale de CTBR)	31,86
Compagnie Thermique du Gol (CTG)	35,13
Compagnie Thermique du Moule (CTM)	51,58
<i>(dont 20% en direct et 31,58% via Sidec)</i>	
Compagnie Thermique de Bellevue (CTBV)	19,05
Compagnie Thermique de Bellevue Management (CTBVM)	43,74
Compagnie Industrielle des Cendres et Machefers (CICM)	34,57
Recyclage Cendres et Machefers (RCM)	70,54
Caraïbes Thermique Production (CTP) (filiale de CTM)	51,58
Sud Thermique Production (STP) (filiale de CTG)	35,11

5.10 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2001

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Séchilienne, établis en euros, conformément aux règles et principes comptables applicables en France et relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat des opérations du semestre de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation à la fin de ce semestre.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Le 26 octobre 2001

Les Commissaires aux Comptes

RSM Salustro Reydel
Jean-Pierre Crouzet

Ernst & Young Audit
Jean-Claude Lomberget

6 ORGANES D'ADMINISTRATION DE CONTROLE ET DE DIRECTION

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Direction							
M.	Titre	Autres fonctions	Age	Date d'entrée en fonction			
Michel Bourgarel	Président Directeur Général	Néant	64	11/10/89			

Conseil d'administration							
M.	Titre	Autres fonctions	Principaux autres mandats	Age	Nomination		
					AGO	AGO	Comptes
Michel Bourgarel	Président Directeur Général	Néant	Administrateur de Sidec, CTM	64	31/05/96	2002	2001
Jean-Claude Bueno	Administrateur	Directeur Général Adjoint de Air Liquide	PDG de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO), d'Air Liquide Welding (ALW), d'Air Liquide Asia Pte. Ltd., Administrateur d'Air Liquide International, d'Air Liquide Santé International	58	13/06/01	2005	2004
Paul de Lasteyrie du Saillant	Administrateur	Directeur de Air Liquide	Administrateur de Air Liquide Santé France, Air Liquide Shared European Services, Union des Industries Chimiques (UIC)	42	16/06/99	2003	2002
Benoit Potier	Administrateur	Directeur Général de Air Liquide	Administrateur de L'Air Liquide S.A., Air Liquide International, Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient (SOAEO), Air Liquide America Corp. Membre de l'Advisory Board de Siemens	44	04/06/97	2003	2002
Bruno Turpin	Administrateur	Directeur Énergie et Services de Air Liquide		55	13/06/01	2005	2004

L'administration de la Société est confiée à un conseil composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

La durée des fonctions de chaque membre du conseil d'Administration est de quatre années, les années se comptant d'une assemblée annuelle à la suivante. Cette durée de quatre ans ne s'applique qu'aux fonctions des administrateurs nommés à compter du 16 juin 1999. La durée des fonctions des administrateurs nommés antérieurement à cette date et encore en fonction au 16 juin 1999 prendra fin à l'issue de la période de 6 ans pour laquelle ils ont été nommés.

Les administrateurs de Séchilienne ne perçoivent pas de jetons de présence.

Les dirigeants de Séchilienne ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions.

6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR

Monsieur Bourgarel détient 200 actions Séchilienne.

6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Néant

7 ÉVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE

Aucun événement substantiel en dehors de la conduite normale de l'activité n'est intervenu depuis le 30 juin 2001.

8 PERSPECTIVES D'AVENIR

Les prévisions pour le second semestre permettent d'anticiper pour l'année 2001 une croissance du bénéfice net par action : le bénéfice net par action 2001, après cette fusion, devrait être supérieur de plus de 15% au bénéfice net par action publié en 2000.

IV. PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBEE

1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

Société Industrielle pour le Développement de L'Énergie Charbon et de la Cogénération
– Sidec
30, rue de Miromesnil – 75008 Paris

1.2 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE LA SOCIETE (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La société a été constituée le 6 août 1984 pour une durée de 99 ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce, soit jusqu'au 27 août 2083.

1.3 LEGISLATION RELATIVE A L'EMETTEUR ET FORME JURIDIQUE

Sidec est une Société Anonyme au capital de 43 905 317 euros, régie par les articles L225-1 à L225-270 du Code du Commerce.

1.4 OBJET SOCIAL RESUME (ARTICLE 3 DES STATUTS)

L'étude, la réalisation, le financement, l'approvisionnement et l'exploitation, soit directement, soit indirectement, d'installations utilisant l'énergie charbon et/ou toute autre forme d'énergie fossile ou renouvelable,

la participation directe ou indirecte à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères créées ou à créer, dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social ou se rattacherait à cet objet ou à des objets similaires ou connexes, la prise en gérance de ces entreprises ou sociétés,

et, d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

1.5 NUMERO D'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES – CODE APE

R.C.S. Paris B 330 434 309
APE 742 C

1.6 LIEUX OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SOCIETE

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au social de la société : 30, rue du Miromesnil – 75008 Paris

1.7 EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 40 DES STATUTS)

L'exercice social dure du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

1.8 REPARTITION STATUAIRES DES BENEFICES (ARTICLE 43 DES STATUTS)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de cinq pour cent (5%) au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la Loi et augmenté des reports bénéficiaires. En outre, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

1.9 ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLE 26 ET SUIVANTS DES STATUTS)

Les Assemblées Générales régulièrement convoquées et constituées représentent l'universalité des actionnaires.

Les décisions prises conformément à la Loi et aux statuts sont obligatoires pour tous les actionnaires même absents, incapables ou dissidents.

Les Assemblées Générales se composent de tous les propriétaires d'actions, quel que soit le nombre de leurs actions, à condition que celles-ci aient été libérées des versements exigibles.

En outre, il n'est pas tenu compte, pour le calcul du quorum, des actions qui sont privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Les titulaires d'actions n'ont aucune formalité à remplir pour avoir le droit d'être admis aux Assemblées Générales. Ils devront être inscrits sur le registre des actions nominatives, depuis cinq jours francs au moins avant la date de la réunion, le conseil ayant toujours la faculté de réduire ce délai par voie de mesure générale.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, Tout actionnaire peut recevoir sans autres limites que celles résultant des dispositions légales, les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une assemblée.

La procuration devra contenir les indications et informations prévues par la Loi et les règlements. A la formule de procuration que la Société est tenue d'adresser à tout actionnaire qui en fait la demande, devront être joints les documents visés par la Loi et les règlements.

Le mandataire nommé désigné n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne. A défaut de désignation du mandataire, il sera émis au nom du mandant un vote favorable à l'adoption des projets de résolution soumis à l'Assemblée et présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandat

1.10 DROIT DE VOTE DOUBLE

Néant

1.11 COMPOSITION

Direction			
Nom	Qualité	Age	Date de 1^{ère} nomination
Xavier Lencou-Barême	Président Directeur Général	64	18/05/94
Dominique Fond	Directeur Général	54	04/06/90
Bernard Robert	Administrateur / Vice-Président	73	21/06/94

Conseil d'administration							
Nom	Qualité	Principaux autres mandats	Age	Date de 1^{ère} nomination	Date de dernier renouvellement	Fin de mandat	Nb d'actions détenues
Xavier Lencou-Barême	Président Directeur Général	Administrateur (représentant permanent de Sidec) de CTBR, CTG, CTM Administrateur des Houillères du Bassin de Lorraine	64	18/05/94	16/06/99	2005	1
Bernard Robert	Administrateur / Vice-Président	PDG de CTM, CTBV Management, Administrateur de CTBR, CTG, CTBV, Administrateur de CDF - Ingénierie	73	21/06/94	07/06/01	2002	1
François Rain	Administrateur	PDG de la Société d'Electricité et de Thermique du Nord-Est SETNE et de la Société d'Electricité et de Thermique du Centre-Midi SETCM	51	28/11/00	07/06/01	2002	1
Jérôme Girard	Administrateur		43	10/01/95	07/06/01	2002	1
Bruno Turpin	Administrateur		55	07/06/01	07/06/01	2002	1
Michel Bourgarel	Administrateur	Président de Séchilienne, Administrateur de CTM	64	10/01/95	07/06/01	2002	1
S.S.M. Coal (représenté par M. Patrick Peenaert)	Administrateur			17/07/84	10/06/99	2005	60 000
BNP (représenté par M. Patrick Pitton)	Administrateur			12/04/88	10/06/99	2005	38 400
Financières Tuileries (représenté par M. Guy Rico)	Administrateur			01/04/97	10/06/99	2005	115 200
SNET (représenté par M. André Sainjon)	Administrateur			08/06/00	07/06/01	2002	518 399

La rémunération globale des dirigeants sur l'exercice 2001 s'élèvera à 2 300 000 francs. Les membres du Conseil d'administration de Sidec ne perçoivent pas de jetons de présence.

1.12 FONCTIONNEMENT

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de vingt quatre membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale, sauf application des dispositions spéciales prévues par la Loi en cas de fusion.

Les Sociétés et autres personnes morales, actionnaires de la présente Société, peuvent être investies des fonctions d'administrateur. Elles doivent désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent est conféré pour la durée du mandat de la personne morale qu'il représente et doit être confirmé lors de chaque renouvellement de ce mandat.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou à défaut, du vice-président, soit au siège social, soit en tout autre endroit désigné par celui qui le convoque.

Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Tout administrateur ou tout représentant permanent d'une personne morale peut donner pouvoir de le représenter à un de ses collègues, mais chaque administrateur ou chaque représentant permanent ne peut représenter qu'un seul de ses collègues. Les pouvoirs peuvent être donnés par simple lettre ou télégramme. Ils ne sont valables que pour une séance.

1.13 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes			
	Adresse	Date de dernière nomination	Date de fin de mandat Assemblée approuvant les comptes de l'exercice
TITULAIRES			
Cabinet Mazars & Guerard Jean Videlaïne et Philippe Strohm	Le Vinci, 4, allée de l'Arche 92 075 La Défense Cedex	1997	2002
Cabinet BEFEC PRICE WATERHOUSE Xavier Aubry	Price Waterhouse Coopers, Tour AIG, 34, place des Corolles 92 908 Paris La Défense	1997	2002
SUPPLÉANTS			
Monsieur Jean-Louis Lebrun	135, Bd Haussmann 75 008 Paris	1997	2002
Monsieur Gérard Danthény	98, rue de Courcelles 75017 Paris	1997	2002

1.14 CONVENTIONS PARTICULIERES

1.14.1 Conventions conclues au cours de l'exercice préalablement autorisées

Afin d'optimiser la gestion de trésorerie du groupe, une convention de centralisation des opérations de trésorerie a été signée entre Sidec et ses filiales CTG, CTM et CTBR avec prise d'effet au 20 décembre 2000. Les comptes-courants qui résulteront des opérations de centralisation entre la société Sidec et ses filiales, seront rémunérés au TMP avec une marge de 10 points de base en plus sur les positions débitrices et en moins sur les situations créditrices.

Les placements supérieurs à un mois, décidés par la filiale, seront rémunérés sur la base des taux de marché s'ils sont supérieurs au taux de jour le jour.

Les administrateurs concernés sont :

Mrs. Bernard Robert, Michel Bourgarel et Xavier Lencou-Bareme.

Convention de refacturation de 50% du salaire versé par CdF à M. Lencou-Bareme en raison de l'affectation de 50% de son temps à l'exercice de ses fonctions de Président Directeur Général de Sidec.

1.14.2 Conventions approuvées au cours des exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie pendant l'exercice (application du décret du 23 mars 1967)

1.14.2.1 Avec Charbonnages de France

Afin d'optimiser la gestion de trésorerie du groupe, une convention de centralisation des opérations de trésorerie a été signée entre Charbonnages de France et la société Sidec. Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1999. Les comptes-courants qui ont résulté des opérations de centralisation entre la société Sidec et Charbonnages de France ont été rémunérés au TMP avec une marge de 10 points de base en plus sur les positions débitrices et en moins sur les situations créditrices. Les placements supérieurs à un mois, décidés par la société, ont été rémunérés sur la base des taux de marché s'ils étaient supérieurs au taux de jour le jour.

Cette convention a pris fin le 16 septembre 2000 et a généré des charges financières de 685 585 Francs et des produits financiers de 542 529 Francs.

1.14.2.2 Avec la Compagnie Thermique de Belle Vue (C.T.B.V.)

Garantie de la couverture au prorata de sa participation d'un éventuel dépassement du budget d'investissement de la centrale.

Nantissement des actions détenues par Sidec dans CTBV, constituant cautionnement réel, à la garantie de l'ensemble des prêts qui seront accordés à CTBV, soit environ 35 MF (autorisation conformément aux dispositions de l'article 98 de la loi sur les sociétés).

Conventions de prestations de services. Sidec a perçu à ce titre 261 434 Francs au titre de l'exercice 2000.

1.14.2.3 Avec la Compagnie Thermique de Belle Vue Management (C.T.B.V.M.)

Conventions de prestations de services. Sidec a perçu à ce titre 230 704 EUR (1 513 323 F) en 2000.

1.14.2.4 Avec la Compagnie Thermique du Moule (C.T.M.)

L'application de la convention d'assistance avec la société Sidec par laquelle Sidec s'engage à fournir à CTM son assistance dans les domaines suivants : achats, négociation des contrats de prestations de services de toute nature, mise en place et gestion technique des équipements, organisation et optimisation de la production, gestion administrative, comptable, financière, juridique et fiscale, gestion commerciale, recherche et développement, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2000.

Cette convention est conclue pour la durée restant à courir du contrat avec EDF expirant le 31 décembre 2033.

En application de cette convention, un montant de 3 396 944 francs hors taxes est payable par CTM à Sidec au titre de l'exercice 2000.

Cette convention fait l'objet de l'article 10 du protocole d'actionnaires pour la réalisation de l'objet social de CTM, en date du 13 juin 1996.

1.14.2.5 Avec la société Charbonnages de France Énergie

L'approvisionnement, auprès de Charbonnages de France Énergie, du charbon nécessaire à la production industrielle de Sidec, a donné lieu à facturation pour un montant de 7 693 305,59 EUR soit 50 464 777 F. H.T.

Le prix facturé par Charbonnages de France Énergie tient compte de la garantie de décote accordée à ses clients par Charbonnages de France Énergie.

1.14.2.6 Avec les sociétés HBL

Les approvisionnements en charbon auprès des sociétés HBL et HBCM ont donné lieu aux facturations suivantes en 2000 :

- Société HBL : 2 622 992,93 EUR, soit 17 205 706 F. H.T.

1.14.2.7 Avec la Compagnie Thermique de Bois-Rouge (CTBR)

L'application de la convention d'assistance avec la société Sidec par laquelle Sidec s'engage à fournir à CTBR son assistance dans les domaines suivants : achats,

négociation des contrats de prestations de services de toute nature, mise en place et gestion technique des équipements, organisation et optimisation de la production, gestion administrative, comptable, financière, juridique et fiscale, gestion commerciale, recherche et développement, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2000.

Cette convention est conclue pour la durée restant à courir du contrat avec EDF expirant le 31 décembre 2027.

En application de cette convention, un montant de 4 351 754 francs hors taxes est payable par CTBR à Sidec au titre de l'exercice 2000.

La société Sidec a donné une garantie de rachat de la centrale CTBR au GIE CREOLI-BAIL. En contrepartie de cet engagement, Sidec perçoit de CTBR 414 000 francs hors taxes par an à compter de 1992 jusqu'à l'année où l'option d'achat sera levée.

1.14.2.8 Avec la Compagnie Thermique du Gol (CTG)

L'application de la convention d'assistance avec la société Sidec par laquelle Sidec s'engage à fournir à CTG son assistance dans les domaines suivants : achats, négociation des contrats de prestations de services de toute nature, mise en place et gestion technique des équipements, organisation et optimisation de la production, gestion administrative, comptable, financière, juridique et fiscale, gestion commerciale, recherche et développement, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2000.

Cette convention est conclue pour la durée restant à courir du contrat avec EDF expirant le 31 décembre 2030.

En application de cette convention, un montant de 4 380 076 francs hors taxes est payable par CTG à Sidec au titre de l'exercice 2000.

La société Sidec a donné une garantie de rachat de la centrale CTG au GIE SEGABAIL. En contrepartie de cet engagement, Sidec a facturé à la CTG 736 000 francs hors taxes par an à compter du 1^{er} janvier 1992 jusqu'à l'année où l'option d'achat sera levée.

1.15 LIEUX OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SOCIETE

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés à son siège social de la société: 30, rue du Miromesnil – 75008 Paris

2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

2.1 MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT, NOMBRE ET CATEGORIES DE TITRES QUI LE CONSTITUENT AVEC MENTION DE LEURS PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Le capital social est fixé à 43 905 316,95 euros et divisé en 2 880 000 actions ordinaires de 15,2449€ de nominal. Il n'existe à ce jour ni autocontrôle ni droits de vote double.

Le capital social est composé d'actions ordinaires exclusivement.

Les actions, même entièrement libérées, sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

2.2 CAPITAL AUTORISE NON EMIS

Néant

2.3 INSTRUMENTS FINANCIERS NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant

2.4 TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant

2.5 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Actionnaires Sidec au 7 juin 2001		
Titulaire	Nbre de titres	Pourcentage (%)
SSM COAL	60.000	2,083
SPIE-TRINDEL	50.000	1,736
Séchilienne	2.031.795	70,55
FINANCIÈRE TUILERIES HOLDINGS S.A.	73.579	2,55
SNET	518.399	18,00
FINANCIÈRE TUILERIES HOLDINGS LLC	41.621	1,45
M. Xavier LENCOU-BAREME	1	-
M. Bernard ROBERT	1	-
M. Michel BOURGAREL	1	-
M. Jérôme GIRARD	1	-
M. François RAIN	1	-
M. Bruno TURPIN	1	-
BNP	38.400	1,333
Société Générale	34.200	1,187
NATEXIS BANQUES POPULAIRES	32.000	1,111
Total	2.880.000	100

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires liant les actionnaires de Sidec. Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré dans les douze derniers mois.

3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE

3.1 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES

Sidec est une société anonyme, non cotée, dont le chiffre d'affaires consolidé en 2000 était de 168 MF.

Depuis 1992 Sidec a développé une expertise en production de vapeur et électricité sur base charbon / bagasse dans les DOM-TOM qui lui a permis d'investir et d'exploiter, via des filiales ad-hoc, dans quatre projets de ce type. Deux sont situés à la Réunion : Compagnie Thermique du Bois Rouge (CTBR) et Compagnie Thermique du Gol (CTG), un à la Guadeloupe : Compagnie Thermique du Moule (CTM) et un à l'Ile Maurice : Compagnie Thermique de Belle Vue (CTBV).

Deux types de contrat sont mis en place dans les DOM-TOM : des contrats de fournitures de vapeur au producteur sucrier local et des contrats de fourniture à EDF, habituellement sur des durées de 35 ans. L'ensemble des coûts variables est répercuté au client, ce qui limite le risque contractuel à un risque industriel classique de performance et de rendement des équipements. Les engagements d'achat d'EDF sont irrévocables. Sidec produit environ 50% des besoins électriques de la Réunion, 35% des besoins électriques de la Guadeloupe et 30% des besoins électriques de l'Ile Maurice

Sidec a entrepris, avec l'aide de Séchilienne, de relancer son activité métropolitaine en entrant sur le marché de la co-génération sur base gaz naturel, en faisant jouer la complémentarité entre Air Liquide (développement de projet sur le métier de co-génération) et Sidec (ingénierie d'exploitation et financière). Sidec a ainsi pu atteindre des niveaux de rentabilité comparables aux acteurs du secteur (Elyo, Vivendi, Cogetherm ou Finergaz).

Les activités métropolitaines développées par Sidec comprennent :

- le projet OTOR, porté par sa filiale CTR (détenu à 65% par Sidec), consistant en la mise en service d'une unité de co-génération de 80MW qui fournit de la vapeur à la Papeterie OTOR à Rouen ainsi qu'à EDF,
- un contrat de fourniture de vapeur à Rhône-Poulenc Roussillon, opéré en direct.

Sidec agit avant tout vis à vis de ses filiales comme promoteur du projet industriel et financier. L'influence du management de Sidec sur la gestion des filiales consiste donc en la mise en valeur du projet dans ses aspects tant financiers qu'industriels, au suivi de la bonne réalisation des termes du contrat, et à la gestion opérationnelle et technique des centrales.

3.2 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En MF	1998	1999	2000
Vente de vapeur	281,3	211,8	144,8
Vente prestations et personnel détaché	21,1	19,3	23,6

Sidec n'a pas d'activités à l'étranger en dehors de CTBV (Ile Maurice) consolidée par mise en équivalence. Le chiffre d'affaires ne constate par conséquent que l'activité métropolitaine (vente de vapeur dans le cadre du contrat Rhône-Poulenc Roussillon) et la facturation des prestations et du personnel détaché.

Il en ressort que le chiffre d'affaires de la société est intégralement réalisé sur le territoire national.

3.3 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Effectifs de Sidec et de ses filiales au cours des trois derniers exercices (à fin d'exercice)

1998 : 143 personnes
 1999 : 145 personnes
 2000 : 188 personnes

3.4 DONNEES CARACTERISTIQUES SUR L'ACTIVITE DES SOCIETES FILIALES OU SOUS-FILIALES DONT L'IMPORTANCE EST SIGNIFICATIVE AU NIVEAU DES ACTIFS OU DES RESULTATS DE L'EMETTEUR OU DU GROUPE

Société	% détenu	CA 2000 (MF)	RN 2000 (MF)	Capitaux propres 2000 (MF)
CTG	49,8%	197	36	109
CTM	44,76%	202	59	211
CTBR	45,18%	188	49	161
CTBV ⁽¹⁾	27,18%	315	178	698
CTR	65,00%	4	0,1	0,4

(1) Données en roupies mauriciennes

3.5 LITIGE OU FAIT EXCEPTIONNEL SUSCEPTIBLE D'AVOIR OU AYANT EU DANS LE PASSE RECENT UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR OU DE SON GROUPE

Néant

4 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2000

4.1 COMPTES CONSOLIDES

4.1.1 Bilan

Bilan au 31 décembre (en milliers de francs)

Actif	2000 Montant Net	1999 Montant Net	1998 Montant Net	Passif	2000	1999	1998
Immobilisations incorporelles				Capital social	288 000	288 000	288 000
Ecart d'acquisition	10 029		0	Prime d'émission	20 339	20 339	20 339
Immobilisations corporelles	345 605	21 194	71 799				
Immobilisations financières							
Titres mis en équivalence	197 249	135 510	134 650	Réserves consolidées	83 797	68 812	47 037
Autres immobilisations financières	233 967	265 152	229 047	Résultat de l'exercice	83 692	52 424	46 253
Actif Immobilisé	786 850	421 856	435 496	Capitaux Propres - Groupe	475 828	429 575	401 629
Stocks et En-Cours		190	3 467	Provisions pour risques et charges	2 165	1 395	23 260
Créances				Provisions pour impôts différés			2 138
- Clients	36 806	47 668	51 384	Emprunts dettes étab. crédits	148 622	42 222	35 369
- Autres créances	64 732	150 006	60 531	Dettes fournisseurs	30 144	100 397	55 970
- Produits à recevoir		100	0	Dettes Fiscales et Sociales	6 832	16 715	2 987
V.M.P.			0	Dettes sur Immobilisations	105 272	9 863	1 455
Banques	21 920	4	523	Autres dettes	138 458	5 439	5 515
Charges Constatées d'Avance	802	102	1 923				
Actif circulant	124 260.00	198 070	117 828	Dettes	429 328	174 636	101 296
Comptes de régularisation	2 630	3 803	5 345	Comptes de régularisation	6 418	18 123	30 346
Total général actif	913 740	623 729	558 669	Total général passif	913 740	623 729	558 669

4.1.2 Compte de résultats

	<u>31/12/98</u>	<u>31/12/99</u>	<u>31/12/00</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes Vapeur	281 270	211 821	144 775
Produits activités annexes	21 135	19 329	23 630
Chiffre d'Affaires Net	302 405	231 150	168 405
Subvention d'exploitation	8 767	10 379	7 271
Reprise s/ Provision	0	0	0
	0	0	0
Total	311 172	241 529	175 676
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats consommés	161 189	115 366	78 848
Autres achats et charges ext.	76 003	64 126	41 874
Impôts et taxes	7 794	6 016	6 987
Charges de personnel	8 783	8 988	10 239
Dotation Amortissement	40 016	18 097	5 096
Dotation Provision	0	0	0
Total	293 785	212 593	143 044
RESULTAT D'EXPLOITATION	17 387	28 936	32 632
PRODUITS FINANCIERS			
Interêts et produits divers	20 022	21 375	20 599
Transferts de charges	0	0	6 042
Total	20 022	21 375	26 641
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts sur emprunts et gage espèces	1 621	930	5 385
Dotation aux provisions pour dépréciation	0	0	5 698
Interêts de préfinancement	3 016	1 543	1 173
<i>Total</i>	4 637	2 473	12 256
RESULTAT FINANCIER	15 385	18 902	14 385
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	32 772	47 838	47 017
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
s/ Opérations en Capital	1 717	542	1 240
Divers	215	0	2 123
Total	1 932	542	3 363
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
s/ opération de Gestion	4 618	0	0
s/ Opérations en Capital	0	5 038	10 077
Dotations nettes aux provisions et amortissements	2 960	4 422	76
Total	7 578	9 460	10 153
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5 646)	(8 918)	(6 790)
Impôt sur les résultats	1 956	15 124	15 006
Résultat net des sociétés intégrées (A)		23 796	25 221
Résultat des sociétés mises en équivalence (B)	21 083	28 628	58 688
Amortissement écart d'acquisition (C)			217
RESULTAT NET CONSOLIDE (A)+(B)-(C)	46 253	52 424	83 692
Nombre d'action	2 880 000	2 880 000	2 880 000
Résultat net par action (F)⁽¹⁾	16.06	18.15	28.06

(1) Sidec n'ayant pas émis de titres donnant accès au capital, le résultat par action est identique sur une base diluée

4.2 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

4.2.1 Principes et méthodes de consolidation

4.2.1.1 Généralités

Les comptes consolidés du groupe Sidec sont établis en conformité avec le règlement CRC n°99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changements de méthodes pour l'établissement des comptes consolidés du groupe.

4.2.1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues pour la consolidation sont celles dont le groupe Sidec contrôle directement ou indirectement plus de 20% des droits de vote.

Toutes les participations de Sidec sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Il en est ainsi même pour les entités détenues à plus de 40%. En effet, la direction de ces entités est assurée de manière collégiale, l'ensemble des actionnaires étant représenté dans les conseils d'administration sans que Sidec en possède la majorité. Les décisions stratégiques sont prises à l'unanimité ou à la majorité des membres du conseil.

Par ailleurs, les caractéristiques des contrats d'emprunts mis en place pour le financement des centrales thermiques exploitées par les entités consolidées, sont des financements sans recours contre l'actionnaire majoritaire.

La liste des entités composant le périmètre de consolidation s'établit ainsi :

	Entités consolidées	
	% d'intérêt 31-12-1999	% d'intérêt 31-12-2000
Sidec	Mère	Mère
CTG	49,8%	49,8%
CTBR	40,4%	45,18%
CTM	44,76%	44,76%
CICM	49%	49%
EMS (filiale de CTBR à 99,97 %)	40,38%	40,38%
STP (filiale de CTG à 99,94 %)	49,77%	49,77%
CTP (filiale de CTM à 99,94 %)	44,74%	44,74%
RCM	99,99%	99,99%
CTBV	-	27%
CTBVM	-	62%

Les variations de périmètre constatées en 2000 correspondent à :

- l'intégration de CTBV et CTBV MANAGEMENT qui exploitent une centrale thermique à l'île Maurice et dont l'activité a démarré au cours du 1^{er} semestre 2000.
- l'augmentation du pourcentage de détention dans CTBR (+ 4,78%) suite au rachat partiel de la participation de la SEEM.

La société RCM est consolidée par mise en équivalence bien que détenue à 99,99% par Sidec, en raison de son rattachement à l'activité de CTM qui est elle-même consolidée par mise en équivalence.

Liste des sociétés non consolidées :

Nom	% de détention	Valeur brute des titres (kF)
CTR	65%	204
SIAL BIOENERGIE	40 %	4 000
TPSTP ⁽¹⁾	10%	3 396
ISERGIE	4%	1 300
TOTAL		8 900

(1) Participation cédée début 2001 à une valeur proche de la VNC

- CTR est la société exploitant l'installation de cogénération Vapeur-Electricité dont les clients sont OTOR et EDF. Cette société ne générera de l'activité qu'à partir de 2001.
- SIAL BIOENERGIE a pour seule activité une participation dans une joint venture en Inde qui fait l'objet actuellement d'un litige et dont les titres sont dépréciés en totalité.
- Sidec n'exerce aucune influence notable dans les sociétés TPSTP (dont les titres ont été dépréciés pour partie compte tenu des résultats de la société) et ISERGIE.

4.2.1.3 Retraitement des contrats de crédit-bail

En raison de leur caractère significatif, et en conformité avec la méthode préférentielle préconisée dans le règlement CRC 99-02, les contrats de crédit-bail qui assurent le financement des centrales de CTG, CTBR et CTM, sont retraités de façon à prendre en compte dans le résultat consolidé, les charges financières réelles ainsi que l'amortissement économique des installations industrielles. Les contrats de crédit-bail de Sidec ne sont pas retraités dans la mesure où l'option d'achat des installations en fin de contrat bénéficie aux clients.

La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par les contrats de crédit-bail de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période, étant précisé que l'indexation des taux appliqués aux contrats CTM et CTBR sur l'Euribor 6mois, entraîne chaque année des ajustements de la charge financière.

Les centrales sont amorties de façon linéaire sur une durée de 35 ans correspondant à la durée des contrats de fourniture d'électricité à EDF.

Les contrats de crédit-bail prévoient des levées d'option de 193 MF en 2007 pour CTBR, de 316 MF en 2010 pour CTG et de 219 MF en 2014 pour CTM

Le groupe envisage aujourd'hui de refinancer les encours dus aux GIE bancaires, avant les échéances prévues pour les levées d'option, sous la forme de nouveaux contrats de crédit-bail prolongeant les durées de financement des centrales jusqu'à la fin des contrats d'exploitation avec EDF.

La mise en place de ces nouveaux contrats a donc été prévue à partir des échéances de levées d'option et il a été retenu comme hypothèses un taux d'intérêt fixe de 5% et des valeurs résiduelles nulles à l'issue des nouveaux contrats de crédit-bail.

4.2.1.4 Retraitement de la TVA « fictive »

Cette TVA est constatée en produit d'exploitation l'année de son versement dans les comptes sociaux des entités consolidées en raison de son caractère imposable. S'agissant par nature d'une aide à l'investissement venant réduire le coût d'acquisition des centrales, elle est assimilée dans les comptes consolidés à une subvention d'investissement. Cette subvention est reprise chaque année dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des centrales.

4.2.1.5 Impôts différés

Des impôts différés ont été constatés sur les retraitements de crédit-bail et de TVA fictive ainsi que sur les charges à répartir de la société Sidec.

L'incidence de la suppression des abattements fiscaux en 2002, 2004 et 2008 accordés aux entreprises implantées dans les Dom-Tom où sont exploitées les centrales thermiques, sur le montant des impôts différés, a été provisionnée dès l'origine.

La remise en cause, par l'Administration fiscale de l'abattement de 33,33 % sur la société CTG a été également pris en compte pour les sociétés CTBR et CTM à compter des exercices 1995 et 1997. Les impôts différés à l'ouverture ont été ajustés en conséquence.

Le précompte payable sur les distributions de dividendes des filiales prévues en 2001, est provisionné au titre de l'exercice.

Il n'a pas été calculé d'impôt différé actif sur les provisions de propre assureur constituées dans les comptes des sociétés CTM, CTBR et CTG (28,6 MF) en raison de la date incertaine d'utilisation de ces provisions.

Les impôts différés n'ont pas été actualisés compte tenu de l'incidence non significative de cette actualisation sur les capitaux propres et le résultat consolidés.

4.2.1.6 Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part acquise dans l'actif net retraité des entreprises acquises.

Sidec a participé à l'origine à la création de l'ensemble des entités consolidées et il n'y a pas eu de mouvements significatifs sur le capital de ces entités depuis leur première consolidation

Le seul écart d'acquisition comptabilisé en 2000 provient du rachat d'une participation minoritaire dans CTBR de 4,78 % en date du 31 mai 2000 .

Cet écart d'un montant de 10 246 kF est amorti sur la durée de vie résiduelle du contrat de fourniture d'électricité de la centrale de CTBR, soit 27 ans et 7 mois. La dotation annuelle au titre de 2000 s'élève à 217 kF. Elle sera de 371 kF pour les exercices suivants.

4.2.2 Règles et Méthodes Comptables d'évaluation

4.2.2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Celles-ci correspondent, d'une part, à des chaudières au charbon, et, d'autre part, aux agencements et installations, au matériel de transport, au mobilier matériel de bureau.

Les amortissements correspondants sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée estimée du bien.

Chaudières au charbon (complexes industriels spécialisés)	12 ans
Logiciels	2 ans
Matériel informatique ⁽¹⁾	3 ans
Autres immobilisations corporelles	5 ans

(1) Cette durée est appliquée au matériel acquis à partir du 01/01/99 (au lieu de 5 ans pour le matériel existant)

Des intérêts de préfinancement ont été intégrés dans le prix de revient de la centrale CTR inscrite en immobilisations en cours.

4.2.2.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées pour leur valeur d'acquisition à la date d'entrée. Concernant les titres de participation, ceux-ci sont évalués au coût d'acquisition et ramenés à leur valeur d'utilité, lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est considérée principalement par rapport à la quote part des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus values latentes et de leur capacité bénéficiaire immédiate ou à terme.

4.2.2.3 Stocks

Les stocks de charbon en dépôt chez les clients sont évalués à l'inventaire au coût d'achat.

4.2.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.2.2.5 Instruments financiers

Afin de réduire son exposition au risque de garantie de décote, la Société a recours ponctuellement à des contrats d'échange sur matières premières.

4.2.2.6 Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles seront payées. Le montant potentiel de ces indemnités ne figure pas dans la présente annexe, en raison de son caractère non significatif.

4.2.3 Notes explicatives sur les Comptes

Tous les chiffres présentés sont exprimés en milliers de francs

4.2.3.1 *Bilan actif*

(a) Immobilisations corporelles

Valeur Brute <i>(en milliers de francs)</i>				
Nature	Montant 31/12/99	Entrées 2000	Sorties 2000	Montant 31/12/2000
Complexes industriels Spécialisés	560 541	35	197 234	363 342
Autres immobilisations		77	139	1 378
Immobilisations en cours		339 473		339 473
Total	561 980	339 585	197 373	704 193

Amortissements <i>(en milliers de francs)</i>				
Nature	Montant 31/12/99	Dotations	Reprise	Montant 31/12/2000
Complexes industriels spécialisés	539 719	14 998	197 234	357 484
Autres immobilisations	1 067	176	139	1 104
Total	540 786	15 174	197 373	358 588

(b) Analyse des mouvements de l'exercice

Complexes industriels spécialisés <i>(en milliers de francs)</i>				
Départ Amortissements	Installations Sidec chez	Valeur brute	Amortissements pratiqués à la date de cession	Observations
01/09/84	Deshydratation de Vauciennes	5 265	5 265	Cédée pour 110 000 F à BEGHIN SAY
01/09/85	Sucrierie de Berneuil	49 631	49 631	
01/09/85	Sucrieries de Bresles	60 418	60 418	
01/09/86	Sucrierie Boinet	21 614	21 614	
15/02/90	Michelin Bassens	60 306	60 306 ⁽¹⁾	Cédée à titre gratuit à CSM BASSENS

(1) dont 10 077 kF repris en charges exceptionnelles sur l'exercice.

(c) Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours représentent les investissements pour la construction de l'installation turbines à gaz de CTR.

	Titres mis en équivalence			
	<i>(en milliers de francs)</i>			
	Au bilan		Au compte de Résultat	
	1999	2000	1999	2000
CTBR	41 979	59 963	10 751	17 008
CTG	18 241	19 657	8 963	12 594
CTM	65 123	64 700	6 754	14 370
EMS	196	301	101	173
STP	241	122	169	-17
CICM	3 694	3 950	466	555
CTP	233	600	222	1 339
RCM	5 803	6 399	1 201	502
CTBV	-	47 549	-	12 172
CTBVM	-	4	-	-9
Total	135 510	197 249	28 628	58 688

(d) Variations des titres mis en équivalence au bilan (kF)

Solde au 31.12.1999	135 510
Variations de périmètre ⁽¹⁾	41 144
Dividendes versés	(38 093)
Résultat 2000	58 688
Solde au 31.12.2000	197 249

(1) Les variations de périmètre correspondent aux éléments suivants :
Entrée de périmètre de CTBV et CTBVM (35 393 kF) ; Acquisition de
4,78% complémentaire de CTBR (5 751 kF)

(e) **Autres Immobilisations financières**

Autres Immobilisations financières		
<i>(en milliers de francs)</i>		
	31/12/99	31/12/2000
Titres de participation non consolidés	43 634	3 202
Avance CTG	38 151	32 853
Dépôt de garantie et gages espèces	139 771	151 877
Prêt subordonné	43 120	45 518
Autres immobilisations financières	476	517
Total	265 152	233 967

- Dépôt de garantie et gages espèces

Les dépôts de garantie et gages espèces ainsi que le prêt subordonné sont liés aux contrats de crédit-bail qui servent à financer les centrales thermiques. L'un des dépôts trouve sa contrepartie exacte dans les dettes financières pour un montant de 34 302 kF. Les mouvements de l'exercice sont principalement liés à la capitalisation des intérêts de l'exercice.

- Titres de participation non consolidés

La variation de 40 432 kF des titres non consolidés s'explique comme suit (kF) :

Consolidation des titres CTBV	(35 372)
Consolidation des titres CTBVM	(16)
Libération de capital TP STP	654
Provision sur titre TP STP	(1698)
Provision sur titre SIAL BIO	(4 000)
Total	(40 432)

(f) Créances

Créances au 31 décembre
(en milliers de francs)

	<u>31/12/1999</u>	<u>31/12/2000</u>
Créances clients	47 668	36 806
Etat impôts et taxes	13 265	51 066
Groupe et associés (1)	67 005	0
Débiteurs divers	69 736	13 666
Produits à recevoir	100	0
Total	197 774	101 538

(1) Suite à l'arrêt de la convention de gestion de trésorerie avec le groupe Charbonnages de France le compte-courant a été entièrement remboursé.

(g) Charges constatées d'avance

Il s'agit essentiellement de règlement d'opérations de couverture pour l'exercice 2001 (695 kF) et d'honoraires (67 kF).

(h) Comptes de régularisation

Ils concernent des intérêts de préfinancement générés pendant la construction des installations exploitées par Sidec ; ces charges sont étalées sur la durée des contrats.

Compte tenu des intérêts de préfinancement constatés d'avance sur l'exercice précédent et des réintégrations déjà opérées, le compte de charges à répartir à l'actif du bilan se présente comme suit (kF) :

Montant brut au 31/12/2000	65 297
Réintégrations 1985 à 1999	(61 494)
Montant net 31 décembre 1999	3 803
Réintégrations 2000 (charges financières de l'exercice)	(1 173)
Montant net au 31/12/2000	2 630

4.2.3.2 *Bilan Passif*

(a) **Variation des capitaux propres consolidés (Part groupe)**

Capitaux propres au 31 décembre <i>(en milliers de francs)</i>					
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.98	288 000	20 339	47 037	46 253	401 629
Dividendes versés aux actionnaires				(24 478)	(24 478)
Affectation du résultat 1998			21 775	(21 775)	
Résultat de l'exercice				52 424	52 424
Capitaux propres au 31.12.99	288 000	20 339	68 812	52 424	429 575
Dividendes versés aux actionnaires				(37 440)	(37 440)
Affectation du résultat 1999			14 984	(14 984)	
Résultat de l'exercice				83 692	83 692
Total	288 000	20 339	83 796	83 692	475 827

(b) **Provision pour risques et charges**

Il s'agit d'une part de l'impôt différé lié aux intérêts de préfinancement qui sont étalés sur la durée des contrats d'exploitation des chaudières (929 kF), et d'autre part de la constatation d'un impôt différé sur la quote part de frais et charges des dividendes à recevoir au titre de l'exercice 2001 (1 236 kF). Ces impôts différés ne concernent que la société Sidec.

(c) **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

Emprunts et dette auprès des établissements de crédits

(en milliers de francs)

	31/12/1999	31/12/2000
Emprunt à long terme	0	0
Emprunt à court terme	0	100 074
Dettes financières diverses	32 964	34 302
Banques	9 259	14 245
Total	42 223	148 621

- Afin d'assurer le financement de la construction de l'installation C.T.R., Sidec a recouru durant l'année 2000 à des emprunts court terme : ceux-ci s'élèvent au 31/12/2000 à 100 MF.
- Les dettes financières diverses de 34 302 kF représentent la dette vis à vis de la Séchilienne (filiale de L'Air Liquide) relative à la constitution du gage espèces CTM auprès du GIE « Fleur de cannes » (voir autres immobilisations financières).

Autres dettes d'exploitation au 31 décembre

(en milliers de francs)

	31/12/1999	31/12/2000
Dettes fournisseurs	100 397	30 144
Dettes fiscales et sociales	16 715	6 832
Dettes sur Immobilisations	9 863	105 272
Autres dettes	5 439	138 458
Total	132 414	280 706

- En 1999, les factures résultant de la construction de l'installation Compagnie Thermique du Rouvray avaient été comptabilisées dans la rubrique Dettes fournisseurs (d'exploitation) ; cet investissement étant porté définitivement par Sidec, ces factures figurent en 2000 en dettes sur immobilisations.
- Les autres dettes représentent essentiellement pour 133 591 kF la reprise des comptes courant de trésorerie CTBR/CTG/CTM placés chez Sidec dans le cadre d'un Cash Pooling, constitué par Sidec fin décembre 2000.

Comptes de régularisation au 31 décembre
(en milliers de francs)

	1999	2000
Subventions d'investissement	7 272	0
Produits constatés d'avance	10 851	6 418
Total	18 123	6 418

(d) Mouvements des subventions (kF)

Subventions	au 31/12/99	Nouvelles primes notifiées	Repris en résultat	au 31/12/2000
Primes AFME	229 645			229 645
Subv. Diverses	34 400			34 400
Total	264 045			264 045
Inscrites en compte de Résultat	-256 773		-7 272	-264 045
Total	7 272		-7 272	

Les subventions AFME notifiées et encaissées s'élèvent au 31 décembre 2000 à 229 645 kF.

Les autres subventions encaissées qui comprennent entre autre 31 400 kF sur la chaudière MICHELIN à Bassens, s'élèvent au 31 décembre 2000 à 34 400 kF.

La réintégration annuelle de ces subventions d'investissements ramenée au résultat au prorata des amortissements pratiqués figure pour 7 272 kF.

(e) Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux retraitements des contrats de fourniture de vapeur. Ils concernent, notamment, les avances sur consommations facturées aux clients pendant l'exercice 2000, au titre d'une période postérieure au 31 décembre 2000.

4.2.3.3 Compte de résultat

Produits d'exploitation au 31 décembre

(en milliers de francs)

	<u>31/12/1999</u>	<u>31/12/2000</u>
Ventes combustibles	112 402	80 555
Ventes élément d'exploitation	30 137	10 767
Ventes élément F1	56 532	43 690
Ventes élément variable et F2	5 106	3 134
Ventes élément taxe professionnelle	7 115	6 261
Ventes élément taxes foncières	407	353
Ventes prestations	15 760	20 603
Ventes produits accessoires	121	15
Refacturation personnel détaché	3 570	3 027
Montant du chiffre d'affaires (A)	231 149	168 405
<i>Quote part des subventions virée au résultat de l'exercice</i>	10 379	7 272
<i>Reprise provision</i>		
<i>Montant net des autres produits (B)</i>	10 379	7 272
Total des produits d'exploitation (A+B)	241 528	175 677

Charges d'exploitation au 31 décembre
(en milliers de francs)

	<u>31/12/1999</u>	<u>31/12/2000</u>
Achats de matières premières	111 990	78 543
Variation de stocks	3 276	189
Autres approvisionnements	100	115
Frais d'exploitation chaudière	30 137	10 767
Redevance crédit bail	27 557	24 766
Assurances	321	293
Prestations refacturées	1 205	1 398
Honoraires	944	1 450
Autres charges externes	3 788	3 064
Frais services bancaires et assimilés	172	136
Impôts et taxes	6 016	6 987
Salaires et charges sociales	8 988	10 239
Dotations aux amortissements :		
Linéaires (complexes industr. Spéc.)	17 934	4 921
Linéaires (autres immobilisations)	164	176
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	212 593	143 044
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 935	32 633

Produits et charges financières au 31 décembre*(en milliers de francs)*

	<u>31.12.99</u>	<u>31.12.2000</u>
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	21 097	20 599
Produits de participation	275	0
Produits de cession de valeurs mobilières	2	0
Transfert charges financières	0	6 042
	<hr/>	<hr/>
Total des produits financiers	21 374	26 641
Charges financières		
Intérêts sur emprunts à long et moyen terme	14	0
Intérêts sur emprunt à court terme	0	3 077
Autres charges financières	916	2 308
Transfert de charges financ.intérêts/préfinancement	1 543	1 173
Dotations aux provisions pour dép. participation	0	5 698
	<hr/>	<hr/>
TOTAL CHARGES FINANCIERES	2 473	12 256
Résultat financier	18 901	14 385

Produits et charges exceptionnelles au 31 décembre
(en milliers de francs)

	31.12.99	31.12.2000
Produits exceptionnels		
Produits cessions immob. Corporelles	542	1 240
Divers	0	2 123
Reprises sur provisions	24 267	0
	—	—
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 809	3 363
Charges exceptionnelles		
Valeur comptable des immob. Corporelles cédées	4 031	10 077
Valeur comptable des immob. Financières cédées	1 008	0
Diverses		76
Dotations aux amortissements	28 689	
	—	—
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 727	10 153
Résultat exceptionnel	- 8 918	- 6 790

Le résultat exceptionnel de la société s'établit à -6,8 MF. Il s'explique principalement par les éléments suivants :

- Cession des immobilisations Bresles et Vauciennes : + 1,2 MF
- Amortissements complémentaires Bassens : - 10,0 MF
- Produits exceptionnels commerciaux sur négoce et transport : + 2,1 MF

Réconciliation de l'impôt

(en milliers de francs)

Résultat avant impôt, amortissement de l'écart d'acquisition et intégration des résultats des sociétés mises en équivalence	40 227
IS théorique (36,66 % + CSB)	15 016
IS sur transfert de charges financières	- 2 253
IS sur QP de frais et charges dividendes 1999	1 066
IS sur QP de frais et charges dividendes 2000	1 236
Reprise / provision Organic	-31
Ecart sur reprise intérêts de préfinancement	-28
Charge d'impôt au compte de résultat	15 006
Dont impôt exigible	14 236
Dont impôt différé	770

4.3 AUTRES INFORMATIONS

4.3.1 Engagements hors bilan

4.3.1.1 Engagements reçus :

- Cautions de paiement reçues du Crédit Lyonnais à hauteur de 2 916 Keuros, dans le cadre du projet CTBV

4.3.1.2 Engagements donnés :

- Garantie de paiement donnée par Sidec au GIE CILAOS BAIL pour le financement du transporteur B5 BIS (CTBR),
- Garantie de paiement donnée par Sidec à la SNC VARANGUE pour le financement d'un évaporateur (CTG),
- Engagement donné par Sidec d'acquiescer la centrale thermique du Gol en cas de non levée d'option d'achat par la Compagnie Thermique du Gol, aux termes du contrat de crédit bail pour un montant de 184 000 kF,
- Engagements donnés à CTBV de participer le cas échéant, au dépassement de budget.

Ces garanties font l'objet de cautionnements bancaires demandés au Crédit Lyonnais pour 2 916 Keuros.

- Consent à titre habituel, au profit de ses clients acheteurs de vapeur, des garanties de décote de prix charbon/hydrocarbures qui sont intégralement contregaranties par CdF ENERGIE, GIE de commercialisation du Groupe Charbonnages de France, sauf pour le contrat RHONE POULENC ROUSSILLON (CH3) où Sidec a supporté en 2000 cette garantie pour un montant de 193 kF.

Compte tenu de l'exposition de Sidec sur le fuel dans le contrat ROUSSILLON, Sidec a procédé en 2000 pour 2001 à des opérations de couverture sur 60 000 t de fuel TBTS.

4.3.1.3 Engagement de crédit-bail

Rhône-Poulenc à Roussillon (CH3)

- Montant du financement à l'origine	186 000 kF
- Redevance de l'exercice	24 751 kF
- Redevances cumulées	179 053 kF
- Redevances restant à payer jusqu'à 1 an	25 798 kF
- Redevances restant à payer d'1 an à 5 ans	114 043 kF
- Redevances restant à payer à + 5 ans	55 823 kF
- Prix d'achat résiduel	9 300 kF
- Dot. Aux amortissements théoriques de l'exercice	15 500 kF
- Dot. Aux amortissements théoriques cumulés	127 875 kF

4.3.1.4 Tableau des flux de trésorerie 2000

Tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte à partir du résultat d'exploitation des entreprises intégrées

(en milliers de francs)

<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>	
Résultat d'exploitation des entreprises intégrées	32,63
Élimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie :	
- Amortissements et provisions	- 2,10
Résultat brut d'exploitation	30,53
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	55,9
Flux net de trésorerie d'exploitation	86,43
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :	
- Frais financiers	- 5,39
- Produits financiers	20,6
- Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	38,09
- Impôts sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	- 14,24
- Charges et produits exceptionnels liés à l'activité	2,04
- Autres	
	<hr/>
Flux net de trésorerie générée par l'activité	127,53
 <i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>	
Acquisition d'immobilisations	- 372,6
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	- 8,8
Diminutions immobilisations financières	7,6
Incidence des variations de périmètre	-
	<hr/>
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 373,8
 <i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 37,4
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-
Augmentations de capital en numéraire	-
Émissions d'emprunts	100
Remboursements d'emprunts	-
	<hr/>
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	62,60
 <i>Variation de trésorerie (1)</i>	
Trésorerie d'ouverture	57,75
Trésorerie de clôture	- 126
Incidence des variations de cours des devises	-

(1) comptes courants bancaires et comptes courants de trésorerie des filiales.

4.4 COMPTES SOCIAUX

4.4.1 Bilan

	Montant Net au 31/12/98	Montant Net au 31/12/99	Montant Net au 31/12/00
Bilan Actif au 31 décembre <i>(en milliers de francs)</i>			
Immobilisations Corporelles	71 798	21 194	345 605
Complexes industriels spécialisés			
Autres immobilisations			
Immobilisations corporelles en cours			
Immobilisations Financières	375 667	411 772	431 977
Total 1	447 465	432 966	777 581
Stocks et en-cours :	3 466	189	0
Matières premières			
Créances	111 915	197 774	101 538
Valeurs Mobilières de Placement	0	0	0
Disponibilités	523	4	21 920
Banques			
Charges constatées d'avance	1 923	103	802
Total 2	117 827	198 070	124 260
Charges a répartir sur plusieurs exercices	5 345	3 803	2 630
Intérêts de préfinancement			
Écart conversion Actif			
Total 3	5 345	3 803	2 630
Total Général (1+2+3)	570 639	634 839	904 471

Bilan Passif au 31 décembre
(en milliers de francs)

	Net au 31/12/98	Net au 31/12/99	Net au 31/12/00
Capital	288 000	288 000	288 000
Prime d'émission	20 339	20 339	20 339
Réserve légale	15 099	17 326	19 867
Réserve de plus-values à long terme	6 901	7 299	7 299
Report à nouveau	40 870	58 294	69 136
Résultat de l'exercice (Bénéfice)	44 528	50 823	64 084
Subventions d'investissement	17 627	7 272	0
Provisions Réglementées :	0	0	0
Total 1	433 364	449 353	468 725
Provisions pour Risques et Charges	23 260	0	0
Emprunts et Dettes auprès des Établissements de Crédit	3 302	9 259	114 320
Emprunts à long terme			
Intérêts courus non échus (LT , MT)			
Emprunts à court terme			
Intérêts courus non échus (CT)			
Banques			
Emprunt et dettes financières divers	32 066	32 964	34 302
Dettes fournisseurs et Comptes Rattachés	58 270	101 184	30 144
Fournisseurs d'exploit et comptes rattachés			
Autres dettes			
Créditeurs divers			
Dettes Fiscales et Sociales	2 987	16 715	6 832
Personnel charges à payer			
Organismes sociaux			
État (TVA)			
Etat impots et taxes divers			
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés :	1 455	9 863	105 272
Fournisseurs d'immob et cptes rattachés			
Autres Dettes :	3 215	4 651	138 458
Comptes courant filiales			
Charges à payer			
Produits constatés d'avance :	12 717	10 851	6 418
Ventes éléments fixes F1			
Total 2	137 274	185 486	435 746
Total (1+2)	570 639	634 839	904 471

4.4.2 Compte de résultats

Compte de résultat au 31 décembre - Charges (en milliers de francs, hors taxes)

Charges d'exploitation	Net 31/12/98	Net 31/12/99	Net 31/12/00
Achats de matières premières	159 412	111 990	78 543
Variation de stocks	1 670	3 276	189
Autres approvisionnements	107	100	115
Frais d'exploitation chaudière	38 135	30 137	10 767
Redevance crédit bail	30 216	27 557	24 766
Assurances	282	321	293
Prestations refacturées	1 536	1 205	1 398
Honoraires	1 189	944	1 450
Autres charges externes	4 443	3 788	3 064
Frais services bancaires et assimilés	201	172	136
Impôts et taxes	7 794	6 016	6 987
Salaires et charges sociales	8 783	8 988	10 239
Dotations aux amortissements :			
Linéaires (complexes industr.spéc.)	39 847	17 934	4 921
Linéaires (autres immobilisations)	168	164	176
Dotations aux provisions			
Total Charges d'Exploitation (A)	293 785	212 593	143 044
Charges Financières			
Intérêts sur emprunts à long et moyen terme	511	14	
Intérêts sur emprunt à court terme	22		3 077
Autres charges financières	1 087	916	2 308
Transfert de charges financ.intérêts/préfinancement	3 016	1 543	1 173
Dotations aux provisions pour dépré.des participations			5 698
Total Charges Financières (B)	4 637	2 473	12 256
Charges Exceptionnelles			
Valeur comptable des immob.corporelles cédées	3 692	4 031	10 077
Valeur comptable des immob.financières cédées	926	1 008	
Dotations aux amortissements		28 689	
Diverses	20 720		76
Total Charges Exceptionnelles (C)	25 338	33 727	10 153
Bénéfice Avant Impôts	47 832	66 691	78 321
Impôts (D)	3 304	15 867	14 236
Total Charges (A+B+C+D)	327 064	264 660	179 689
Bénéfice Net	44 528	50 823	64 084
Total Général	371 591	315 483	243 774

Compte de résultat au 31 décembre - Produits
(en milliers de francs, hors taxes)

	Net 31/12/98	Net 31/12/99	Net 31/12/00
Produits d'Exploitation			
Ventes combustible	152 017	112 402	80 556
Ventes élément d'exploitation	38 135	30 137	10 767
Ventes élément F1	61 101	56 532	43 690
Ventes élément variable et F2	18 463	5 106	3 134
Ventes élément taxe professionnelle	10 953	7 115	6 261
Ventes élément taxes foncières	479	407	353
Ventes prestations	17 997	15 760	20 603
Ventes produits accessoires	119	121	15
Refacturation personnel détaché	3 137	3 570	3 027
Montant Net du Chiffre D'affaires (A)	302 404	231 150	168 405
Quote part des subventions virée au résultat de l'exercice	8 345	4 781	761
Subventions diverses	123	24	
Reprise provision			
Montant Net des Autres Produits (B)	8 468	4 805	761
Total des Produits d'Exploitation (A+B)	310 872	235 955	169 166
Produits Financiers			
Autres intérêts et produits assimilés	19 687	21 097	20 599
Produits de participations	21 135	28 045	38 093
Produits de cession de valeurs mobilières	6	2	
Transfert charges financières			6 042
Total des Produits Financiers	40 828	49 145	64 734
Produits Exceptionnels			
Produits cessions immob.corporelles	200	542	1 240
Produits cessions immob.financières	1 417		
Quote part des subventions virée au résultat de l'exercice	299	5 574	6 510
Divers	215		2 122
Reprises sur provisions réglementées			
Reprise sur provision (fds de garantie SDR)	17 760	1 008	
Reprise sur provision pour risques et charges		23 260	
Total des Produits Exceptionnels	19 891	30 383	9 873
Total Général	371 591	315 483	243 774

4.5 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Sidec a arrêté, au 31 décembre 2000, son seizième exercice social, d'une durée de 12 mois.

Sidec vend de la vapeur produite par des chaufferies fonctionnant au charbon, dont elle est généralement propriétaire, à une clientèle essentiellement industrielle ; celle-ci est principalement répartie sur les secteurs économiques suivants :

- Sucreries
- Déshydratations
- Papeteries
- Chimie
- Métaux non ferreux

Sidec détient par ailleurs d'importantes participations dans des sociétés constructrices et exploitantes d'installations thermiques et de cogénération.

4.5.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2000 a été essentiellement marqué par :

- 1) La fin des contrats suivants :
 - Michelin Bassens
 - Laiterie du Mont Saint Michel

Sur les 33 contrats signés initialement, 4 installations restent en cours au 31 décembre 2000.

- 2) La poursuite de la construction de la centrale de cogénération gaz de 100 MW installée sur le site de la papeterie d'OTOR, près de ROUEN, pour une mise en service prévue début janvier 2001.
- 3) L'achèvement de la construction et la mise en exploitation industrielle de la centrale bagasse-charbon de BELLE-VUE à l'île Maurice (CTBV), intervenus pendant le 1er semestre 2000.

4.5.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux principes comptables généralement admis.

Les principales règles et méthodes comptables utilisées et dont l'énonciation est nécessaire à une bonne compréhension des comptes sont les suivantes :

4.5.2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Celles-ci correspondent, d'une part, à des chaudières au charbon, et, d'autre part, aux agencements installations, au matériel de transport, au mobilier matériel de bureau.

Les amortissements correspondants sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée estimée du bien.

Chaudières au charbon (complexes industriels spécialisés) : 12 ans

Logiciels : 2 ans

Le matériel informatique acquis à partir du 01/01/99 sera désormais amorti sur 3 ans au lieu de 5 ans.

Autres immobilisations corporelles: 5 ans

4.5.2.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées pour leur valeur d'acquisition à la date d'entrée. Concernant les titres de participation, ceux-ci sont évalués au coût d'acquisition et ramenés à leur valeur d'utilité, lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est considérée principalement par rapport à la quote part des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus values latentes et de leur capacité bénéficiaire immédiate ou à terme.

4.5.2.3 Stocks

Les stocks de charbon en dépôt chez les clients sont évalués à l'inventaire au coût d'achat.

4.5.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.5.2.5 Instruments financiers

Afin de réduire son exposition au risque de garantie de décote, la Société a recours ponctuellement à des contrats d'échange sur matières premières.

4.5.2.6 Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles seront payées. Le montant potentiel de ces indemnités ne figure pas dans la présente annexe, en raison de son caractère non significatif.

4.5.3 Commentaires sur les comptes

4.5.3.1 Bilan actif

(a) Immobilisations Corporelles

- Données chiffrées

(en kF)

Nature	Montant 31/12/99	Entrées 2000	Sorties 2000	Montant 31/12/20	Amortissements antérieurs	Amortissements 31/12/00	Reprises d'amortissements 31/12/00	Soldes au 31/12/00
Complexes industriels spécialisés	560 541	35	197 234	363 342	539 720	14 999	197 234	5 858
Autres immobilisations	1 439	77	139	1 378	1 067	176	139	274
Immobilisations en cours	-	339 473	-	339 473	-	-	-	339 473
	561 980	339 586	197 373	704 193	540 787	15 174	197 373	345 605

- Mouvements de l'exercice
 - Complexes industriels spécialisés :

(en kF)

Départ amortissements	Installations Sidec chez	Valeur brute	Amortissements pratiqués à la date de cession	Observations
01/09/84	Deshydratation de Vauciennes	5 265	5 265	Cédée pour 110kF à Beghin Say
01/09/85	Sucrierie de Berneuil	49 631	49 631	
01/09/85	Sucrierie de Bresles	60 418	60 418	
01/09/86	Sucrierie Boinet	21 614	21 614	
15/02/90	Michelin Bassens	60 306	60 306 ⁽¹⁾	Cédée à titre gratuit à CSM Bassens

(1) dont 10 077 460 F en charges exceptionnelles sur l'exercice.

- Par ailleurs, les autres immobilisations ont augmenté de 77 110 F. La dotation 2000 aux amortissements est de 175 841 F.
- Immobilisations en cours :

Elles représentent les dépenses d'investissement au 31/12/2000 pour la construction de l'installation turbines à gaz Compagnie Thermique du Rouvray.

(b) Immobilisations Financières

Les titres de participation se décomposent en :

- Compagnie Thermique de Bois Rouge (CTBR) : participation de 40 399 700 F soit 40,4 % du capital au 31 décembre 1999. Celle-ci a évolué en 2000 par le rachat d'actions à la SEEM et se trouve ainsi portée à 56 397 390 F, soit 45,18 % au 31/12/2000.
- Compagnie Thermique du Gol (CTG) : participation de 33 166 900 F au 31/12/2000 soit 49,80 % du capital.
- Compagnie Thermique du Moule (CTM) : au 31 décembre 2000, Sidec détient une participation de 65 712 700 F, soit 44,764 % du capital.
- Compagnie Industrielle des Cendres et Mâchefers (CICM) : au 31 décembre 2000, la participation de Sidec est de 2 842 000 F, soit 49 % du capital.

- TP Sociedad Termica Portuguesa S.A. (TP STP) : au 31 décembre 2000, la participation de Sidec était de 3 395 920 F, soit 10 % du capital de 1 000 000 000 d'escudos. Cette participation a été provisionnée à hauteur de 50 % au 31/12/2000.
- SI-AL Bioenergie : au 31 décembre 2000, Sidec détient une participation de 3 999 800 F, soit 40 % du capital. Cette participation a été provisionnée à hauteur de 100 % au 31/12/2000.
- Isergie : participation de 1 300 000 F, soit 4 % du capital de 25 000 000 F au 31/12/2000.
- Recyclage Cendres Macheferes Industries (R.C.M. Industries) : Participation de 4 499 400 F, soit 99,99 % du capital de 4 500 000 F au 31/12/2000.
- Compagnie Thermique de Belle Vue (C.T.B.V.) : participation de 35 375 580 F, soit 27 % du capital composé de 15 750 000 Ecus libérés à hauteur de 100 % et de 107 750 000 Roupies mauriciennes libérées à hauteur de 100 %.
- Compagnie Thermique de Belle Vue Management (C.T.B.V. Management): participation de 15 742 F, soit 62 % du capital de 100 000 Roupies mauriciennes au 31/12/2000.
- Compagnie Thermique du Rouvray (C.T.R.) : participation de 204 461,80 F, soit 65 % du capital de 48 000 euros au 31/12/2000.

Les créances rattachées à des participations d'un montant de 38 151 360 F représentent les avances d'actionnaires faites par Sidec à la Compagnie Thermique du Gol. Celles-ci ont été réduites de 5 298 800 F courant 2000 et s'élèvent au 31/12/2000 à 32 852 560 F.

Les intérêts de ces avances calculés au taux de 6 %, payables par trimestre à terme échu, ont été comptabilisés en produits financiers pour un montant de 2 163 853 F.

Les autres immobilisations financières résultent essentiellement des éléments suivants :

- 1) Dans le cadre du financement de l'installation Rhone Poulenc Roussillon (chaudière 3) par le GIE Carbone Bail, Sidec a :
 - versé en 1992 un dépôt de garantie de 27 900 000 F représentant 15 % du prix d'achat de 186 000 000 F. Les intérêts calculés au taux actuariel annuel de 10,8 %, soit 6 177 408 F, ont été capitalisés au 30 septembre 2000. Ce dépôt est ainsi porté à 63 375 630 F. A ce titre ont été comptabilisés en intérêts courus sur autres immobilisations financières 1 711 142 F au 31 décembre 2000.
 - accepté de concéder en 1992 au GIE Carbone Bail dans le but de favoriser l'acquisition desdits matériels par celui-ci, un prêt subordonné de 20 480 000 F rémunéré au taux actuariel annuel de 10,80 %. Les intérêts annuels capitalisés au 30 septembre 2000, soit 4 534 527 F, portent le montant de ce prêt à 44 320 892 F. A ce titre ont été comptabilisés en intérêts courus sur autres immobilisations financières au 31 décembre 2000 : 1 196 664 F.
- 2) En application du contrat de crédit bail CTBR/Creolibail et des conventions annexes, Sidec a constitué auprès du GIE Creolibail un gage d'espèces de 25 000 000 F, le 31 juillet 1992, en garantie de paiement par CTBR au GIE, soit du montant de l'option d'achat tel qu'il apparaîtra à la date de la levée de l'option, soit de toutes sommes que CTBR resterait devoir au titre du crédit bail en cas de résiliation de celui-ci intervenant entre la 15ème et la 25ème année. Ce dépôt est rémunéré à 9,2 % : les intérêts annuels, soit 4 258 791 F ont été capitalisés au 31 juillet 2000 et portent le montant de ce gage espèces à 50 549 996 F. Les intérêts courus comptabilisés au 31 décembre 2000 s'élèvent à 1 937 750 F.
- 3) En application du contrat de crédit bail CTM/GIE « Fleur de cannes », Sidec a constitué auprès du GIE un gage espèces de 30 000 000 F, en garantie du paiement de la valeur résiduelle des équipements financés et de toute autre somme due, au cas notamment où CTM ne lèverait pas l'option d'achat qui lui est consentie aux termes du crédit bail.
 - En parallèle, la Séchilienne (filiale de L'Air Liquide), par convention de prêt et de contre garantie, s'est engagée à décharger Sidec du poids économique et des conséquences liés à la mise en œuvre de cette garantie ; à cet égard, la Séchilienne a versé 30 000 000 F au GIE « Fleur de cannes », le 18 décembre 1996. Il a été convenu entre les parties que Sidec rétrocèdera par capitalisation à la Séchilienne, annuellement, les intérêts acquis du fait de ce dépôt ; ils s'élèvent au 31 décembre 2000 à 1 338 425 F.

(c) Créances

On trouvera ci-joint un état des créances de Sidec arrêté au 31 décembre 2000 intitulé « Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice ».

(d) Charges constatées d'avance

Il s'agit essentiellement de règlements d'opérations de couverture pour l'exercice 2001 (695 kF) et d'honoraires (67 kF).

(e) Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les intérêts de préfinancement représentent les frais financiers générés pendant la construction des centrales ; ces charges sont étalées sur la durée des contrats.

Compte tenu des intérêts de préfinancement constatés d'avance sur l'exercice précédent et des réintégrations déjà opérées, le compte de charge à répartir à l'actif du bilan se présente comme suit (en kF) :

- Montant brut au 31/12/2000	65 297
- Réintégrations 1985 à 1999	- 61 494
- Montant net 31 décembre 1999	3 803
- Réintégrations 2000 (charges financières de l'exercice)	- 1 173
- Montant net , au 31 décembre 2000	2 630

4.5.3.2 *Bilan Passif*

(a) **Capitaux propres**

Le capital social, d'un montant de 43 905 316,96 € soit 288 000 000 F au 31 décembre 2000, est composé de 2 880 000 actions, d'un montant nominal de 100 F réparti de la façon suivante :

	31/12/99	31/12/00
CHARBONNAGES DE FRANCE	46,44%	19,22%
SECHILLENNE	27,22%	48,20%
SNET	0,00%	18,00%
FINANCIERE DES TUILERIES HOLDING	4,00%	4,00%
SEEM	9,66%	0,00%
ATIC	3,12%	3,12%
ELYO	2,10%	0,00%
SSM COAL	2,08%	2,08%
DIVERS	5,38%	5,38%

(en kF)	au 31/12/99	Augmentations	Diminutions	au 31/12/2000
Capital	288 000			288 000
Prime d'émission	20 339			20 339
Réserve légale	17 326	2 541		19 867
Réserve de + V à LT	7 299	10 842		7 299
Report à nouveau	58 294			69 136
Résultat de l'exercice	50 823	64 084	50 823	64 084
Total	442 081	77 468	50 823	468 725

Le résultat 1999 s'est réparti de la façon suivante (en milliers de francs) :

- dotation à la réserve légale :	2 541
- dividendes distribués :	37 440
- report à nouveau :	10 842

(en kF)

Subventions	au 31/12/99	Nouvelles primes Notifiées	Repris en Résultat	au 31/12/2000
Primes AFME	229 645			229 645
Subv. diverses	34 400			34 400
Total	264 045			264 045
Inscrites en compte de Résultat	- 256 773		- 7 272	- 264 045
Total	7 272		- 7 272	0

Les subventions AFME notifiées et encaissées s'élèvent au 31 décembre 2000 à 229 645 262 F.

Les autres subventions encaissées qui comprennent entre autres 31 400 000 F sur la chaudière MICHELIN à Bassens, s'élèvent au 31 décembre 2000 à 34 400 000 F.

La réintégration annuelle de ces subventions d'investissements ramenée au résultat au prorata des amortissements pratiqués figure pour 7 271 845 F.

(b) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Afin d'assurer le financement de la construction de l'installation C.T.R., Sidec a recouru durant l'année 2000 à des emprunts court terme : ceux-ci s'élèvent au 31/12/2000 à 100 000 000 F.

On trouvera ci-joint un état des dettes de Sidec arrêté au 31 décembre 2000 intitulé « Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice ».

(c) Emprunts et dettes financières divers

Les 34 302 282 F représentent la dette vis à vis de la Séchilienne (filiale de L'Air Liquide) en capital (30 000 000 F) plus intérêts capitalisés au 31 décembre 2000, relative à la constitution du gage espèces CTM auprès du GIE « Fleur de cannes » (voir autres immobilisations financières).

(d) Dettes fournisseurs

Elles sont essentiellement représentées par :

Dettes d'exploitation (kF)	
CdF ENERGIE	10 822
H.B.L.	6 322
C.T.R.	3 053
CARBONE BAIL	7 562

Dettes d'immobilisation (kF)	
Retenues de garanties diverses	1 107
OTOR	540
DRESSER	49 390
JPI	23 893
MACCHI	19 103
Air Liquide	4 306

(e) Autres dettes

- Comptes courant filiales

Elles représentent au 31/12/2000, les soldes de trésorerie de CTBR/CTG/CTM placés chez Sidec dans le cadre d'un cash Pooling, constitué par Sidec fin décembre 2000.

- Charges à payer (kF)

Le compte se décompose principalement comme suit :

- Frais entretien CH3 RHONE-POULENC Roussillon	3 571
- Charges sur SWAP Fuel décembre 2000	607
- ORGANIC 2000	218
- Frais financiers à régler au 31/12/2000	471

Produits constatés d'avance

Ils correspondent aux retraitements des contrats de fourniture de vapeur. Ils concernent, notamment, les avances sur consommations facturées aux clients pendant l'exercice 2000, au titre d'une période postérieure au 31 décembre 2000.

4.5.3.3 Résultat exceptionnel (kF)

(a) Charges exceptionnelles :

A) Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées :	
- installation Michelin Bassens	10 077
B) Diverses :	76

(b) Produits exceptionnels :

A) Produits des cessions d'immobilisations corporelles :	
- vente matériel de l'installation de Bresles	1 130
- cession installation Deshydration de Vauciennes	110
B) Reprise solde subventions sur :	
- installation Michelin Bassens	6 510
A) Divers	2 123

Produits divers résultant de gains d'optimisation réalisés dans la chaîne d'approvisionnement charbon.

4.5.3.4 Autres informations

Il convient de noter, en outre, que Sidec :

- 1) Fait partie du périmètre de consolidation de Séchilienne (Groupe Air Liquide) qui utilise à cet effet la méthode de la mise en équivalence.
- 2) A réalisé les opérations suivantes avec les entreprises liées :
 - a enregistré 4 380 076 F de prestations fournies à la Compagnie Thermique du Gol (CTG) et 966 778 F de refacturation de personnel détaché,
 - a enregistré 4 351 755 F de prestations fournies à la Compagnie Thermique de Bois-Rouge (CTBR) et 722 933 F de refacturation de personnel détaché,

- a enregistré 3 396 944 F de prestations fournies à la Compagnie Thermique du Moule (CTM) et 1 336 938 F de refacturation de personnel détaché,
- a enregistré 261 434 F de prestations fournies à la Compagnie Thermique de Belle-Vue (CTBV) et 1 513 324 F à CTBVM,
- a enregistré en produits financiers :
 - 736 000 F, rémunération sur la garantie du rachat de la centrale CTG donnée par Sidec à l'expiration du contrat de crédit bail GIE SEGABAIL/CTG,
 - 414 000 F, rémunération sur la garantie du rachat de la centrale CTBR donnée par Sidec à l'expiration du contrat de crédit bail CREOLIBAIL/CTBR,
 - 542 524 F sur les fonds placés auprès de Charbonnages de France en 2000,
 - 2 163 853 F au titre des intérêts sur les avances d'actionnaires consenties à CTG.

3) Détermination du résultat fiscal 31/12/2000

(en kF)	<u>Réintégrations</u>	<u>Déductions</u>	
Résultat comptable après I.S.			64 084
Répartition intérêts de préfinancement 2000	1 173		
Dividendes Filiales moins Qpart frais 5% divid+AF		32 236	
Transfert de charges financières		6 042	
Reprise provision Organic 1999		302	
Provision Organic 2000	218		
Impôt sur les sociétés	14 236		
	15 628	41 580	-25 952
<i>Bénéfice Fiscal</i>			38 133
<i>I.S. 36,6666% + CS sur les bénéfices</i>			14 236
<i>Avoirs Fiscaux</i>	<i>X 66,67%</i>		0
IS à payer			14 236

- 4) Ne mentionne pas la rémunération de ses dirigeants, car cela conduirait à divulguer des rémunérations individuelles.
- 5) A un effectif au 31/12/2000 de 17 personnes ; il s'élevait à 15 personnes au 31/12/99.
- 6) A les engagements hors bilan suivants :

- Engagements reçus :

- Cautions de paiement reçues du Crédit Lyonnais à hauteur de 2 916 000 Euros, dans le cadre du projet CTBV.

- Engagements donnés :

- Garantie de paiement donnée par Sidec au GIE CILAOS BAIL pour le financement du transporteur B5 BIS (CTBR),
- Garantie de paiement donnée par Sidec à la SNC VARANGUE pour le financement d'un évaporateur (CTG),
- Engagement donné par Sidec d'acquiescer la centrale thermique du Gol en cas de non levée d'option d'achat par la Compagnie Thermique du Gol, aux termes du contrat de crédit bail pour un montant de 184 000 000 F,
- Engagements donnés à CTBV : participer le cas échéant, au dépassement de budget et à la réserve créée en faveur des banquiers.

Ces garanties font l'objet de cautionnements bancaires demandés au Crédit Lyonnais pour 2 916 000 Euros.

- Consent à titre habituel, au profit de ses clients acheteurs de vapeur, des garanties de décote de prix charbon/hydrocarbures qui sont intégralement contregaranties par CdF Energie, GIE de commercialisation du Groupe Charbonnages de France, sauf pour le contrat Rhone Poulenc Roussillon (CH3) où Sidec a supporté en 2000 cette garantie pour un montant de 192 584,78 F.

Compte tenu de l'exposition de Sidec sur le fuel dans le contrat Roussillon, Sidec a procédé en 2000 pour 2001 à des opérations de couverture sur 60 000 t de fuel TBTS.

Information en matière de crédit bail

Rhône-Poulenc à Roussillon (CH3) (en kF)

- Montant du financement à l'origine	186 000
- Redevance de l'exercice	24 751
- Redevances cumulées	179 053
- Redevances restant à payer jusqu'à 1 an	25 798
- Redevances restant à payer d'1 an à 5 ans	114 043
- Redevances restant à payer à + de 5 ans	55 823
- Prix d'achat résiduel	9 300
- Dot. aux amortissements théoriques de l'exercice	15 500
- Dot. aux amortissements théoriques cumulés	127 875

4.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2000

(en KF ou milliers de monnaies locales)

SOCIETES	CAPITAL SOCIAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	NOMBRE D'ACTIONNAIRES DETENUES	% DETENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES		AVANCES D'ACTIONNAIRES	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. 2000	DIVIDENDES ENCAISSES EN 2000	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS
					Brute	Nette				
<i>C.T.G.</i> (Compagnie Thermique du Gol) Le Gol 97450 SAINT-LOUIS (REUNION)	66 600	42 142	332	49.80%	33 167	33 167	32 852	197 538	11 280	35 768
<i>C.T.B.R.</i> (Compagnie Thermique de Bois Rouge) 2, chemin de bois rouge 97440 SAINT- ANDRE (REUNION)	100 000	60 801	452	45.18%	56 397	56 397		188 659	10 842	49 196
<i>TP SOCIEDADE TERMICA PORTUGUESA S.A.</i> Av. Fontes Pereira de Melo n°29 1050 LISBOA – Portugal	1 000 000 (ESCUDOS)		100	10%	3 396	1 698			0	-703 591 (ESCUDOS)
<i>E.M.S.</i> (Exploitation, Maintenance, Services) 2, chemin de bois rouge 97440 SAINT-ANDRE (REUNION)	2 000	722	0		0	0		13 112		383
<i>S.T.P.</i> (Sud Thermique Production) 2, chemin de bois rouge 97440 SAINT-ANDRE (REUNION)	1 000	245	0		0	0		13 360	0	-35
<i>C.T.M.</i> (Compagnie Thermique du Moule) 97160 LE MOULE (GUADELOUPE)	146 800	63 860	657	44.76%	65 713	65 713		202 322 619,58	14 930	59 350
<i>C.I.C.M.</i> (Compagnie des cendres et machefers) 97419 LA POSSESSION (REUNION)	5 800		3	49%	2 842	2 842		17 025	298	1 132
<i>SIAL BIOENERGIE</i> 6 rue Cognacq-Jay 75007 PARIS	10 000		40	40%	4 000	0		N.C.		N.C.
<i>C.T.P.</i> (Caraibes Thermique Production) 97160 LE MOULE (GUADELOUPE)	1 000	1 342	0		0	0		10 574	0	1 123
<i>ISERGIE</i> 38042 GRENOBLE	25 000		10	4.00%	1 300	1 300		750		-840
<i>R.C.M. INDUSTRIES</i> (Recyclage, cendres, machefers, industries) 97160 LE MOULE (GUADELOUPE)	4 500	1 899	45	99.99%	4 499	4 499		12 705	743	1 351
<i>C.T.B.V.</i> (Compagnie thermique de bellevue) 18 rue Edith Cavell PORT LOUIS (ILE MAURICE)	15 750 (ECUS) et 107 750 000,00 de (ROUPIES)	177 917 (ROUPIES)	5 824	27.00%	35 376	35 376		312 677 (ROUPIES)		177 917 (ROUPIES)
<i>C.T.B.V. MANAGEMENT</i> 18 rue Edith Cavell PORT LOUIS (ILE MAURICE)	100 (ROUPIES)		6	62.00%	16	16		26 553 (ROUPIES)		56 (ROUPIES)
<i>C.T.R.</i> (Compagnie Thermique du Rouvray) 30, rue de Miromesnil 75008 PARIS	48 (EUROS)		2	65.00%	204	204		4 092		92
					206 910	201 212	32 852		38 093	

4.7 RAPPORT AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2000

4.7.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Sidec établis en francs français, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 20 avril 2001

Les Commissaires aux comptes :

Befec-Price Waterhouse

Mazard & Guérard

Xavier Aubry

Jean Videlaine

Philippe Strohm

4.7.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SIDEC établis en francs français, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

- Vérifications et Informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 20 avril 2001

Les Commissaires aux comptes :

Befec-Price Waterhouse

Mazard & Guérard

Xavier Aubry

Jean Videlaine

Philippe Strohm

5 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2001

5.1 BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	2001	2000
Immobilisations incorporelles		
Ecart d'acquisition	9 844	10 029
Immobilisations corporelles	399 129	345 605
Immobilisations financières		
Titres mis en équivalence	194 764	197 249
Autres immobilisations financières	224 970	233 967
<i>Actif Immobilisé</i>	828 707	786 850
Stocks et En-Cours	176	
Créances		
Clients	60 552	36 806
Autres créances	180 470	64 732
- Produits à recevoir		
- V.M.P.	40 122	
- Banques	18 758	21 920
Charges Constatées d'Avance	118	802
<i>Actif circulant</i>	300 196	124 260
<i>Comptes de régularisation</i>	3 989	2 630
Total Général Actif	1 132 892	913 740
PASSIF	2001	2000
Capital social	288 000	288 000
Prime d'émission	20 339	20 339
Réserves consolidées	124 826	83 797
Résultat de l'exercice	57 457	83 692
<i>Capitaux Propres - Groupe</i>	490 623	475 828
<i>Intérêts minoritaires</i>	1 325	
Provisions pour risques et charges	7 289	2 165
Emprunts dettes étab. crédits	247 767	148 622
Dettes fournisseurs	46 283	30 144
Dettes Fiscales et Sociales	87 852	6 832
Dettes sur Immobilisations	41 090	105 272
Autres dettes	201 130	138 458
<i>Dettes</i>	624 122	429 328
<i>Comptes de Régularisation</i>	9 534	6 418
Total Général Passif	1 132 892	913 740

5.2 COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

Compte de résultats consolidés		
<i>(en KF)</i>		
	30/06/01	31/12/00
Produits d'exploitation		
Ventes Vapeur	165 515	144 775
Produits activités annexes	39 290	23 630
Chiffre d'Affaires Net	204 805	168 405
Subvention d'exploitation		7 271
Reprise s/ Provision		
Total	204 805	175 676
Charges d'exploitation		
Achats consommés	133 457	78 848
Autres achats et charges ext.	20 553	41 874
Impôts et taxes	1 393	6 987
Charges de personnel	9 547	10 239
Dotations Amortissement	12 159	5 096
Dotations Provision		
Total	177 109	143 044
Résultat d'exploitation	27 696	32 632
Produits Financiers		
Interêts et produits divers	13 443	20 599
Transferts de charges		6 042
Total	13 443	26 641
Charges Financières		
Interêts sur emprunts et gage espèces	9 283	5 385
Dotation aux provisions pour dépréciation		5 698
Interêts de préfinancement	564	1 173
Total	9 847	12 256
Résultat Financier	3 596	14 385
Résultat Courant avant Impôts	31 292	47 017
Produits Exceptionnels		
s/ Opérations en Capital	1 800	1 240
Divers	265	2 123
Total	2 065	3 363
Charges Exceptionnelles		
s/ opération de Gestion		
s/ Opérations en Capital	3 396	10 077
Dotations nettes aux provisions et amortissements		76
Total	3 396	10 153
Résultat Exceptionnel	<1 331>	<6 790>
Impôt sur les résultats	10 716	15 006
Résultat net des sociétés intégrées (A)	19 246	25 221
Résultat des sociétés mises en équivalence (B)	39 612	58 688
Amortissement écart d'acquisition (C)	186	217
Résultat Net Consolidé (A)+(B)-(C)	58 672	83 692
Intérêts minoritaires	1 214	
Résultat net (part du Groupe)	57 458	83 692
Résultat net par action en francs⁽¹⁾	19.95	29.06

(1) Sidec n'ayant pas émis de titres donnant accès au capital, le résultat par action est identique sur une base diluée

5.3 PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

5.3.1 Généralités

Les comptes consolidés au 30 juin 2001 sont établis conformément aux recommandations du CNC sur les comptes intermédiaires et selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux retenus pour l'établissement des comptes annuels.

Ils sont également établis conformément au règlement CRC n°99-02 sur les comptes consolidés.

S'agissant d'une première consolidation semestrielle, il n'a pas été possible pour des raisons techniques, d'établir des comptes consolidés comparatifs au 30 juin 2000. Seuls les comptes consolidés au 31 décembre 2000 sont donc présentés à titre de comparaison.

5.3.2 Périmètre et méthodes de consolidation

5.3.2.1 Périmètre

Les sociétés retenues pour la consolidation sont celles dont le groupe SIDEC contrôle directement ou indirectement plus de 20% des droits de vote.

Les participations détenues à plus de 50% sont consolidées par intégration globale.

Les participations détenues à moins de 50% sont consolidées selon la **méthode de mise en équivalence**. En effet, la direction de ces entités est assurée de manière collégiale, l'ensemble des actionnaires étant représenté dans les conseils d'administration sans que SIDEC en possède la majorité. Les décisions stratégiques sont prises à l'unanimité ou à la majorité des membres du conseil.

Le périmètre de consolidation s'établit ainsi au 30 juin 2001:

<u>Entités consolidées</u>	<u>% de contrôle 31-12-2000</u>	<u>% de contrôle 30-06-2001</u>	<u>Méthode de consolidation</u>
SIDEC	Mère	Mère	
CTG	49,8%	49,8%	Mise en équivalence
CTBR	45,18%	45,18%	Mise en équivalence
CTM	44,76%	44,76%	Mise en équivalence
CICM	49%	49%	Mise en équivalence
EMS (filiale de CTBR à 99,97 %)	40,38%	40,38%	Mise en équivalence
STP (filiale de CTG à 99,94 %)	49,77%	49,77%	Mise en équivalence
CTP (filiale de CTM à 99,94 %)	44,74%	44,74%	Mise en équivalence
RCM (*)	99,99%	99,99%	Mise en équivalence
CTBV	27%	27%	Mise en équivalence
CTBVM	62%	62%	Mise en équivalence
CTR	-	64,94%	Intégration globale

Les variations de périmètre constatées en 2001 correspondent à la première consolidation de la société CTR dont l'activité opérationnelle a démarré en février 2001 (date de mise en service effective de la centrale thermique à gaz OTOR/EDF). Cette société a été créée en janvier 2000 par SIDEC et SECHILIENNE et n'a donc pas généré d'écart d'acquisition. Le résultat de l'exercice 2000 (perte de 118 KF) a été constaté dans le résultat consolidé au 30 juin 2001.

(*) : La société RCM est consolidée par mise en équivalence bien que détenue à 99,99% par SIDEC, en raison de son rattachement à l'activité de CTM qui est elle-même consolidée par mise en équivalence.

Liste des sociétés non consolidées :

Nom	% de détention	Valeur brute des titres (KF)
SIAL BIOENERGIE	40%	4 000
ISERGIE	4%	1 300
TOTAL		5 300

- SIAL BIOENERGIE a pour seule activité une participation dans une joint venture en Inde qui fait l'objet actuellement d'un litige et dont les titres sont entièrement dépréciés.
- SIDEC n'exerce aucune influence notable dans la société ISERGIE.

5.3.2.2 Méthode de conversion des comptes des entreprises étrangères

Les comptes des entreprises étrangères autonomes sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les écarts de conversion, constatés tant sur le bilan d'ouverture que sur le résultat (converti au taux moyen), sont portés directement dans les capitaux propres pour la part groupe.

5.3.2.3 Retraitements

(a) Contrats de crédit bail

En raison de leur caractère significatif, et en conformité avec la méthode préférentielle préconisée dans le règlement CRC 99-02, les contrats de crédit-bail qui assurent le financement des centrales de CTG, CTBR et CTM, sont retraités de façon à prendre en compte dans le résultat consolidé, les charges financières réelles ainsi que l'amortissement économique des installations industrielles. Les contrats de crédit-bail de SIDEC ne sont pas retraités dans la mesure où l'option d'achat des installations en fin de contrat bénéficie directement aux clients.

La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par les contrats de crédit-bail de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au titre de chaque période, étant précisé que l'indexation des taux appliqués aux contrats CTM et CTBR sur l'Euribor 6 mois, entraîne chaque année des ajustements de la charge financière.

Les centrales sont amorties de façon linéaire sur une durée de 35 ans correspondant à la durée des contrats de fourniture d'électricité à EDF.

Les contrats de crédit-bail prévoient des levées d'option de 193 MF en 2007 pour CTBR, de 316 MF en 2010 pour CTG et de 219 MF en 2014 pour CTM

Le groupe envisage aujourd'hui de refinancer les encours dus aux GIE bancaires, avant les échéances prévues pour les levées d'option, sous la forme de nouveaux contrats de crédit-bail prolongeant les durées de financement des centrales jusqu'à la fin des contrats d'exploitation avec EDF.

La mise en place de ces nouveaux contrats a donc été prévue à partir des échéances de levées d'option et il a été retenu comme hypothèses un taux d'intérêt fixe de 5% et des valeurs résiduelles nulles à l'issue des nouveaux contrats de crédit-bail.

(b) Retraitement des amortissements

L'amortissement dégressif pratiqué sur la centrale CTR est retraité en mode linéaire conformément aux principes du groupe (amortissement linéaire correspondant à la durée des contrats) après prise en compte d'un impôt différé passif.

(c) Retraitement de la TVA « fictive »

Cette TVA est constatée en produit d'exploitation l'année de son versement dans les comptes sociaux des entités consolidées en raison de son caractère imposable. S'agissant par nature d'une aide à l'investissement venant réduire le coût d'acquisition des centrales, elle est assimilée dans les comptes consolidés à une subvention d'investissement. Cette subvention est reprise chaque année dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des centrales.

(d) Retraitement des résultats internes

Les profits liés aux cessions internes d'immobilisations sont éliminés avec prise en compte d'un impôt différé.

(e) Impôts différés

Des impôts différés ont été constatés sur les différents retraitements de consolidation (crédit-bail, TVA fictive, amortissements, élimination des profits internes, charges à répartir).

L'incidence de la suppression des abattements fiscaux en 2002, 2004 et 2008 accordés aux entreprises implantées dans les DOM-TOM où sont exploitées les centrales, sur le montant des impôts différés, a été provisionnée dès l'origine.

La remise en cause, par l'Administration fiscale de l'abattement de 33,33 % sur la société CTG a été également pris en compte pour les sociétés CTBR et CTM à compter des exercices 1995 et 1997. Les impôts différés à l'ouverture ont été ajustés en conséquence.

Le précompte payable sur les distributions de dividendes des filiales estimés au 30 juin 2001, est provisionné afin de refléter le taux d'impôt annuel moyen.

Il n'a pas été calculé d'impôt différé actif sur les provisions de propre assureur constituées dans les comptes des sociétés CTM, CTBR et CTG (28,6 MF) en raison de la date incertaine d'utilisation de ces provisions.

Les déficits reportables dont la récupération est probable (bénéfices attendus ou imputation sur des impôts différés passifs de même échéance) font l'objet de la comptabilisation d'un actif d'impôt différé (cas de CTR).

Les impôts différés n'ont pas été actualisés compte tenu de l'incidence non significative de cette actualisation sur les capitaux propres et le résultat consolidés.

5.3.2.4 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

SIDEC a participé à la création de l'ensemble des entités consolidées et il n'y a pas eu de mouvements significatifs sur le capital de ces entités depuis leur première consolidation.

Le seul écart d'acquisition comptabilisé provient du rachat d'une participation minoritaire dans CTBR de 4,78 % en date du 31 mai 2000.

Cet écart d'un montant de 10 246 KF est amorti sur la durée de vie résiduelle du contrat de fourniture d'électricité de la centrale de CTBR, soit 27 ans et 7 mois. La dotation annuelle au titre de 2000 s'élève à 217 KF. Elle sera de 371 KF pour les exercices suivants.

5.3.3 Notes explicatives sur certains postes

5.3.3.1 Titres mis en équivalence

	<u>Au bilan</u>		<u>Au compte de résultat</u>	
	<u>31/12/2000</u>	<u>30/06/2001</u>	<u>31/12/2000</u>	<u>30/06/2001</u>
CTBR	59 963	50 451	17 008	11 940
CTG	19 657	19 368	12 594	10 557
CTM	64 700	58 186	14 370	10 010
EMS	301	322	173	157
STP	122	221	-17	99
CICM	3 950	3 901	555	277
CTP	600	554	1 339	251
RCM	6 399	6 466	502	886
CTBV	47 549	54 591	12 172	4 757
CTBVM	4	703	-9	678
Total	197 249	194 764	58 688	39 612

5.3.3.2 Variations des titres mis en équivalence au bilan

Solde au 31.12.2000	197 249
Variations de périmètre	0
Dividendes versés	(44 399)
Résultat 30 juin 2001	39 612
Ecart de conversion*	2 303
Solde au 30.06.2001	194 764

* : écarts liés à la conversion des comptes des sociétés mauriciennes CTBV et CTBVM.

5.3.3.3 Variation des capitaux propres consolidés (Part groupe)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.00	288 000	20 339	83 796	83 692	475 827
Ecart de conversion*			2 303		2 303
Dividendes versés aux actionnaires				(44 967)	(44 967)
Affectation du résultat 2000			38 725	(38 725)	0
Résultat de l'exercice				57 457	57 457
Total	288 000	20 339	124 826	57 457	490 622

* : écarts liés aux sociétés CTBV et CTBVM.

5.3.3.4 Impôts différés

(a) Actif :

Les impôts différés sont comptabilisés à l'actif du bilan dans le poste Autres créances. Ils ont pour origine :

Déficit reportable CTR	4 765 KF
Annulation de plus value interne	2 744 KF
Total	7 509 KF

(b) Passif :

Les impôts différés sont comptabilisés au passif du bilan dans le poste Provisions pour risques et charges et ont pour origine :

Retraitement des amortissements CTR	Déficit reportable CTR	5 900 KF
Charges à répartir CTR	Annulation de plus value interne	660 KF
Charges à répartir SIEDEC		729 KF
Total		7 289 KF

5.3.3.5 Preuve de l'impôt

Résultat consolidé des sociétés intégrées avant impôt	29 962
IS théorique (35,33 % + CSB)	10 769
Charges à répartir et Organic CTR	841
Quote part frais et charges dividendes SIDEC	-157
Déficit reportable CTR 31-12- 2000	-783
Différence de taux appliqué aux impôts différés	46
Charge d'impôt au compte de résultat	10 716
Dont impôt exigible	13 101
Dont impôt différé	-2 385

5.3.4 Impact des variations de périmètre du 1^{er} semestre 2001

Les variations significatives des postes du bilan et compte de résultat consolidés liées à la première consolidation de CTR au 1^{er} janvier 2001, s'analysent ainsi :

BILAN			
Actif immobilisé	+ 44,4 MF	Provisions pour risques et charges	+ 6,6 MF
Actif circulant	+ 117,8 MF	Dettes	+ 35,5 MF
COMPTE DE RESULTAT			
Chiffres d'affaires	+ 104,6 MF		
Résultat courant	+ 5,4 MF		
Résultat net consolidé	+ 3,5 MF		
<hr/>			
Résultat net part groupe	+ 2,2 MF		

5.3.5 Incidence sur les résultats du caractère saisonnier des activités

En raison d'un certain nombre de facteurs (saisonnalité de la bagasse, structure tarifaire des contrats avec EDF), le résultat consolidé de SIDEC au 30 juin de chaque année est nécessairement supérieur à la moitié du résultat escompté sur l'année entière.

Cette « surévaluation » du résultat au 30 juin est d'environ 20%, c'est à dire que 60% du résultat consolidé annuel est réalisé dans les premiers de l'année et 40% dans les six derniers.

5.3.6 Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie	30 juin 2001
Résultat net des sociétés intégrées	19 246
Elimination des charge et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
Amortissement et provisions	10 460
Variation des impôts différés	2 385
Plus ou moins-values de cession nette d'impôt	1 596
Autres	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	28 917
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	44 399
Variation du BFR lié à l'activité	
Variation des stocks nette de la provision pour dépréciation	176
Variation des créances d'exploitation nette de la provision pour dépréciation	60 930
Variation des dettes d'exploitation	79 412
Variation des autres créances et dettes (et comptes de régularisation)	56 181
	<hr/> 84 337
Flux net de trésorerie généré par l'activité	11 021
Acquisition d'immobilisations	
Investissements opérationnels	33 794
Acquisitions de titres	-
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	
Cessions d'actifs opérationnels	-
Cessions de titres	1 800
Variation des créances et prêts	7 095
Incidence des variations de périmètre	575
Autres variations des investissements	-
	<hr/> 24 324
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	24 324
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	44 640
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-
Variation du capital et des primes	118
Amissions d'emprunts	191 018
Remboursements d'emprunts	80 000
Autres variations du financier	326
	<hr/> 65 934
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	65 934
Variation de trésorerie	30 589
Trésorerie d'ouverture	125 916
Trésorerie de clôture	95 327

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2001

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société SIDEC, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels consolidés de SIDEC relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevées que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Ainsi qu'il est précisé dans le chapitre II A des notes annexes, la société n'a pas été en mesure de produire des comptes consolidés comparatifs au 30 juin 2000 s'agissant d'une première consolidation de comptes intermédiaires au 30 juin 2001.

Sur la base de notre examen limité et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation à la fin de ce semestre.

Paris, le 26 septembre 2001

Les Commissaires aux comptes :

Befec-Price Waterhouse

Mazard & Guérard

Xavier Aubry

Jean Videlaïne

Philippe Srohm

6 MARCHE ET RENDEMENT DES TITRES

6.1 LIEUX DE COTATION

Sidec ne fait pas appel public à l'épargne

6.2 DIVIDENDES SUR 5 ANS

1996	20,16 MFRF soit 7 FRF/action + avoir fiscal
1997	21,60 MFRF soit 7,5 FRF/action + avoir fiscal
1998	24,48 MFRF soit 8,5 FRF/action + avoir fiscal
1999	37,44 MFRF soit 13 FRF/action + avoir fiscal
2000	44,64 MFRF soit 15,5 FRF/action + avoir fiscal

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits (art. 2277 du Code civil). Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont réservés à l'Etat (art. L.27 du Code du domaine de l'Etat).

7 EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE

Aucun événement substantiel en dehors de la conduite normale de l'activité n'est intervenu depuis le 30 juin 2001.